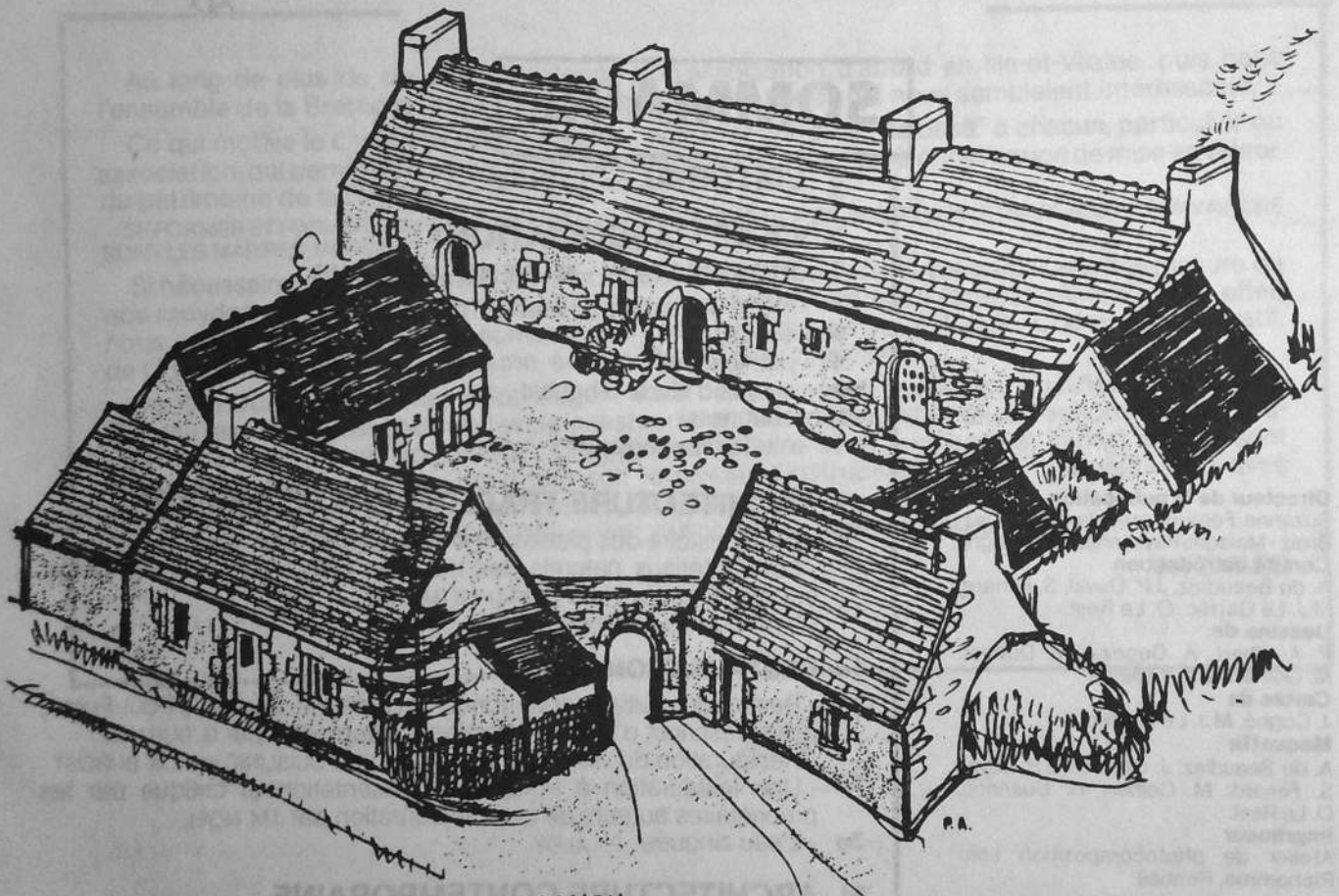


TIEZ BREIZ

MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE



KERIVOT - PLOUGASHOU
VUE D'ENSEMBLE

Bulletin régional



MAISONS EN LONGÈRE A GUISGRIFF

SOMMAIRE

3 **EDITORIAL** par S. FENARD

4 **VIE DE L'ASSOCIATION**

5 **ORGANISATION - MOYENS - ACTIONS**

5 - rôle d'un correspondant de "pays"

6 - expositions

6 - publications

7 - sorties d'étude d'habitat

10 - chantiers

11 - étude de villages

12 **ARCHITECTURE TRADITIONNELLE ANCIENNE**

12 - Petite histoire des pierres de Bretagne par J. et A. COGNE

16 - Les matériaux naturels des maisons paysannes d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord par M.J. LE GARREC

17 - Vocabulaire d'architecture

20 **RESTAURATION**

20 - Restaurer un village abandonné en Bretagne : le cas de Poul-Fetan, essai descriptif d'une méthodologie d'approche par G. DURAND

24 - Restauration du village de Poul-Fétan en QUISLINIC par J.M. DUBOST

25 - Une restauration à Porspoder, présentation et critique par les propriétaires auteurs de cette restauration par J.M. NOEL

30 - L'eau zinguée P. LALOY

31 **ARCHITECTURE CONTEMPORAINE**

31 - Conditions d'une architecture par A. DEGEZ

34 - Architecture bioclimatique par M.C. LELIEVRE

36 **ENVIRONNEMENT**

36 - Patrimoine de pierre par M.C. LELIEVRE

37 - Le pourquoi des "taupinières" ou les raisons économiques des sous-sols semi-enterrés par P. HOUDANT

38 - St-Michel et les kilowatts par F. BENARD

41 **TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES**

44 **BIBLIOGRAPHIE**

44 **SERVICE-CONSEIL**

45 **BULLETIN D'ADHESION**

46 **AGREMENT FISCAL**

Directeur de la publication

Suzanne Fenard, présidente de Tiez-Breiz - Maisons Paysannes de Bretagne

Comité de rédaction

A. du Beaudiez, J.P. Duval, S. Fenard, M.J. Le Garrec, O. Le Rest

Dessins de

P. Audibert, A. Degez, J.M. Dubost, M. Golhen, M.C. Lelièvre

Cartes de

J. Cogné, M.J. Le Garrec

Maquette

A. du Beaudiez, J. Cabioch, J.P. Duval, S. Fenard, M. Golhen, H. Guennoc, O. Le Rest

Imprimeur

Atelier de photocomposition Loïc Richomme, Rennes

La reproduction de tout ou partie des articles est autorisée, sous réserve expresse de citer l'association et son adresse, le titre de la publication et de l'article et le nom de l'auteur.

EDITORIAL

Au long de plus de dix ans d'existence de l'association, d'abord en Ile-et-Vilaine, puis dans l'ensemble de la Bretagne, nous avons rassemblé des textes qui nous semblaient intéressants.

Ce qui motive le choix des textes publiés : apporter une aide "de base" à chacun, particulier ou association, qui permette d'être attentif, de comprendre, d'intervenir dans l'action de mise en valeur du patrimoine de la Région.

SE FORMER ET FORMER, S'INFORMER ET INFORMER, AGIR, PARTICIPER, INTERVENIR, ETRE REALISTE, CONVAINCRE SONT LES MAÎTRES MOTS DE L'EQUIPE REGIONALE.

Si nécessaire, ponctuellement, nous nous efforcerons toujours de vous aider, dans la mesure de nos moyens, et après nous être assurés que votre action sert aussi l'intérêt général. A cet effet, nous avons rassemblé une documentation : montage diapos sur le P.O.S., Codes Administratif, de l'Environnement, de l'Urbanisme, éditions techniques diverses,...

Dans le Conseil d'Administration siègent aussi des personnes hautement qualifiées. Le Service-Conseil rassemble des spécialistes de la restauration. Mais pour PARTICIPER aux actions de l'association nul besoin d'être "spécialiste". Chacun peut le faire avec la volonté et l'effort enrichissant de se former, d'apprendre (quel que soit le niveau d'instruction scolaire, universitaire...) avec l'aide et la collaboration des responsables de l'association.

CHACUN, A SA MESURE, PEUT, DANS SON "PAYS", PARTICIPER A L'ACTION DE SAUVEGARDE.

S. FENARD

VIE DE L'ASSOCIATION

"TIEZ BREIZ - MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE"

Association sans but lucratif - loi de 1901 (J.O. 27 juin 1975)

ARRETE DU 28 AVRIL 1980

portant agrément de l'Association "MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE".

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 121-8, L. 160-1, L. 180-1, R. 160-7 et A. 160-1.

VU la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, et notamment son article 40.

VU le décret n° 77-760 du 7 juillet 1977 relatif aux associations exerçant leurs activités dans le domaine de la protection de la nature, de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie.

VU la demande présentée le 8.11.79 par l'Association "MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE" en vue d'obtenir l'agrément dans un cadre Interdépartemental au titre de(s) l'article(s) 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la Protection de la Nature et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme.

VU l'avis du Préfet, du Procureur Général respectivement en date des 7.3.80 et 20.12.79.

Considérant que l'Association "MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE" remplit les conditions mentionnées à l'article 3 du décret du 7 juillet 1977 susvisé,

ARRETE :

Article 1 - L'Association "MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE" est agréée au titre des articles 40 de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la Nature et L. 160-1 du Code de l'Urbanisme, dans un cadre interdépartemental (Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique).

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Pour le Ministre de l'Environnement
et du Cadre de Vie, et par délégation

Le Directeur Adjoint de Cabinet

Emmanuel EDOU

"TIEZ BREIZ - MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE"

Une association pour la sauvegarde de l'architecture paysanne et des sites ruraux et pour une recherche et une promotion d'une architecture contemporaine en harmonie avec les paysages bretons.

POUR ATTEINDRE CES BUTS, l'association

- s'efforce

de sensibiliser le public, les administrations concernées, les élus (expositions, promenades d'étude...)

- privilégie

les contacts et la sensibilisation du monde rural et des professionnels du bâtiment (expositions, rencontres, débats, films, montages audio-visuels, rencontres avec techniciens, CETMA, conseillers agricoles...)

- propose

des services aux personnes : adhérents, particuliers (service-conseil, permanences mensuelles gratuites de conseils...)

- informe

sur les lois, décrets permettant une sauvegarde (par la revue M.P.F., des réunions d'information, des circulaires...)

- participe

par ses responsables : Commission des Carrières, Commission des Sites, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement, Union Régionale Bretonne de l'Environnement)

- intervient

enquêtes publiques, P.O.S., protection littoral, formation des techniciens...

EXPOSITIONS

"VOIR L'ARCHITECTURE RURALE DU PAYS"

Une exposition à composer spécialement pour un "pays", avec et pour une association locale, une municipalité, une équipe MPB du "pays"...

Textes de Guy LE HUIDOUX

"COULEURS DE L'ARCHITECTURE BRETONNE"

"L'exposition voudrait inviter à une réflexion plus particulière sur l'architecture dans notre région.

Les couleurs jouent un rôle très important dans l'intégration des constructions au paysage environnant, c'est pourquoi leur emploi dans l'architecture est illustré par une étude qui présente également différents matériaux tirés du sol et des enduits traditionnels bretons.

Cette exposition marque le départ en Ille-et-Vilaine d'une longue action récemment lancée par le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie sous le nom des "mille jours pour l'Architecture".

"ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE"

Architecture BIOCLIMATIQUE ?

Le système passif ?

Système actif ?

Le solaire ?

Des éléments simples de réponse.

"N'ABIMONS PAS LA BRETAGNE"

"L'exposition présente les milieux naturels de la Bretagne, milieux que de tous temps l'homme a modifiés, mais, qui, maintenant, sont menacés par les évolutions rapides, si, après en avoir pris conscience, chacun, à tous les niveaux, ne modifie pas son comportement.

"N'abimons pas la Bretagne" aborde en raccourcis les activités humaines qui influent sur la nature, l'environnement.

Point de départ général, les sujets évoqués pourront faire l'objet de réflexions et d'informations spécifiques plus détaillées.

D'autres thèmes auraient pu être abordés et pourront l'être en complément."

Volontairement montées sur des panneaux légers, de dimensions réduites (entrant dans le coffre d'une Renault 4), les expositions sont à la disposition d'équipes MPB, d'associations locales, de municipalités, de CAUE, d'établissements scolaires,...

L'emprunteur doit assurer le transport. L'association demande une faible participation aux frais d'entretien, de renouvellement (100 francs par semaine...)

Il faut une estafette (ou véhicule similaire), pour transporter l'exposition "couleurs de l'architecture bretonne."

Outre les panneaux (12) de textes et de photos, elle rassemble des échantillons de toutes les pierres de Bretagne employées pour les constructions rurales anciennes, des échantillons d'enduits à la chaux aérienne et sables des "pays", des échantillons d'enduits contemporains en harmonie de couleur avec les paysages bretons.

Pour tous renseignements sur les expositions, écrire au siège de l'association.

PUBLICATIONS

"RESTAURER ET CONSTRUIRE EN ILLE-ET-VILAINE"
brochure de 10 pages rédigée par les architectes du
SERVICE - CONSEIL MP BRETAGNE

Différentes études régionales publiées dans la revue
"MAISONS PAYSANNES DE FRANCE"
dont nous pouvons fournir copies.
(1 franc la page de texte recto - verso)

et, sortie en juillet 1980,

"LA CHAUX... appelée : aérienne, grasse, légère, "fleur de chaux" et techniques de mise en œuvre, en restauration et dans la construction neuve 3"

Conditions de vente : adhérents M.P.B. et M.P.F.,
adhérents d'associations de sauvegarde du patrimoine, administrations,
le numéro : 20 F, franco de port : 25 F
Autres catégories :
le numéro : 30 F franco de port : 35 F

Joindre, à toute commande, un chèque à l'ordre et à l'adresse de l'association 1, rue Oradour-sur-Glane
35100 RENNES

SORTIES D'ETUDE D'HABITAT

Les sorties d'étude d'habitat permettent de découvrir les types de maisons, de matériaux propres à chaque pays. Préparées par des gens du pays (adhérents ou responsables d'associations locales, d'élus), elles permettent aussi de faire des propositions de restauration.

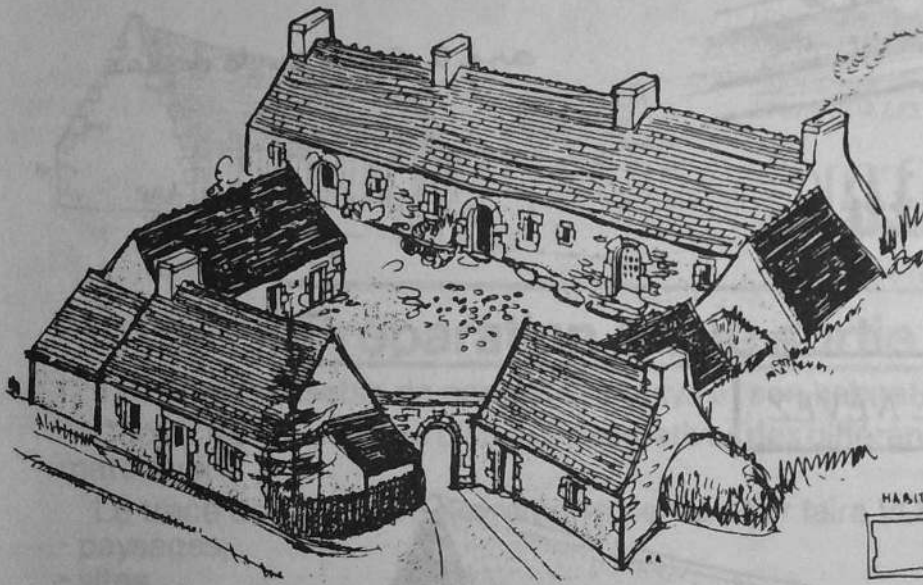
Lors de ces études, les organisateurs s'efforcent de montrer des maisons encore dans leur état d'origine, des maisons restaurées (en analysant et éventuellement en pouvant faire la critique de la restauration), des maisons nécessitant restauration et aménagements.

Les sorties sont aussi une occasion de VOIR des réalisations architecturales contemporaines.

Quelques maisons découvertes lors de sorties d'étude d'habitat

DESSINS DE PIERRE AUDIBERT

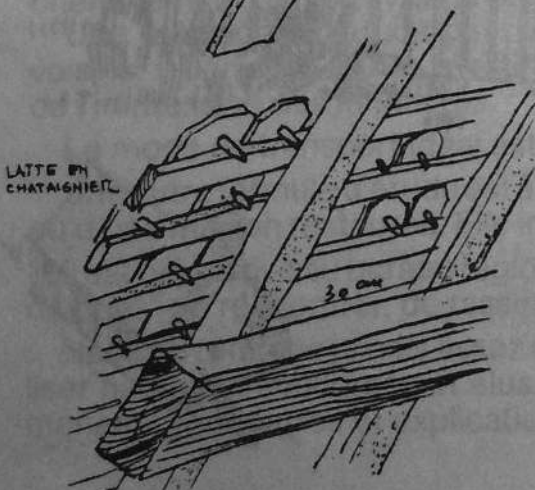
UN ENSEMBLE A PLOUGASNOU



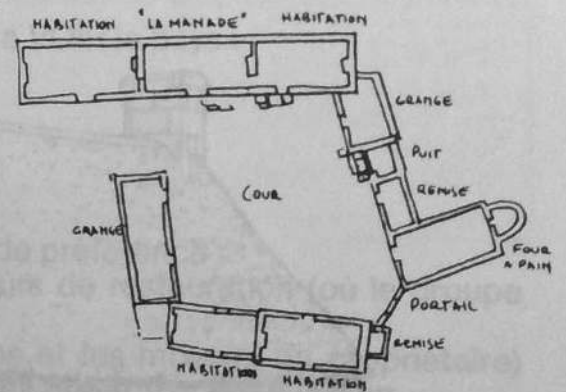
KERVOT - PLOUGASNOU
VUE D'ENSEMBLE

KERVOT - PLOUGASNOU
DETAIL DE LA TOITURE
DE LA "MANADE"

la tête des ardoises est
jointoyée à la chaux.
CHEVILLE EN CHATAIGNE



LE PORTAIL



La région de Plougasnou conserve encore plusieurs témoignages de l'architecture paysanne caractéristique du Petit Trégor, à la limite du Nord-Finistère et des Côtes-du-Nord, telle qu'elle s'était développée à la fin du XVIe et durant le XVIIe siècle.

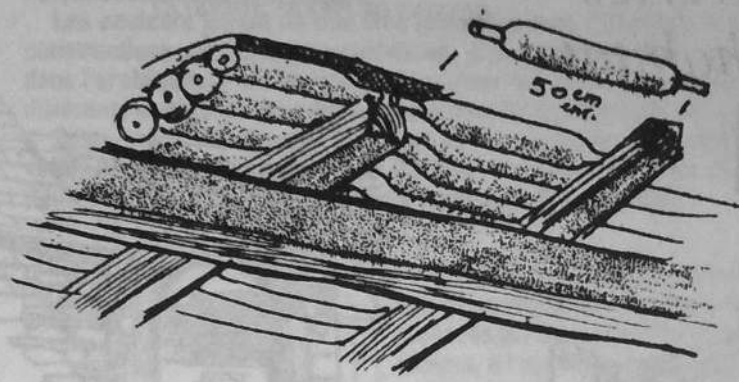
Le hameau de Keryvot est un ensemble assez exceptionnel de quatre maisons fermières de cette époque et leurs dépendances, groupées sur une cour pavée de galets enlevés aux grèves voisines et ouverte sur l'extérieur par un porche cintré. Les dépendances : étables, petites soues à porcs, puits couvert, fournil, sont construites avec le même soin, dans les mêmes matériaux : granites ocre et roses, dolérites bleues. La belle ardoise épaisse propre à la région, et prélevée en grande partie dans le secteur voisin de Locquirec, recouvre le tout.

JEAN ET ANNE COGNE
dessins de PIERRE AUDIBERT

SEPTEMBRE 1979

SORTIE D'ETUDE D'HABITAT
PREPAREE PAR D. DE LAFFOREST

TAL RHUM
 environ de Plougasnou

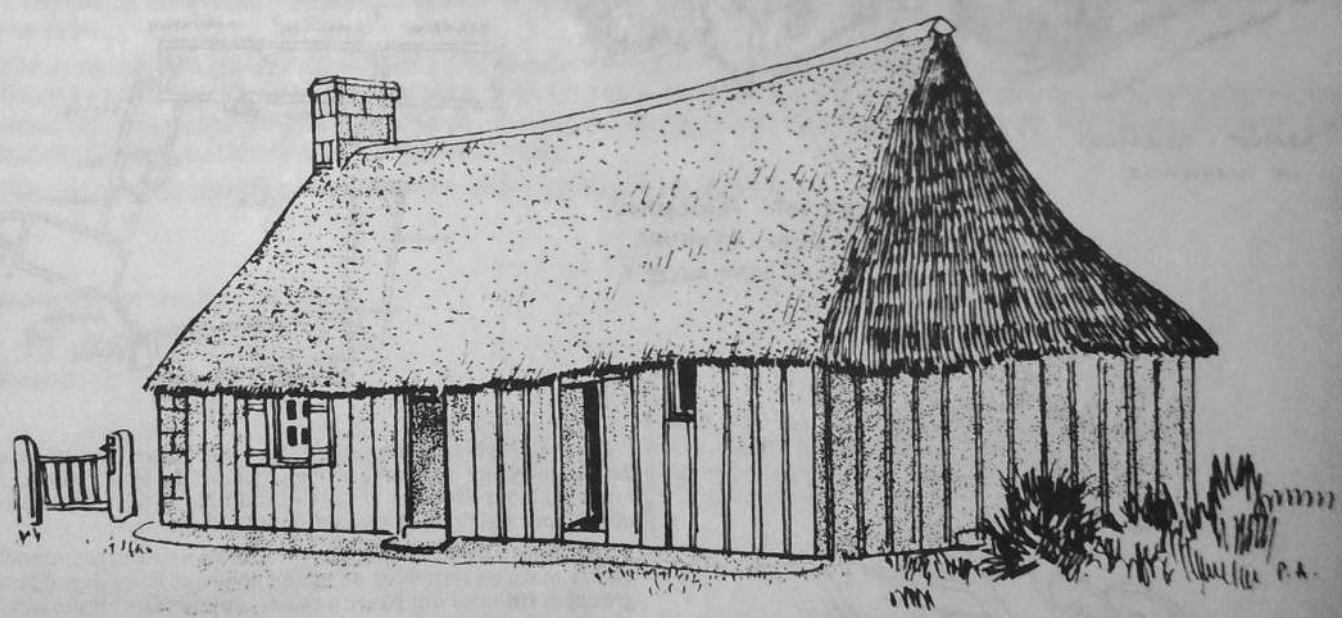


baguettes de châtaignes
 envelopées d'argile et de
 paille de lin hâchées,
 plus, peut-être, de la
 bouse de vache

argile lisse sur le dessus

Plafond isolé

DANS LE PAYS DE NEVEZ



GOELAN (entre LANENOS et KERASCOET)
 ENVIRON DE TREGUENL.

Une maison encore intacte et vraisemblablement telle qu'elle a été
 construite. L'agrément fiscal n'apporterait rien à la propriétaire
 actuelle. Une demande de mesure de protection pourrait être envisa-
 gée.

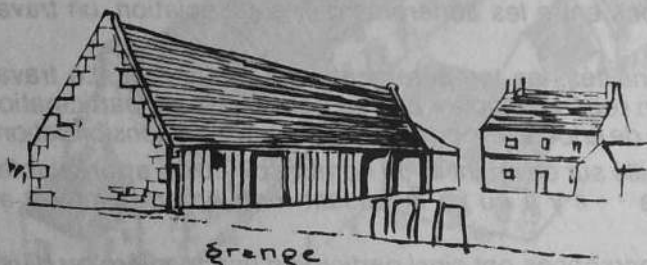




appentis



remise



grange

EN 1980, UNE SORTIE D'ETUDE PREPAREE PAR RENE DUVAL, ARCHITECTE

Une particularité locale : la pierre de bout

"La technique de la pierre debout, ou mieux de bout (posée sur l'extrémité), utilisée pour les murs gouttereaux ou les murs de croupe des constructions sans étage : son aire ne dépasse pas les limites géographiques" (communes de NEVEZ et de TREGUNC).

La technique ne semble pas très ancienne : les seules constructions sûrement datées que nous ayons retrouvées datent des années 1860-1870, et il s'agit vraisemblablement, malgré sa simplicité, d'une technique apparue tardivement, au mieux au milieu du XVIIIe siècle et restée sans influence.

Il fallait du granit, et un granit susceptible d'être taillé d'une façon particulière : on construit l'édifice en juxtaposant verticalement des blocs en forme de piliers monolithes à section rectangulaire de 20 à 30 cm sur 40 à 50 cm, de façon à obtenir un mur de hauteur normale, mais peu épais."

LU DANS LA PLAQUETTE DE L'INVENTAIRE GENERAL DES MONUMENTS ET DES RICHESSES ARTISTIQUES DE LA FRANCE

"RICHESSES ARTISTIQUES DE NEVEZ
ETUDE SUR LES CONSTRUCTIONS ANCIENNES DE NEVEZ"



clôtures

LANENOS

Préparation d'une sortie d'étude d'habitat

Il est indispensable de connaître le pays et son habitat.

Choisir les maisons les plus représentatives des différents types : volumes, structures, matériaux.

Le tracé de l'itinéraire devrait être pensé pour faire VOIR le pays :

- paysages,
- sites,
- différents types de construction,
- monuments importants,
- couleurs.

Cinq à six arrêts suffiront pour montrer en détail, de préférence :

- une maison encore dans l'état d'origine ou en cours de restauration (où le groupe imaginera la restauration idéale)
- une maison à restaurer (en apprenant les besoins et les moyens du propriétaire)
- une maison restaurée, avec la possibilité d'y faire l'analyse de la restauration.

Dans l'idéal aussi, les deux ou trois autres haltes pourraient être réservées pour le cheminement dans un village et une réflexion devant des constructions neuves.

Une telle sortie d'étude peut intéresser les adhérents des pays, des départements voisins. Il convient de les avertir. L'équipe régionale peut se charger des invitations, de l'impression des itinéraires.

Le mode de transport idéal est l'autocar : il permet les échanges et l'information.

Une autre formule d'étude est à retenir : la visite d'une maison en cours de restauration ou d'une maison restaurée. Elle intéresse plus particulièrement les adhérents proches.

Il est déjà arrivé au bureau régional de l'Association de permettre à un "correspondant de pays" de rencontrer, de rassembler les adhérents de pays pour ce type d'activité.

Nous ne redisons jamais assez que ces études sont un moyen privilégié pour sensibiliser habitants concernés et élus. Elles doivent se préparer avec tact, discrétion, sans ménager rencontres et explications.

S. FENARD

L'Association "Tiez-Breiz - Maisons paysannes de Bretagne" avait invité ses adhérents à participer à un chantier à Médréac (Ille-et-Vilaine) au cours du week-end.

Il s'agissait de l'application d'un enduit à la chaux aérienne sur un fournil en pisé, propriété d'un artisan adhérent de l'Association. La brochure qui vient d'être éditée, sur la chaux, par l'Association, donne, sur cette opération, les renseignements techniques utiles, page 34 et suivantes. En complément, il convient d'évoquer d'autres aspects de ce chantier.

Il est toujours d'un grand intérêt de voir des bâtiments ruraux, de recueillir, en écoutant les personnes qui ont, depuis toujours, vécu sur place, renseignements, explications et commentaires sur le bâtiment, son histoire, l'usage qui en était fait, etc.

Sur un autre plan, quiconque s'intéresse aux maisons paysannes, à leur entretien ou à leur remise en état, tire un grand profit en voyant au travail les professionnels, à l'occasion de la mise en œuvre des matériaux. A plus forte raison est-il bénéfique de manier soi-même - pas toujours adroitement et efficacement, surtout au début - les diverses truelles, la taloche, le grattoir, la brosse... Cela doit notamment faciliter le dialogue avec les professionnels à qui nous avons ou aurons affaire pour nos propres bâtiments.

Enfin, pour l'approfondissement des contacts et relations entre les adhérents d'une association, un travail en commun est irremplaçable.

Il permet de découvrir ou de mieux cerner les personnalités, les tempéraments, les caractères. Le travail peut se prolonger - et cela a été le cas à Médréac - par un repas - simple - pris en commun avec participation des professionnels et de personnes-maire, instituteur, etc., de la localité, occasion d'échanges, de sensibilisations

Au cours de ce week-end, plusieurs adhérents ont travaillé sur ce chantier un nombre d'heures appréciable ; d'autres ont fait un passage - le plus souvent en famille - : il y a eu un incessant mouvement d'intérêt au cours de ces 2 jours.

On peut penser qu'au moins une soixantaine de personnes ont ainsi participé d'une manière ou d'une autre, il est certain que chacun en garde un souvenir précis et très agréable : c'est un type d'activité à programmer périodiquement.

M. LE GUIL

Note extraite de la plaquette
"LA CHAUX AERIENNE
ET TECHNIQUES DE MISE EN
ŒUVRE"
éditée par l'association.

"Retrouvez le geste"

«Avant, les maçons faisaient un enduit qui était d'abord une protection. Ils faisaient bien, avec les matériaux locaux, et il se trouve que ce qui était ainsi réalisé nous plaît car parfaitement adapté à la construction et parfaitement en harmonie dans le paysage bâti et naturel.

Pendant des décennies, les techniciens ont voulu, on dû, partir sur des bases nouvelles en reniant tout ce qui se faisait dans le passé.

Actuellement, après avoir dû constater les dommages causés sur les bâtiments anciens par l'emploi inconsidéré et systématique du ciment, on revient à des techniques et des matériaux adaptés, utilisés jusqu'au début du siècle par des maçons qui maîtrisaient parfaitement ces techniques.

Certains hommes de métier retrouveront facilement le geste et la manière ; d'autres, plus jeunes, auront à apprendre».

ETUDES DE VILLAGES

Conçues par Roland TINEL et Hervé FILIPETTI, lancées par "MAISONS PAYSANNES DE FRANCE"
Reprises, diffusées et prises en charge pour la Bretagne
par l'Association "TIEZ BREIZ - MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE"



KERCANIC
environ de Nevez.



"C'est au travers de l'assimilation de ces données essentielles concernant le village, son habitat, sa vie, que nous pensons pouvoir, non seulement aider à la connaissance du milieu actuel, mais aussi entraîner une réflexion de tous sur la valeur de ces produits du passé, sur la nécessité qu'il y a de les comprendre avant que de décider de leur utilisation, de leur transformation, ou de leur destruction.

Cette vue nouvelle de l'environnement rejallira, nous en sommes persuadés, sur la population, sur le corps d'artisans (en particulier de la construction) et pourra par là même préserver l'authenticité des communautés rurales, de leur cadre de vie, de leurs réalisations.

La valeur pédagogique de cette étude nous semble intéressante, car elle demande de la rigueur dans la méthode d'analyse ; et elle présente un caractère attachant par ses conséquences éventuelles : redonner la fierté de l'habitat traditionnel et la volonté d'intervenir dans l'évolution actuelle de l'aménagement.

Un concours du village le mieux étudié, ou du groupe scolaire le plus actif, pourrait également être envisagé.

Bien entendu, vous avez toute latitude pour modifier, compléter ou abrégé, suivant vos besoins pédagogiques et le temps que vous voudrez y consacrer, le plan d'enquête forcément simplifié que nous vous proposons.

Nous serons heureux de connaître le résultat des recherches de votre classe et nous nous efforcerons de donner à celles-ci tous les prolongements désirables à des fins scientifiques et de sauvegarde : monographies, articles de revues, expositions, montages audio-visuels, émissions, etc.

Avec nos vifs remerciements pour votre concours, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments très sincèrement dévoués.

LETTRE AUX ENSEIGNANTS

L'association "Maisons Paysannes de France" lance des "ETUDES de VILLAGES". Cette initiative fut favorablement accueillie par le Ministère de l'Education Nationale. C'est pourquoi nous nous permettons aujourd'hui de vous adresser les imprimés relatifs à cette opération qui se déroule sur l'année scolaire.

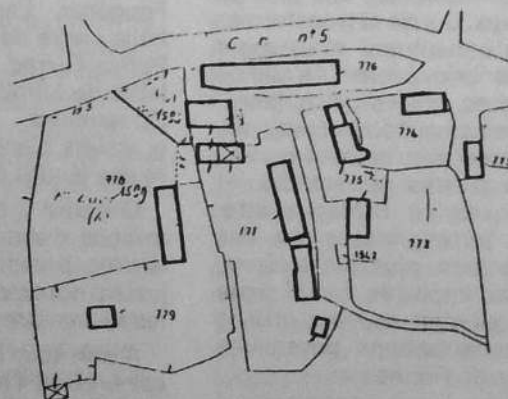
Du fait de votre rôle pédagogique et de votre position privilégiée au sein de la société rurale, vous êtes mieux placés que quiconque pour aider la population rurale à prendre conscience du patrimoine culturel et social représenté par son habitat traditionnel. On assiste généralement dans le milieu rural à une désaffection pour les maisons anciennes, que l'on considère comme vétustes, inadaptées et peu conformes à une idée "moderne" de l'esthétique et du confort. Des expériences de restauration et de rénovation respectant le caractère de l'ancien mais apportant le confort contemporain ont déjà prouvé que ces deux valeurs n'étaient pas inconciliables.

Des faits ont aussi montré que lorsqu'une population rurale découvre comment s'est créé le village qu'elle habite et ce qu'a été la vie de ses habitants au cours des siècles, elle se reprend souvent à le respecter.

C'est à la jeune génération en priorité qu'il convient de faire cette re-découverte. Aussi pensons-nous faire intervenir dans cette opération, dont l'action sera immédiatement éducative, la jeunesse scolarisée et ses enseignants.

Nous n'écartons cependant nullement les adultes qui, spontanément, se joindraient à l'enquête ; d'autant plus que c'est auprès d'eux que les jeunes puiseront les connaissances relatives aux anciennes techniques de construction, au mode de vie passé de la population, au fonctionnement des villages.

C'est donc, non pas une analyse quelque peu stérile, axée sur des bâtiments déshumanisés, que nous entendons promouvoir, mais au contraire la découverte d'une société paysanne où l'habitat est la transcription de besoins précis, de moyens techniques et financiers modestes, d'une culture commune à tous.



Cadastra actuel de Paul Fétan

L'association propose des "études de villages" aux enseignants en milieu rural. Il se peut qu'ils aient besoin des conseils et de l'aide des membres de l'association et plus particulièrement du CORRESPONDANT LOCAL.

Petite histoire des pierres de Bretagne

La terre bretonne est vieille d'un passé de plus de un milliard d'années. Au cours de cette longue histoire se sont construites puis ont été érodées successivement trois grandes chaînes de montagnes. La plus récente d'entre elles, la chaîne hercynienne, a scellé pour nous la structure et la nature du sous-sol breton. Il y a de cela près de trois cents millions d'années. Rien des montagnes actuelles, Alpes ou Pyrénées, n'était encore esquissé, et l'homme, dernier venu, n'a commencé qu'hier (à peine quelques millénaires) à défricher, cultiver, construire, sur les restes aplanis de ces vieilles chaînes, si profondément usées qu'elles laissent percevoir comme au travers d'un visage buriné ces "os de la terre" que sont les pierres que nous recherchons.

La chaîne la plus ancienne, **CHAÎNE PENTEVRIENNE**, est connue du Nord-Finistère, en pays de Léon, jusqu'à la pointe extrême du Cotentin. Il n'en reste que peu de choses. Il y a un milliard d'années ces plus vieilles terres d'Europe occidentale se rattachaient vers le Nord aux chaînes précambriennes du Bouclier baltique. De ces formations nous ne retiendrons ici que les **Diorites**, belles roches cristallines d'origine profonde, assez voisines des granites, mais de couleur bleue plus sombre, ou verte, qui forment, sous les grès roses du cap Fréhel et d'Erquy, les falaises des Sables d'Or, de Plevenon et du fort La Latte, pour se prolonger de là sur le pourtour de la baie de Saint-Brieuc vers Châtaudren et la région de Guingamp.

Autour et par-dessus ce rôle primitif, dissocié de ses attaches nordiques, enveloppé par une mer immense s'étendant sur toute l'Europe, se sont déposées ensuite de grandes épaisseurs de sédiments : boues sableuses, vases, calcaires, sables fins plus ou moins argileux. Durcis et transformés ces dépôts constituent maintenant les **Schistes "briovériens"**. Il s'agit de roches tendres, gris verdâtre, facilement altérées sous notre climat, responsables des sols humides et argileux pauvres en pierres apparentes, et caractéristiques en Bretagne intérieure des terres basses ou des bassins déprimés : plus que la pierre, généralement importée, c'est l'argile ou le pisé qui sont souvent utilisés dans les constructions paysannes des environs de Rennes.

Mais ces dépôts briovériens s'étendaient initialement sur toute la Bretagne lorsque, il y a six cents millions d'années environ, une phase importante de plissements déformait énergiquement et fit émerger l'ensemble de ce territoire. Une nouvelle chaîne de montagnes est née : c'est la **CHAÎNE CADOMIENNE**.

Tandis qu'au centre de la Bretagne les schistes briovériens sont peu transformés, au Nord et au Sud d'intenses phénomènes thermiques, venus des profondeurs de la terre, entraînent une "métamorphose" (en termes géologiques on dit : un métamorphisme) des séries briovériennes. Celles-ci cristallisent, se transforment en **Micaschistes** et en **Gneiss** variés, roches litées dans lesquelles alternent des petits lits de micas blancs argentés, ou noirs brillants, disposés parallèlement, et des lits de quartz et de feldspath. Souvent très plissotées, contournées, déformées de capricieuse façon, ces roches métamorphiques caractérisent les régions de Saint-Malo et de Dinan, du Trégor, du Léon, et tout le territoire de la Bretagne méridionale depuis la pointe du Raz jusqu'au golfe du Morbihan et l'estuaire de la Loire.

Plusieurs grands **massifs granitiques** s'introduisent alors dans ces schistes cristallins : granites gris ou sombres, à grain fin, des régions de Fougères, Lanhélin, donnant une belle pierre de taille, granite rose de Perros-Guirec, granites blancs, feuilletés de Lamballe, Bourbriac, Brest, Douarnenez, granites gneissiques grossiers, blancs ou roses, de Moëlan et des landes de Lanvaux...

C'était il y a cinq cent cinquante millions d'années, et la Vie, jusqu'à très primitive, commençait tout juste d'apparaître sous la forme organisée des êtres invertébrés.

A son tour la chaîne cadomienne est érodée. La mer vient à nouveau recouvrir, mais de façon très inégale cette fois, les restes de ces vieux terrains. De nouvelles couches sédimentaires, les "terrains primaires", se déposent dans des bassins ou des fossés séparés par des terres émergées. Galets et sables marquent les rivages, formés par l'accumulation des débris arrachés au continent

cadomien. Puis des boues, des vases, grises, rouges ou vertes, parfois chargées d'oxyde de fer et mêlées de lits sableux, des calcaires, des éruptions volcaniques, se succèdent pendant près de deux cent cinquante millions d'années, jusqu'à ce qu'inter-vienne la troisième grande période orogénique : celle durant laquelle surgit la **chaîne hercynienne**, responsable de l'architecture définitive non seulement du sous-sol breton, mais de tous les vieux Massifs français comme le Massif central, l'Ardenne, les Vosges...

Les terrains sédimentaires primaires sont alors durcis, pétrifiés, plissés en auge allongées d'Est en Ouest. Ils se présentent dans des sillons parallèles, en "synclinaux", séparés par les schistes briovériens, et dont les principaux s'étendent depuis la presqu'île de Crozon ou la rade de Brest et la région de Morlaix jusqu'à celle de Laval d'une part, de la région de Malestroit et de Rochefort-en-Terre jusqu'à celle d'Angers d'autre part.

C'est à l'intérieur de ces sillons, géographiquement bien limités en Bretagne intérieure, que l'on trouvera les innombrables variétés de poudingues (anciens dépôts de galets soudés les uns aux autres), grès (anciens sables consolidés), schistes (anciennes boues durcies et recristallisées) dont la diversité de grain, de structure, de couleur est si remarquable. Signa-lons en particulier parmi les pierres les plus utilisées en construction :

- les **poudingues** et les **schistes pourprés** de la région sud et ouest de Rennes ;
- les **grès armoricains**, durs et massifs, blancs, beiges ou rouille, de Bretagne centrale ;
- les **schistes gris ou noirs** des régions de Redon, de Châteaulin, de Carhaix, ou ceux, étonnamment zébrés, de la région de Morlaix ;
- les beaux **grès roses** du cap Fréhel et d'Erquy ou de la région de Paimpol, les grès verts de la région de Carhaix ;
- les calcaires ou marbres gris veinés de blanc de la région de Laval.

Là où les plissements ont été particulièrement énergiques, au point d'avoir littéralement laminé les sédiments les plus fins, des schistes ardoisiers se sont développés, depuis la région d'Angers jusqu'à celle de Rochefort-en-Terre, ou bien dans celles de Gouarec et de Châteaulin : des

Ardoises nombreuses, fines et noires, ou bien épaisses grises et mordorées, font l'enchantement des toitures bretonnes.

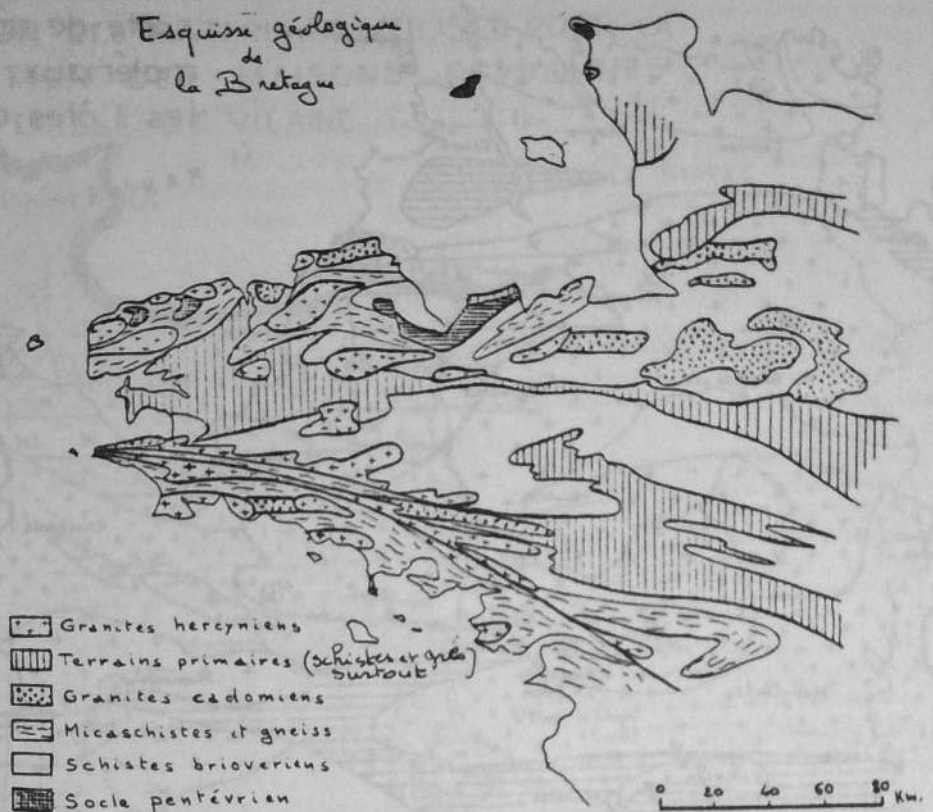
Mais tandis que se plissent les sédiments primaires, en profondeur de nouveaux **granites** s'élaborent, magmas fondus remontant progressivement et recoupant les sédiments dans lesquels ils s'introduisent et cristallisent. Ce sont les grands massifs, si variés dans leur constitution, la taille de leurs cristaux, leur couleur, de Ploumanac'h ou de l'Aber Ildut, célèbres par les tons roses ou verts de leurs feldspaths, de Dinan, Bécherel, Moncontour, Le Huelgoat, gris et à grain moyen, de Quintin, Bégard, Ros-trenen, étonnants par leurs grands cristaux de feldspath blanc de plusieurs centimètres noyés dans une pâte cristalline plus fine. Ce sont encore tous les granites clairs sud-armoricains, blancs, jaune paille ou ocre clair, pailletés de micas argentés, qui s'étendent en longs feuillets sur des dizaines de kilomètres depuis la pointe du Raz et la région de Locronan jusqu'aux portes de Nantes, en passant par les massifs de Pontivy, Questembert d'une part, de Pont-l'Abbé, Lorient, Guérande d'autre part. S'ajoutant aux granites cadomiens déjà si divers, la beauté et la variété de ces granites hercyniens est remarquable.

Accompagnant enfin ces granites, ou bien les recoupant, d'autres roches éruptives constituent de précieux filons, cheminées d'accès probables vers des volcans disparus depuis par érosion. Parmi elles nous pouvons citer : les beaux **porphyres** (ou microgranites) beiges ou roses de l'île Longue au flanc nord de la presqu'île de Crozon, et surtout les étonnantes **kersantites** de la rade de Brest. Celles-ci, grises ou noires, finement pailletées de micas mordorés ont été la pierre d'élection pour la construction et surtout la sculpture dans de nombreuses églises, manoirs, calvaires de tout l'Ouest de la Bretagne.

Combien d'autres roches parfois splendides mais souvent très locales mériteraient encore d'être citées : les **serpentines** vertes et les **euphotides** de l'arrière-pays de la baie d'Audierne, les précieuses **glaucophanites** bleues et vertes piquetées de grenat rouge de l'île de Groix, les **leptynites** blanches éclatantes du Morbihan, et combien d'autres encore...

Telle est, dans une histoire géologique close il y a un peu moins de trois cents millions d'années, la trame lithologique si diverse du sous-so. armoricain.

Depuis la fin des temps hercyniens durant les périodes secondaires et tertiaires, peu d'événements nouveaux de grande importance ont



marqué l'histoire géologique de la Bretagne. Les grands bouleversements orogéniques sont achevés : commence maintenant le temps du dessin, du modelage, lent et précieux des paysages. Une longue étape d'altération et d'érosion transforme peu à peu ces chaînes anciennes en collines, en plateaux, en vallons. Quelques affaissements nouveaux entraînent ici ou là des invasions marines localisées : leurs dépôts sédimentaires, généralement inconsistants, ne sont pas utilisables pour la construction. Seuls quelques calcaires sableux, les "faluns", riches en débris d'organismes, tels ceux de la région du Quiou au Sud de Dinan, ont pu servir encore de moellons ou bien pour les jambages ou linteaux dans les fermes anciennes des environs.

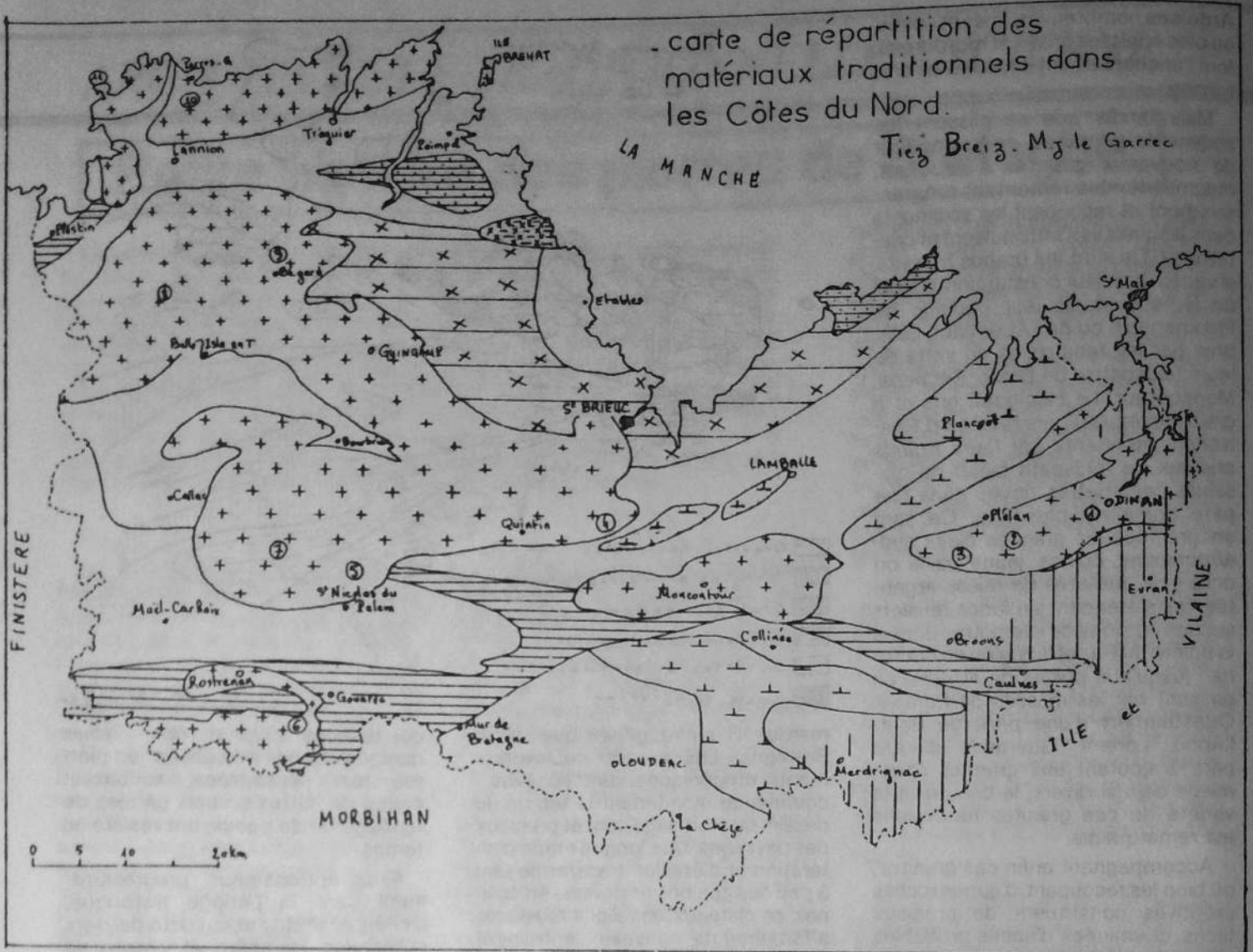
Tout récemment enfin, au cours du Quaternaire, l'homme apparaît, découvrant sous ses pas une nature et un sous-sol longuement façonnés avant lui. Pendant des millénaires il erre dans des forêts sauvages, le long des rivières et des fleuves aux eaux pures, vivant de chasse et de pêche, sans laisser de constructions pérennes. Ses feux du soir, les cendres de ses foyers, les débris de ses cuisines, quelques outils de pierre locale, sont les seuls et pauvres souvenirs qu'il nous laisse. Puis il défriche, cultive, écarte de ses champs les pierres qu'il rassemble en talus, réutilise celles-ci pour construire des sépultures en pierre sèche, prend goût à l'utilisation des roches, entre dans la civilisation mégalithique : dolmens, allées couvertes, champs de menhirs s'établissent, les uns sépulture, les autres lieux de culte. Mais d'habitation nous ne

connaissons toujours rien : seuls quelques "fonds de cabane" en pierres mal assemblées, soubassements de huttes en bois garnies de feuillage ou de peaux, ont résisté au temps.

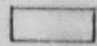
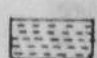

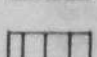
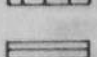
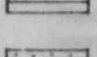
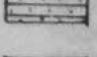
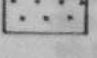
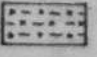
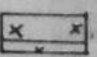
Ainsi entrons-nous progressivement dans la période historique, limitée, en Bretagne, aux deux derniers millénaires. Hameaux et villages se multiplient, se nichent au creux des vallons, s'étendent au flanc des collines. La pierre utilisée maintenant de façon courante reste toujours d'origine très locale : celle que l'on a écarté du champ ou bien extraite d'un trou voisin qui deviendra la mare. Seuls les édifices plus importants à partir du Moyen Age, chapelles, manoirs, demeures seigneuriales, bourgades, vont faire appel à des gisements meilleurs, à des carrières véritables plus éloignées, mais dont la distance reste limitée à une journée ou deux de charroi avec les bœufs. C'est ainsi que la construction bretonne, grâce aux possibilités de l'environnement immédiat, présente partout cette couleur, cette patine, qui est celle même des roches voisines pointant à travers la lande, en parfaite harmonie avec le paysage. D'une certaine façon, la maison ancienne nous apparaît comme le terme même de cette longue évolution au cours de laquelle s'est modelée peu à peu la terre de Bretagne (1).

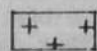
(1) La deuxième partie de cet article "Savoir choisir les pierres dans la restauration et la construction en Bretagne" a été publiée dans "Maisons paysannes de France" 1971 - 3, p. 7 - 9.

- carte de répartition des matériaux traditionnels dans les Côtes du Nord.



- cartes de l'Ille et Vilaine et des Côtes du Nord; légende.

-  schiste
-  schiste pourpré
-  schiste et grès
-  pisé (et schistes)
-  grès "gris-beige"
-  grès rose
-  cornéenne
-  micaschiste
-  micaschiste et gneiss
-  métamorphites et granites

 granites

D'après le catalogue de classification professionnelle

- 1 Le Hinglé: gris clair, gris roux
- 2 Languédias: beige jaune, "gris perle"
- 3 Megril: gris bleu moucheté
- 4 Plaintel: bleu clair moucheté ou grain fin
- 5 St Nicolas du Relem: beige clair.
- 6 Plélauff: bleu, beige jaune.
- 7 Tremargat: beige jaune, très clair.
- 8 Plouaret: jaune rose.
- 9 Begard: bleu moucheté
- 10 Berros-Guirec: rose.
- 11 Ile Grande: beige jaune, perle.

REPARTITION DES MATERIAUX UTILISES POUR LA CONSTRUCTION DES MAISONS PAYSANNES D'ILLE ET VILAINE

ech. 1:100 000

par M.J. LE GARREC



- | | | | |
|---|--|---|--|
| <p>▨ Schiste rouge</p> <p>▨ Schiste et grès</p> | <p>□ terre (limons)</p> <p>▨ Grès</p> <p>▨ Schiste</p> | <p>⊕ Bois du Mont S^t Michel
soit granité soit métamorphiques</p> <p>⊕ Métamorphiques</p> | <p>⊕ Granites</p> <p>▨ Schiste tacheté</p> |
|---|--|---|--|

Les matériaux naturels des maisons paysannes d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord

Les constructions anciennes étaient bâties avec les matériaux trouvés sur place ou, si ceux-ci étaient trop altérés ou trop fissurés, avec des matériaux plus résistants cherchés au plus près.

Les innombrables petits trous d'exploitation artisanale d'autrefois sont maintenant envahis de broussailles (ou d'ordures...) et sont souvent difficiles à retrouver.

Au début du siècle le développement des moyens de transport a permis un plus grand choix parmi les matériaux qui, venant de plus loin, peuvent ne pas être en harmonie avec les constructions anciennes. Aujourd'hui beaucoup de constructions sont dites "traditionnelles" lorsqu'elles sont en pierres, quelles que soient la nature et l'origine de ces matériaux. En quoi les entourages de portes ou fenêtres de granite rose de Ploumanac'h sont-ils traditionnels dans le "bassin granité" du Coglais (granite gris bleuté) par exemple ?

Contrairement à l'image "Bretagne : terre de granite", le sous-sol breton n'est pas essentiellement granitique mais fournit de nombreuses variétés de roches qui, avec les différentes architectures, participent à la diversification et au charme des paysages.

Ces matériaux peuvent être groupés en 5 catégories :

- LES SCHISTES
- LES GRES
- LES GRANITES
- LES METAMORPHITES
- LES LIMONS

I LES SCHISTES CONSTITUENT LA PLUS GRANDE PARTIE DU SOUS-SOL BRETON

De couleur "ardoise" ou parfois légèrement violacée, ils se débitent en plaques plus ou moins épaisses, plus ou moins planes. Parfois un débit en petites plaques (ou en "aiguilles") les rend difficiles d'utilisation. Dans ce cas, ou si le schiste est altéré (sa couleur devient alors beige-gris clair), il a été fait appel à des roches plus résistantes qui souvent existent à proximité : grès ou granite.

- **DANS LES COTES-DU-NORD**, les constructions des régions de St-Nicolas-du-Pelem, de Maël-Carhaix, ... sont en schiste ardoisier, en grandes plaques sombres. Ce matériau se continue vers l'Ouest jusqu'à Châteaulin. Il a été utilisé non seulement pour les murs mais aussi pour les toitures.

- **EN ILLE-ET-VILAINE**, les "schistes pourprés" de la forêt de Paimpont, Pont-Réan, Crévin... sont responsables, par leur couleur, de l'originalité des constructions de ces pays. Ils se débitent en plaques épaisses irrégulières parfois tachées de vert pâle. Ce sont des schistes grossiers (ou grès très fins) colorés par des oxydes de fer. Dans ces mêmes régions de schistes pourprés certaines constructions sont faites d'une roche de même couleur mais plus massive (ne se débite pas en dalles) et tachetée de quartz blancs argileux. En regardant attentivement on voit des galets de grès. Cette roche (poudingue de Montfort), de gisement peu étendu, n'a été utilisée que très localement (Plélan-le-Grand, Montfort-sur-Meu par exemple).

II LES GRES

LES GRES SONT TRES VARIÉS. ILS DIFFERENT LES UNS DES AUTRES PAR

- **LEUR MINERALOGIE** : essentiellement quartzeux, ou feldspathiques, ou micacés,
- **LEUR DEBIT** : en moellons, en dalles
- **LEUR GRAIN** : grossier, fin,
- **LEUR COULEUR** : du beige gris clair au gris bleuté parfois très sombre. En surface, une pellicule de rouille apporte parfois des teintes plus soutenues.

Certains grès sont aussi colorés "dans la masse" par des oxydes ferriques. C'est le cas du grès rose d'Erquy, cap Fréhel, Sud de Paimpol ou du grès "saumon" de Guéméné-Penfao.

DANS LE PAYSAGE, LES GRES RESISTANT GENERALEMENT BIEN AUX ALTERATIONS DONNENT SOUVENT DES LIGNES DE CRETE (EN BANDES ETROITES APPROXIMATIVEMENT E-W). C'est le cas à Gouarec - Caulnes par exemple dans les Côtes-du-Nord, à Poligné-Pancé, St-Aubin-du-Cormier... en Ille-et-Vilaine.

LES GRES SONT EN GENERAL D'EXCELLENTS MATERIAUX DE CONSTRUCTION aussi, dans les pays où se côtoient schiste et grès,

- ce dernier a souvent été préféré au schiste et on trouve alors sur des terrains schisteux :
- des maisons de grès auprès de maisons de schistes,
- des maisons dont la base est en grès donnant une assise solide, le reste est en schiste,

x = anguleux

- des maisons "litées" dans lesquelles la monotonie du schiste est rompue par des intercalations de grès (région de Renac et de St-Sulpice-des-Landes par exemple, en Ille-et-Vilaine).

III LES GRANITES

ILS SONT, COMME LES GRES, TRES VARIÉS. Ils diffèrent par :

- **LEUR STRUCTURE** ;
- **LEUR MINERALOGIE** : nature, quantité et couleur des différents constituants ; quartz, feldspaths et micas ;
- **LEUR ETAT D'ALTERATION.**

Autrefois ces granites étaient exploités en carrières peu profondes. Le matériau extrait était légèrement altéré, d'où des teintes beige-rouille plus ou moins soutenues et diverses pour une même exploitation, ce qui donnait des constructions riches de nuances et sans monotonie.

Aujourd'hui la recherche d'une meilleure qualité de matériau conduit les exploitants à extraire le granite plus profondément. Il en sort alors des roches de couleur froide et homogène pour une même carrière.

Quelques exploitations peu profondes continuent cependant à extraire un granite de qualité et aux teintes plus chaudes s'harmonisant mieux avec les couleurs des affleurements et du sol environnant (exploitations de Languédias par exemple dans les Côtes-du-Nord, du Tremblay en Ille-et-Vilaine). Les granites sont communs dans les Côtes-du-Nord et le Nord de l'Ille-et-Vilaine. Il n'y en a pas dans la partie Sud de l'Ille-et-Vilaine (à l'exception de la terminaison orientale du massif de Bains-sur-Oust).

IV LES METAMORPHITES

Ces roches existent dans la partie Nord de l'Ille-et-Vilaine (région de St-Malo, St-Coulomb, St-Servan) et abondent dans les Côtes-du-Nord.

Elles sont, elles aussi, très variées dans le détail : claires ou sombres selon leur composition minéralogique, (généralement quartz, feldspaths et micas) au feuilletage plus ou moins régulier (orientation préférentielle des minéraux, surtout nette pour les micas).

Ces différentes roches : micaschistes, gneiss, migmatites... ont souvent une teinte un peu rouille due à l'altération des micas noirs ou à des dépôts de rouille en surface.

V LES LIMONS

Ces dépôts récents (ère quaternaire) sont en placages disséminés sur ces deux départements mais sont importants surtout

- dans le bassin de Rennes.

- dans la partie Est des Côtes-du-Nord et Ouest de l'Ille-et-Vilaine (région de Merdrignac et d'Evran)

Ils laissent à découvert les hauteurs granitiques (environs de Languédias Le Hinglé) et gréseuse (Caulnes par exemple).

Dans les dépressions schisteuses où le schiste est profondément altéré et là où la couche limoneuse est épaisse (jusqu'à 10m parfois) il n'était pas possible de trouver sur place des matériaux solides. **CE SONT ALORS CES LIMONS QUI ONT ETE UTILISES POUR LA CONSTRUCTION DES MAISONS DE "TERRE" OU DE TORCHIS SOUVENT VIVEMENT COLOREES** mais pouvant nécessiter la protection d'un enduit à la chaux grasse.

La base des murs est souvent faite de grès. Au début du XXe siècle, le développement des moyens de transport a permis l'apport de pierres

qui, très souvent, sont des grès : grès de la Bouexière et de St-Germain-sur-Ille pour le bassin de Rennes. La construction des maisons de terre a alors été progressivement abandonnée.

*En baie du Mt-St-Michel existent aussi quelques maisons de vases sableuses.

VI AUTRES MATERIAUX

Si les matériaux précités sont les plus communs, d'autres moins fréquents, ont aussi été utilisés.

C'est le cas de quelques matériaux de filons employés mélangés aux autres pierres :

- le quartz (assez commun dans les régions gréseuses et schisteuses, par exemple à St-Just...).

- **LES DOLERITES** : roches sombres et denses souvent altérées en boules.

Elles sont assez fréquentes dans les maisons du Clos Poulet notamment (Ille-et-Vilaine), rares dans la partie Sud de ce département

Parfois aussi les maisons sont faites d'une roche dont les gisements sont très localisés (quelques 100 es de mètres de large). C'est le cas

- **DES CORNEENNES** ou "platin" (schistes métamorphosés au contact des massifs intrusifs, des granites surtout),

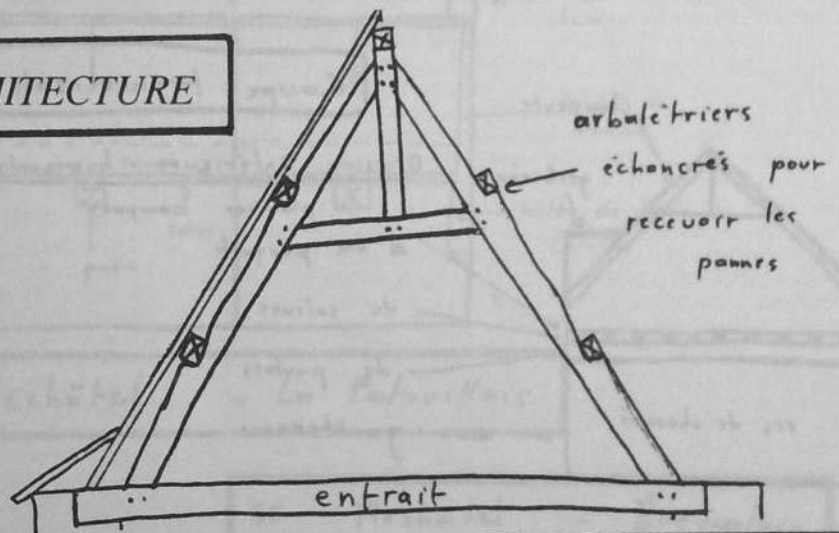
- **DES "ROUSSARDS"** latérite fossile (landes d'Apigné par exemple).

Tiez Breiz reste à la disposition de toute personne désirant des renseignements complémentaires pour construire ou restaurer avec les matériaux les plus appropriés au pays ou pour des études plus précises de répartition des matériaux.

Marie-José LE GARREC

VOCABULAIRE D'ARCHITECTURE

Dessins présentés par J.C. MENUO lors d'une réunion d'information de l'association

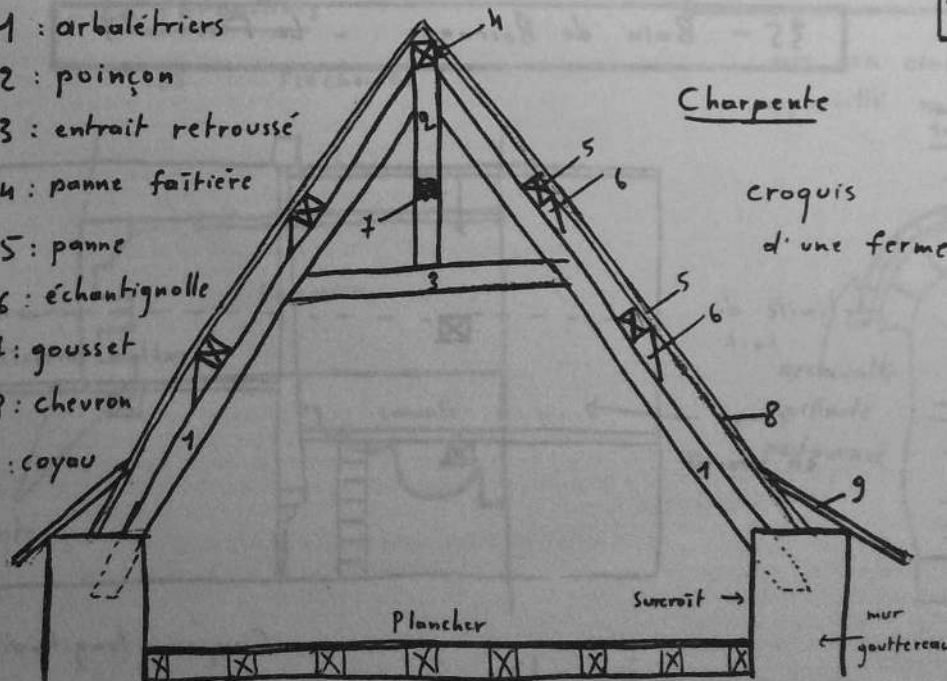


35 - Barn de Bretagne La Ferrouais

- 1 : arbalétriers
- 2 : poinçon
- 3 : entrait retroussé
- 4 : panne faitière
- 5 : panne
- 6 : échantignolle
- 7 : gousset
- 8 : chevron
- 9 : coyau

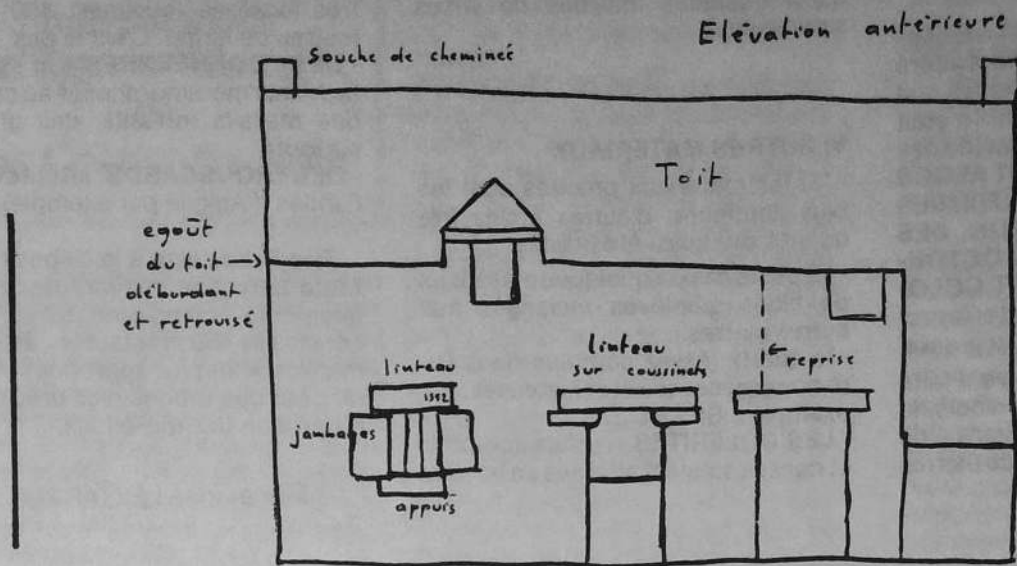
Charpente

croquis d'une ferme



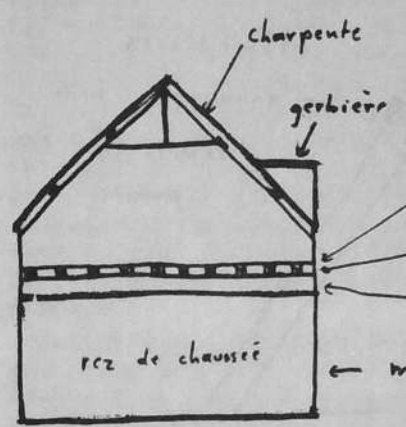
35 - Plechâtel La Patouillais

VOCABULAIRE D'ARCHITECTURE



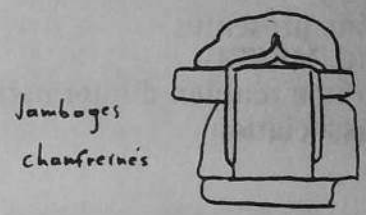
La Patouillais
35 - Pleichâtel

Coupe transversale

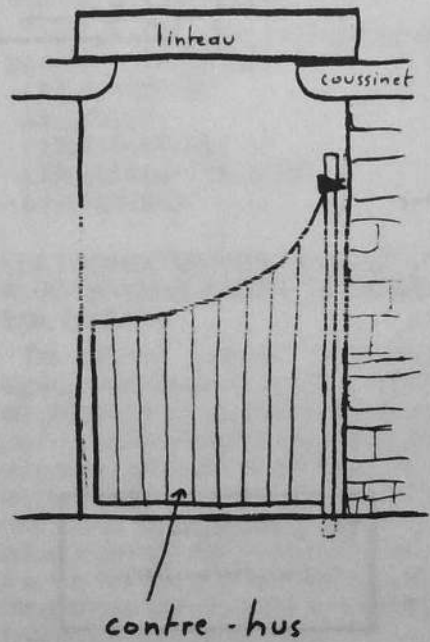


Division intérieure horizontale:
plancher composé
d'un parquet
de solives
de poutres
← mur gouttereau

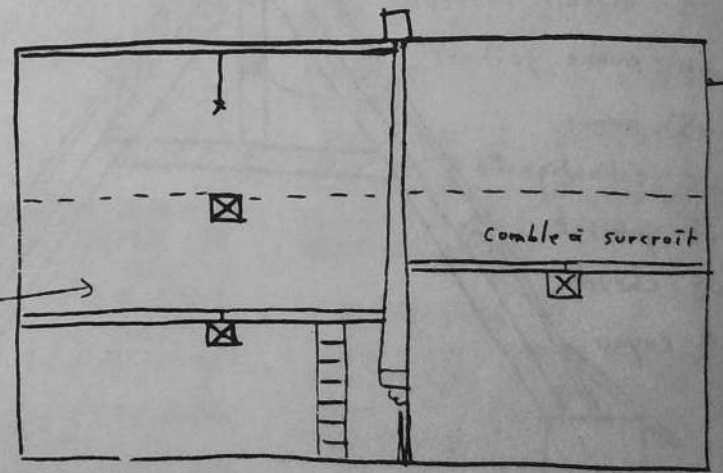
lindeau échancré en accolade



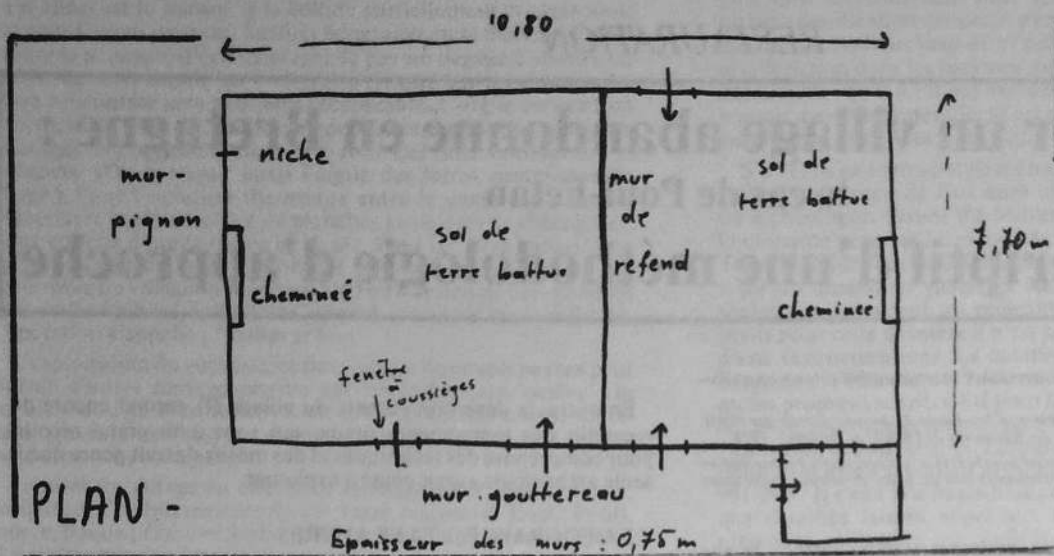
35 - Barn de Bretagne - La Ferrounais



limite du fait
étage en surcroît

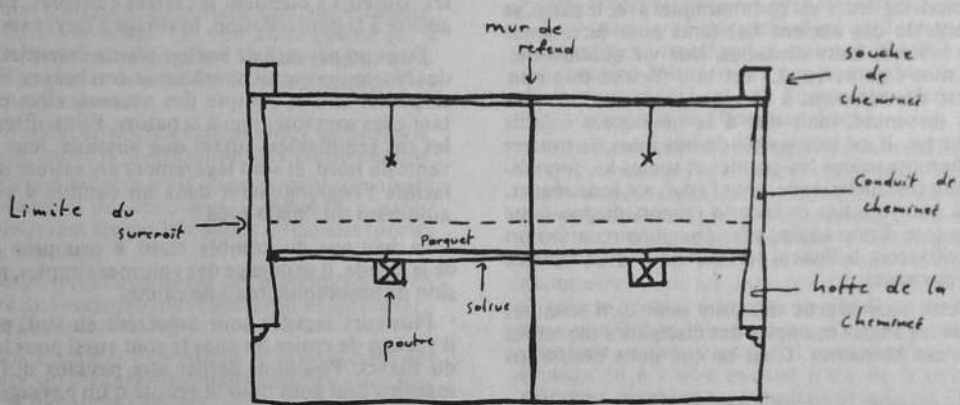


Coupe longitudinale



- La Patouillais
35 - Pléchâtel

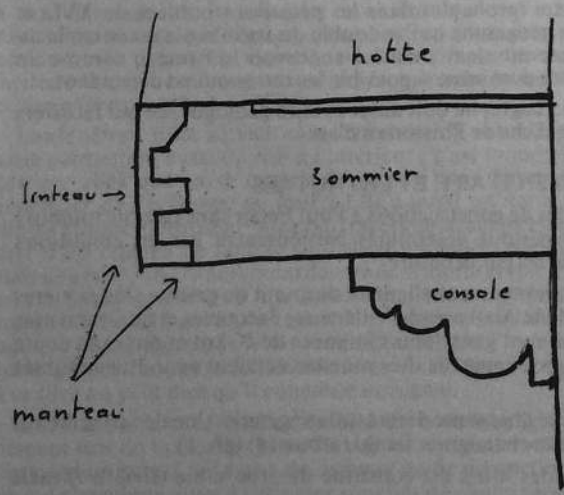
Coupe longitudinale



35 - Pléchâtel - La Patouillais

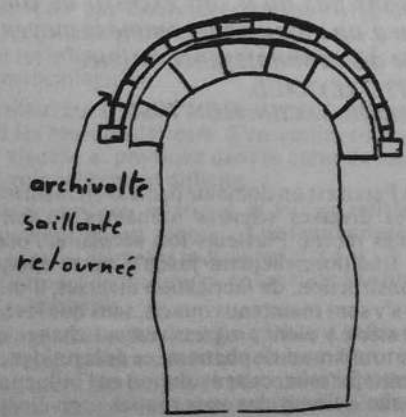
35 - Pléchâtel - Brémolain

- La Patouillais
35 Pléchâtel



Cheminée

arc en centre surbaissé
appareillé en claveaux



Restaurer un village abandonné en Bretagne : le cas de Poul-Fetan

essai descriptif d'une méthodologie d'approche

*Gilles DURAND : issu du Centre d'Etudes sur la Conservation du Patrimoine Architectural et Urbain, Collège de l'Europe.

**Marie-Françoise LE SAUX : historienne d'Art. Etude de documentation sur POUL-FETAN pour la Conservation Régionale des Bâtiments de France, de Bretagne, 1978.

L'occasion nous est offerte de la remercier pour le prêt de ses précieuses photographies et de ses croquis, ainsi que pour la communication de notes de terrain aussi utiles que variées.

Dans le cas de notre village, restaurer signifie rétablir le site dans l'état qu'on lui connaissait immédiatement avant l'abandon. Conserver signifierait le figer dans l'état qu'on lui connaît maintenant. Dans les deux cas, que l'on conserve ou que l'on restaure, l'indispensable démarche préalable est celle qui fait appel à la sensibilité subjective et à la science objective : **il faut avant tout s'imprégner de l'esprit du lieu.**

S'imprégner de l'esprit du lieu, c'est communiquer avec le passé, se remettre dans le contexte des anciens habitants pour bien sentir ce que furent leurs besoins, leurs obstacles, leur vie quotidienne. Le site doit en un mot être perçu. Là est la difficulté due non seulement à la rareté des témoins, à la vétusté du site qui, plus il vieillit, plus il se dissimule, mais due à la variété des regards qu'on peut porter sur lui. Il est impossible de nos jours de trouver réunies en un seul homme toutes les qualités et toutes les connaissances nécessaires pour conquérir le site, pour l'analyser, le disséquer, le percevoir. Quand pour étudier et faire le rapport diagnostique de tel édifice on a besoin d'une équipe pluridisciplinaire, a fortiori pour un ensemble villageois jaillissent les questions qu'une seule spécialité ne saurait envisager.

Le cas de Poul Fetan illustre cette nécessité pour bien restaurer de bien regarder sous les angles multiples des disciplines modernes des sciences et sciences humaines. C'est ce que nous essayerons de montrer.

Précisons dès maintenant qu'il ne s'agit en rien ici de faire l'étude diagnostique exhaustive, ni même rapide du hameau, préalablement à sa restauration. On choisit Poul Fetan comme un exemple, non universel et non exhaustif, de la démarche visant à établir le diagnostic. Le choix de ce village comme support de la méthode est justifié par le fait qu'il constitue un cas devenu rare comme nous le verrons tout de suite, mais aussi qu'il regroupe à lui seul suffisamment d'éléments permettant de n'illustrer la méthode de l'interdisciplinarité que par des exemples pris de lui. Il le fallait en effet pour plus de cohésion dans la démonstration et pour écarter les objections : il est facile, et peut-être spécieux d'élaborer une méthode rigoureuse quand celle-ci naît de rien de réel ; en glanant des exemples à partir de cas éloignés et étrangers les uns aux autres la démarche aurait été qualifiée d'artificialité.

Essai descriptif : Des uns aux autres... Les divers points de vue.

"Nous ne croyons pas qu'il soit excessif de considérer la restauration d'un monument comme le moyen le plus sûr de parvenir à sa connaissance intime."

(MME H. HOSOTTE-REYNAUD,
CONG. INTER. ARCHI. TECHN. MON. HIST.
PARIS 1957)

Le site de Poul Fetan est un domaine particulièrement intéressant comme objet des diverses sciences humaines du fait de son abandon total mais récent. Plusieurs fois séculaire, l'occupation s'est poursuivie traditionnellement jusqu'à notre époque ; des techniques de construction, de fabrication diverses, d'utilisation, des genres de vie s'y sont maintenus intacts, sans que les bouleversements du XXe siècle y aient progressivement changé quoi que ce soit, sans que le tourisme ou le phénomène de la résidence secondaire ne soient venus parasiter cette évolution en l'influençant et en la modifiant. Le site à l'écart des axes routiers, trop éloigné de la côte, est resté méconnu et nous est livré tel quel soudainement. C'est en ce sens que l'on peut effectivement parler de site comme un archéologue, un ethnologue, un géographe ou un paysagiste le ferait.

En outre, la désertion récente du village (I) permet encore de recueillir des témoignages oraux, qui sont d'un grand recours pour comprendre des techniques et des motifs de tout genre que la seule archéologie aurait peine à expliquer.

LE GEOGRAPHE, ET LES AUTRES.

Le Pays Vannetais s'inscrit approximativement dans les limites de l'actuel département du Morbihan, dont le Blavet, un des "aber" ou rias permet la remontée fluviale profondément. En bordure du Blavet, le Pays de Baud abrite la commune de Quistinic sur laquelle se situe le hameau de Poul Fetan.

Le village est installé sur une "dépression" autour de laquelle sur les hauteurs s'étendent les terres cultivées. En léger contrebas et adossé à la dénivellation, le village s'ouvre sur la vallée du Blavet.

Dans un paysage de bocage planté essentiellement de chênes et de châtaigniers se nichent les maisons basses. Epousant le terrain et sa pente, tenant compte des sources, elles participent au décor tant elles sont intégrées à la nature. Elles offrent comme dans tous les cas semblables, autant que possible, leur mur postérieur aux vents du nord, et sont légèrement encastrées dans la colline ce qui facilite l'engrangement dans un comble à surcroît, seul niveau au-dessus du "plain-pied".

La hauteur du comble étant à peu près égale à la hauteur de la façade, il se dégage des volumes simples, non pas une impression de monotonie mais de calme.

Plusieurs façades sont aspectées au sud, pour le soleil. Mais il y a lieu de croire qu'elles le sont aussi pour le paysage : la vallée du Blavet. Pourquoi dénier aux paysans qui construisirent ces maisons tout goût pour la beauté d'un paysage. Si on attribue aux sculptures des maisons une seule fonction décorative, c'est reconnaître chez le paysan une notion du beau. Cette idée de notion de beau peut certainement s'étendre à une implicite jouissance du paysage. La méconnaissance de la psychologie du paysan n'a que trop duré. Découlant d'une imagerie au bien-fondé douteux et pernicieux, elle est héritée de la Révolution industrielle ; transmise par l'école, elle témoigne d'une conception culturelle du monde centralisée sur la ville. Elle serait couronnée par la malchance si on la perpétuait à Poul Fetan en ne décidant pas d'inclure dans la zone de protection le site paysagé tout entier.

A cette sensibilité instinctive s'ajoutait peut-être la satisfaction de pouvoir embrasser du regard une partie des possessions. La sensibilité au paysage serait ainsi modelée de nécessités pratiques telle que la surveillance du troupeau dans les contrebas, du trafic sur la rivière (probables dans les périodes troublées du XVIe et XVIIe). Le géographe qui se double du sociologue ou se triple du psychologue est ainsi amené à concevoir le hameau comme un observatoire dominant si possible les terres qui en dépendent.

Enfin le géographe doit aussi se faire géologue, ce qui facilitera d'autant la tâche de l'historien d'art.

L'HISTORIEN D'ART, ET LES AUTRES

Les modes de constructions à Poul Fetan sont comme toujours et comme partout déterminés partiellement par les conditions locales offertes par la nature.

Les murs sont essentiellement de granit ou granite ; les carrières de Lann Mane Alan près de Villeneuve Jacquolot et de Grann près de Baud ne sont guère plus éloignées de 10 km et ont sans doute fourni les gros appareils. Les moellons étaient peut-être exhumés sur place.

Le style de charpente dérive de la végétation locale : chaume sur une trame de châtaignier fendu (arbustes) (ph. 1).

Le liant des murs est constitué de gros sable (rivière ?) mêlé à de l'argile.

L'utilisation de cette argile caractérise bien l'économie autarcique du hameau.

En adossant la maison à la colline partiellement creusée ainsi que nous l'avons dit (pour faciliter l'engrangement mais aussi pour réduire la nécessité d'échafaudage), le paysan dégage d'abord une couche de terre arable qu'il répartira ensuite sur les champs. La pierre rencontrée sera peut-être récupérable. L'argile servira non seulement au liant (et, si elle est bonne, à la céramique, aux soins médicaux à l'occasion) mais à établir des sols homogènes et compacts. (On extrayait aussi l'argile des terres communes du village.) Pour l'isolation thermique entre le comble et la salle, on recouvre le plancher fait de planches grossières de châtaignier, d'une couche d'argile mêlée de paille. Pour la "terre battue" une légère dilution de la glaise formait une matière malléable, que l'ensemble du village va damer au pied ou au pilon de bois pendant un jour. En séchant, cette "terre" constituait un sol bien uniforme. L'opération s'appelle : "Gober er leur".

L'exploitation du vocabulaire de la langue du peuple paysan peut fournir d'utiles renseignements sur les techniques locales. Un linguiste doublé d'un toponymiste est indispensable dans un tel cas (même s'il ne s'agit pas d'une langue étrangère à part entière mais d'un soi-disant patois).

Le nom du village en effet peut renseigner sur, sinon la date, l'origine de l'établissement : *Poul* = mare, piscine (cf. Engl. : Pool), source, flaque ; *Fetan* = fontaine. On peut traduire de deux façons. "La source mise en fontaine" ce qui explique au moins la colonisation du lieu. Ou bien, si l'on admet que Fetan est une bretonnisation d'un mot français (-- ce qui est le contraire selon certains spécialistes--) (le mot français ou latin pouvant venir du vieux celtique) on aurait alors : "*Poul-Fontaine*" = "Fontaine-Fontaine". La juxtaposition d'un même mot appartenant à deux langues différentes, se produit parfois lorsqu'à une population d'origine parlant une langue succède une autre population parlant une autre langue. C'est bien le cas en Pays Vannetais. On voit ainsi que ce qui à notre stade n'est qu'hypothèse serait d'un intérêt majeur si la démonstration était faite par un spécialiste de la toponymie. Des datations pourraient être proposées...

Touchant de près à des domaines relevant plus de l'archéologie, l'historien d'art regarde aussi la distribution des constructions.

En n'ignorant pas qu'une longère n'est que rarement constituée d'éléments contemporains les uns des autres, il cherchera à établir une chronologie, en observant les modifications de façades (portes bouchées, ph. 2) et de fonction.

Les longères, qui permettent l'économie des pignons voient en effet au fur et à mesure de l'accroissement des familles les anciens feux se transformer en étables.

On notera aussi dans certaines habitations la promiscuité des humains et des animaux, qu'on a abusivement identifiée à une forme de misère, ce qui est nier deux facteurs.

D'abord, le facteur économique : chauffage de l'air ambiant par la présence animale, permettant aussi d'épargner le petit bois destiné au foyer, qui, même en pays de bocage (humide) n'est pas abondant, surtout l'hiver, ainsi qu'en témoignent bien des contes populaires (2).

On nie aussi le facteur affectif : on aurait tort de ne pas l'envisager et encore plus de le tourner en dérision. Les paysans, attachés à leurs animaux qui sont leurs outils de travail et une de leurs sources nutritives, n'ont jamais été autant ridicules que certaines de nos citadines occupant leur solitude avec leurs chats domestiques, ou que certains de nos citadins parlant à leurs chiens plus qu'à leur fils, mais n'en exigeant pas la même hygiène sur le trottoir de la ville. Il n'est donc pas étonnant que le paysan donnât des noms familiers à ses animaux. La promiscuité avec l'animal est un facteur psychologique à ne pas négliger si l'on veut, toujours dans la même optique, bien percevoir l'esprit du lieu. On comprendra ainsi plus facilement qu'une même porte puisse être commune aux hommes et aux animaux. (ph. 2, n° 994 ?)

Les fenêtres. Elles servent certes à éclairer, à voir à l'extérieur, mais permettent aussi de voir à l'intérieur : c'est immédiatement derrière elles que va se trouver la grande table familiale. Pour bénéficier de l'éclairage du jour ? Elle a aussi un autre rôle. La vue du groupe réuni qu'à l'intrus au travers de la fenêtre est à rapprocher d'un tableau de famille serti dans un cadre, non de plâtre mais de granit, un encadrement décoré de sculptures (ph. 2) qui a la même position ambiguë que ceux des œuvres picturales des musées. Le décor on le voit peut être interprété ici de diverses façons : on ne flatte pas le visiteur en lui faisant l'honneur d'un décor particulier, on se flatte soi-même en se mettant en valeur. A ce titre on peut dire qu'il constitue un signal.

Après la porte et la fenêtre, la lucarne constitue le troisième élément fort de la façade. Si on l'a décrite souvent comme étant elle aussi un signal, un signe de richesse ou de distinction (ph. 3) (ce qui s'applique aussi à certaines souches de cheminées moulurées - ph. 2), il ne serait pas étonnant que son décor soit, à l'origine, lié à une pratique magique, ou à une croyance païenne ayant trait au thème de la récolte (de l'engrangement) (note 3). Elle perdra

plus tard probablement tout sens magique, pour n'avoir plus qu'une signification décorative en surcharge du rôle fonctionnel : c'est ce qui explique peut-être l'étonnante distorsion entre la forme et la fonction dans les lucarnes de la maison 991/992. Le jumelage des lucarnes qu'il n'est pas exclu de faire provenir d'un château ou manoir avoisinant désaffecté est une particularité de Poul Fetan, ainsi que la forme des clefs d'arc (note 4).

S'il veut s'en tenir au style même du décor et non plus à sa signification, l'historien de l'art aura tôt fait encore de se transformer en archéologue. Issues du Moyen Age, on connaît en Bretagne l'étonnante pérennité des formes du décor de la fin du gothique. Telle ouverture décorée d'une accolade qui s'est répandue au XVe a pu s'y maintenir jusqu'au XIXe siècle. Deux constructions seulement possèdent un millésime, 984 A : 1733, et 993 : 1678 (mais pour cette dernière il n'est pas exclu qu'il s'agisse de la date d'une restructuration). La datation des divers éléments de Poul Fetan en est délicate, et l'historien de l'art ne trouve guère d'arguments propres à sa spécialité pour faire remonter certaines maisons au XVIe, telle que cette maison 993 (ph. 2) (son appui de fenêtre, l'étroitesse des ouvertures, l'appareil en moellons oblongs), et que pourrait-il dire s'il voulait justifier la date du XVe pour le groupe 991-992 ? Il s'agit là d'hypothèses que seule une étude archéologique détaillée faisant appel aux techniques modernes pourrait prétendre contredire ou confirmer (5), et établir au moins une chronologie des constructions sans plus parler de datations. On aurait tort par ailleurs de ne pas chercher à exploiter les données de céramique de l'inévitable décharge.

L'ARCHEOLOGUE, ET LES AUTRES

La particularité des clefs d'arc en T, leur décor, et l'originalité des lucarnes jumelées des maisons 991-992 sont autant d'indices qui, comme les nervures pénétrantes de l'arc en anse de panier de la maison 997 (ph. 4), donnent matière à réflexion autant à l'archéologue qu'à l'historien d'art.

La présence de l'archéologue devient indispensable pour rechercher les traces des premières occupations, et de celles postérieures (dans les décharges, dans les fondations, dans les sources archivistiques locales, etc.). Elle l'est aussi dans l'identification des formes dont l'état d'abandon dissimule la signification : les formes circulaires de la cour sont-elles des points d'eau, des fours, ou des mangeoires pour les animaux ? (cf. 995, 1011, 984 C). La forme circulaire accolée à la maison 984 B ne doit pas être interprétée sans une étude minutieuse : il ne s'agissait probablement pas d'un four, certainement pas d'une tourelle pour accéder au comble (puisqu'on n'y voit aucune trace de marche, et qu'un escalier extérieur, au pignon, permettait de le faire). On pourrait y voir une soue, possédant un drain pour l'évacuation des déchets, et une ouverture vers l'intérieur de la maison. Une autre ouverture semble avoir existé dans le comble et aurait permis de jeter l'alimentation directement du grenier à la soue (système fréquent dans les régions montagnaises).

Le seul restaurateur, quant à lui, ne résoudra sans doute pas le problème individuellement, et s'il ignore même le problème, risquera-t-il de détruire par inadvertance des traces indispensables à l'interprétation des formes pendant la restauration ?

L'ETHNOLOGUE, ET LES AUTRES

L'ethnologue aura une perception des volumes et de l'organisation de l'espace différente de celle de l'historien d'art. L'espace organisé n'est pas essentiellement pour lui la conséquence du climat, de la topographie et de la géologie conjugués. L'espace est pour lui le lieu des particularités culturelles micro-économique et micro-sociologique.

Le visiteur qui arrive à Poul Fetan par l'unique chemin découvre d'abord les murs postérieurs. S'en sentira-t-il incongru ? La pénétration visuelle et physique dans le cœur du hameau semble être rendue volontairement difficile.

Organisé vers son intérieur, le village reflète le mode de vie autarcique qui lui est propre... Les témoignages de cette micro-société sont les éléments indispensables à la vie communautaire : chaque élément du tout aura une fonction soit privée soit commune à tous les habitants.

Les éléments communs : le feu et l'eau. Un four commun existait à Poul Fetan avant sa destruction lors d'un réaménagement du chemin d'accès (6). Il n'existe pas, quant à l'eau, de puits commun à Poul Fetan, du fait des sources sur place, généralement encadrées de pierres plates. En contrebas du hameau, une fontaine a été aménagée sur un ruisseau. Un peu plus bas encore, le lavoir, lieu essentiel de la vie communautaire des femmes. (Dans la société matriarcale qu'est encore la campagne bretonne, les hommes ne

benécient pas comme dans d'autres sociétés traditionnelles d'un lieu extérieur qui leur est réservé exclusivement comme l'est le lavoir aux femmes. Le lieu intérieur du café, souvent épicerie, était lui aussi fréquenté par les femmes.)

La *cour*. Elle est non seulement l'évidente relation entre les volumes, mais, prolongement naturel de la maison, une articulation qui se justifie par l'étroitesse de l'espace intérieur. Bien plus qu'un vide, elle est le lieu de la communication collective. Utilisée pour les travaux du pré-engrangement, de lavage (vaisselle, légumes), son utilisation dépasse les aspects essentiellement pratiques, et en fera un espace humain semi-privé, semi-public.

Les règles tacites de la bienséance paysanne commandent à l'étranger rendant visite de s'y manifester. Ensuite, il "franchira le seuil" (dernier territoire mi-public, mi-privé) pour pénétrer à l'intérieur. Une cloison de bois lui cache encore le foyer (note 7) : il devra à nouveau annoncer son arrivée si elle n'a pas été déjà remarquée au passage devant la fenêtre.

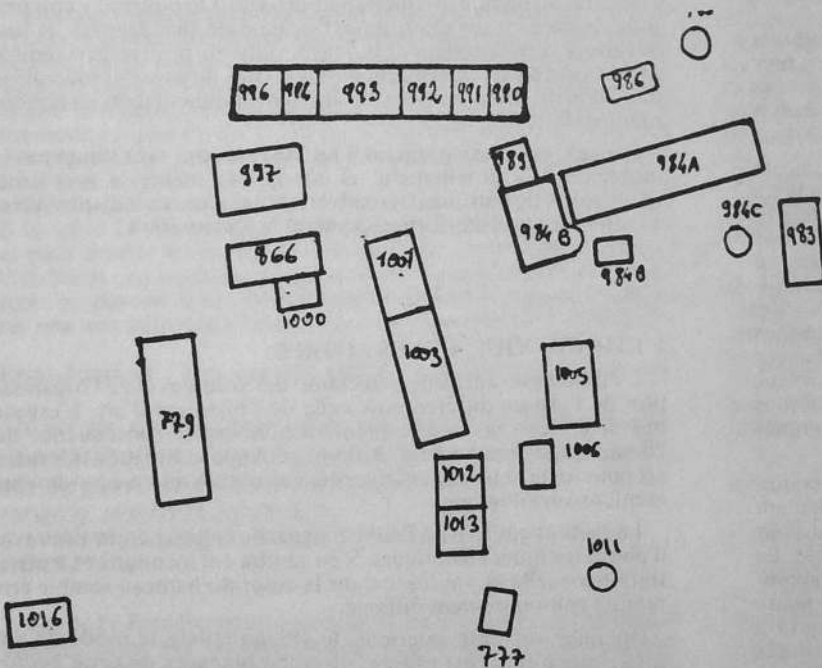
Ce n'est qu'après en avoir été prié que le visiteur accède véritablement au cœur de la maison, qui n'est pas toujours le foyer comme on le dit (Engl. heart/hearth), mais la table familiale. Pour lui faire honneur, il sera prié de s'asseoir.

Le mobilier intérieur ayant totalement disparu à Poul Fetan, on ne peut guère s'y référer. L'ethnologue liera l'emplacement (restitué grâce aux plans types connus ou grâce à la méthode archéologique) aux usages qu'on en fait, et, avec le sociologue, fera apparaître la rationalité de l'agencement en accord avec les usages, et non par rapport à nos critères citadins et modernes (le rôle des courants d'air, la faiblesse de l'éclairage naturel, les rapports de hiérarchie, etc.). Notons aussi dans presque tous les cas l'alignement des meubles le long de la paroi nord, accroissant l'isolation thermique.

Hiver 1978-1979

Gildas DURAND

- 1) Le mot "village" a fréquemment en Bretagne le sens de hameau. Nous l'emploierons de préférence tout au long de ce texte.
- 2) L'historien de l'art mésestime beaucoup trop les sources précieuses de renseignements que peuvent être les contes populaires. On y trouve une foule de renseignements très utiles sur la vie quotidienne (cf. Le Braz, Luzel).
- 3) Il existe aussi à Poul Fetan une figure sculptée en masque, à un angle de la maison 990 (deux masques en fait, un grand et un plus petit). On les rencontre de temps en temps dans les campagnes, aux angles de pignons, à la base des rampants. La tradition leur attribue un pouvoir anthropophylactique, peut-être issu du thème du bouclier d'Athéna pourvu de la tête de Méduse, Gorgone qui pétrifie qui la regarde. Certaines en pays vannetais sont réputées protéger de la foudre. Le masque double que l'on voit à Poul Fetan est peut-être, quant à lui, dérivé du thème du Janus romain, Janus Bifrons qui doit surveiller à la fois l'intérieur et l'extérieur de la maison, protéger les départs et les retours, et qu'on représente donc par une tête à double visage. L'universalité de ce thème iconographique (le double Hermès grec, la tête à deux ou trois visages celtique) indique au moins la force de la tradition païenne tout au long de l'histoire médiévale et post-médiévale, sans que celle-ci soit a priori à attribuer aux Latins plus qu'à une autre culture.
- 4) Ce qui reste à prouver. Il serait intéressant à ce sujet de répertorier toutes les formes de décor des environs pour voir si elles ne sont pas des emplois, et d'en localiser l'origine, ou pour voir s'il y a des similitudes déterminant un style local. La datation à Poul Fetan en serait facilitée.
- 5) Il serait souhaitable en Bretagne de revoir les techniques de datations de l'habitat rural pour cette période. Par crainte de l'erreur, on attribue trop souvent au XVIIe des maisons du XVIe et peut-être du XVe siècle.
- 6) Deux des maisons sont pourvues de fours : ils dateraient de l'époque de la dernière guerre. Un de ces fours a réutilisé des éléments du premier en question (pierre plate de la porte).
- 7) Cette même disposition a été aussi décrite et dessinée par E. Estyn Evans dans *Irish Heritage* 1949.



Photographie 3 : la lucarne de la maison 992 est jumelée avec celle de 991

Photographie 2 : vue partielle de la longère principale de gauche à droite : 996 - 994 - 993 - 992, on note dans 993, l'ancienne porte obstruée.

Photographie 1 : détail de 992



Photographie 5 : l'habitation 984 B

Photographie 4 : construction 997



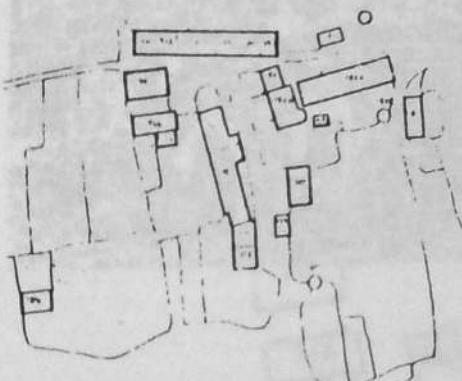
Photographie 6 : le dos de la longère principale, au premier plan : 996



Restauration du village de Poul-Fetan en Quistinic



Vue Générale du VILLAGE.



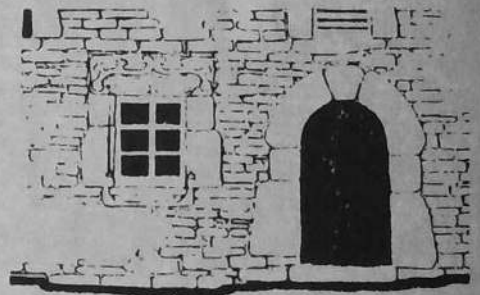
Cadastré 19^e siècle (1841)

Chaumières, ruines et belles pierres couvertes d'une végétation abondante qui reprit très vite ses droits après le départ des hommes, tel était l'état du village du POUL-FETAN lorsque la commune de QUISTINIC décidait en 1977 de s'en porter acquéreur.

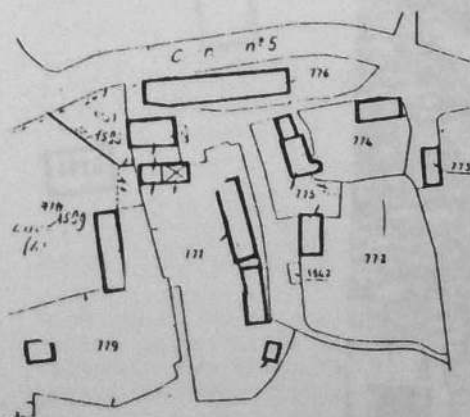
Ce village, implanté à mi-pente dans la vallée du Blavet et dont les maisons datent, en majorité, du XVII^e et XVIII^e siècle, comportait environ une dizaine de feux, représentant une population pouvant aller jusqu'à 70 habitants.

Le vide a commencé à se faire après la guerre, laissant progressivement les bâtiments dans l'oubli. En 1976, le dernier habitant partait.

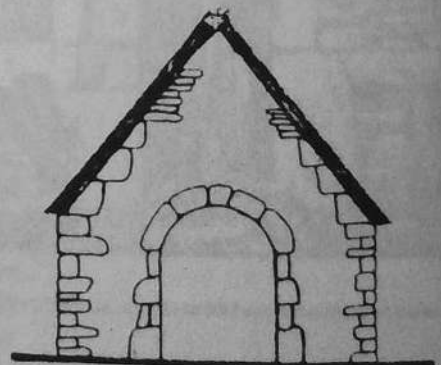
Le village entier appartenant à un seul propriétaire, la commune put acheter l'ensemble des bâtiments et parcelles attenantes ; la restauration du Village était alors décidée.



Détail d'une ouverture finement ouvragée.



Cadastré actuel



Pignon d'une Grange qui servira d'Ecurie.



LONGERE NORD : Partie la plus ancienne du Village.



COMPOSITION DU VILLAGE :

L'ancien cadastre datant de 1844 permet de retrouver les anciens cheminements et l'organisation du parcellaire.

La comparaison avec le nouveau cadastre permet de voir les modifications récentes apportées au Village, en particulier la disparition de certains bâtiments.

La disposition du Village est de type dispersé avec des extensions linéaires en longère.

La façade des maisons les plus anciennes est orientée au Sud (longère située au Nord du Village).

L'étude des détails de l'appareillage de maçonnerie, des chaînes d'angle, des chevronnières et des ouvertures permet de voir que la longère s'est développée d'Est en Ouest.

Les maisons suivantes furent disposées le long des circulations.

La maçonnerie des constructions est constituée de petites pierres de granit, grossièrement taillées, mais admirablement bien appareillées.

La maçonnerie des deux bâtiments situés le plus à l'Est du Village est constituée de petites pierres taillées d'une façon beaucoup plus régulière et assemblées par lits horizontaux.

Les pierres constituant les encadrements des ouvertures, les chevronnières et certaines souches de cheminée sont parfaitement bien taillées et dressées ; beaucoup sont moulurées, au moins chanfreinées ; certaines sont agrémentées d'un motif décoratif.

L'ensemble des bâtiments est couvert en chaume.

Les cheminées font l'objet d'un soin particulier depuis l'âtre jusqu'à la souche où la technique (équilibre du montage des encorbellements, tirage) et la proportion (dessin, mouluration) sont merveilleusement maîtrisées.

PROJET DE RESTAURATION :

L'un des impératifs qui guide la restauration est la reconstitution du Village dans son unité, ses proportions, ses matériaux (maçonnerie de pierres, joints à la chaux, couvertures en chaume) aspect rural des circulations dans le Village.

Un travail d'équipe, avec les artisans de la Commune, permet après observations minutieuses des constructions de reprendre le même appareillage pour remonter les parties éboulées, de faire des essais de joints avec des sables locaux, de reconstituer des charpentes selon les assemblages traditionnels relevés sur les anciennes charpentes.

PROGRAMME :

Dans une première tranche de travaux, il vient d'être réalisé un gîte d'étape pour les randonneurs pédestres (passage du GR 34), nautiques (sur le Blavet) ou équestres.

Le gîte d'étape peut accueillir 25 personnes et est aménagé de façon à pouvoir recevoir aussi bien les ran-

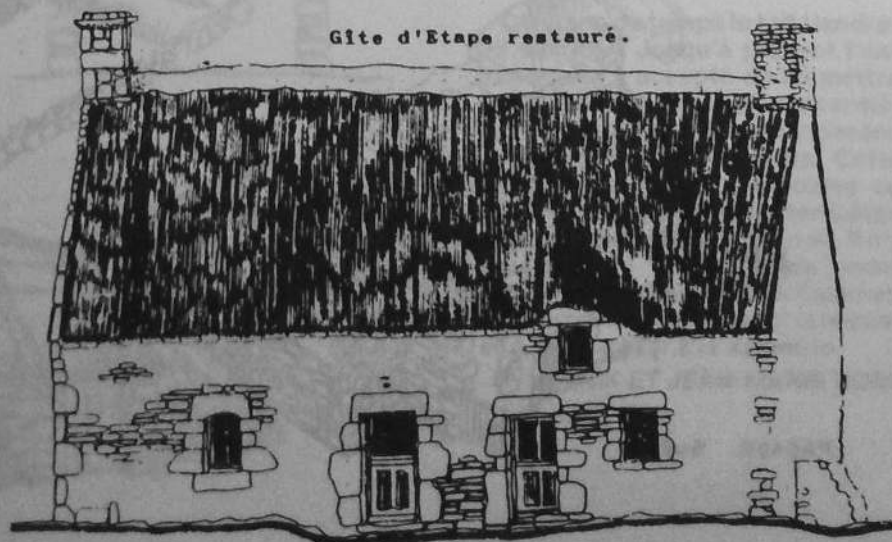
donneurs pour une nuit que des groupes désireux d'y effectuer des stages ou réunions.

Il est constitué de 3 dortoirs, d'une salle commune et d'une cuisine.

Une deuxième tranche de travaux, en cours de réalisation, consiste en la mise hors d'eau des autres principaux bâtiments. Ils abriteront un Eco-Musée ou Maison de Pays, une auberge rurale, des locaux d'exposition et accueil d'artisans. Une petite grange sera remise en état afin de servir d'écurie pour le tourisme équestre.

Un groupe de travail dont les Maisons Paysannes de Bretagne font partie a été constitué afin d'harmoniser les différentes propositions et possibilités d'aménagement.

JEAN-MICHEL DUBOST
ARCHITECTE D.P.L.G.
REDILLAC
SAINT-JACUT-LES-PINS
56220 MALANSAC

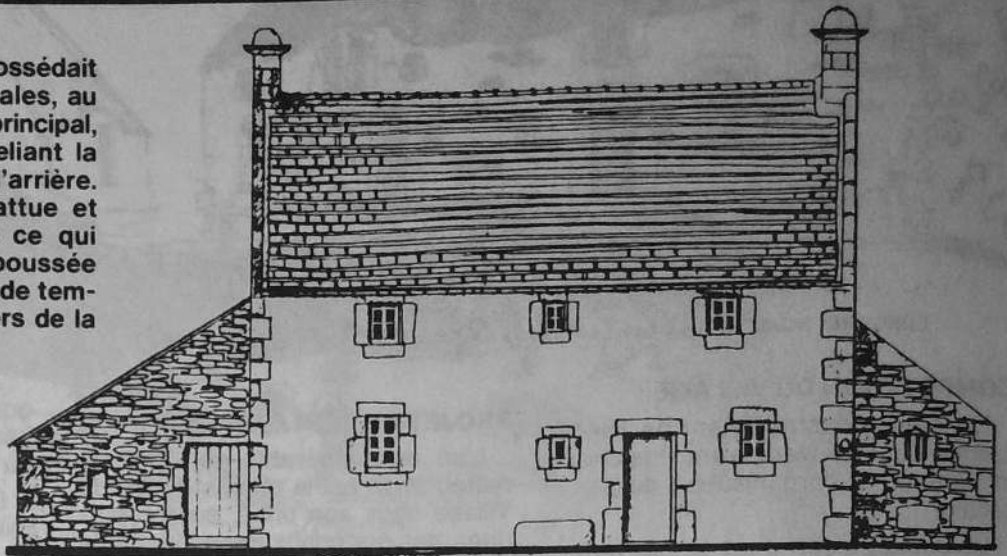


Une restauration à Porspoder

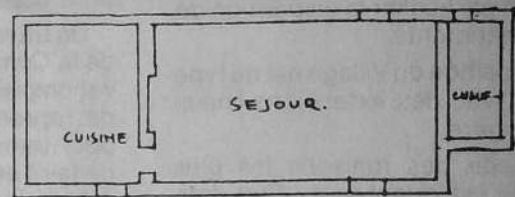
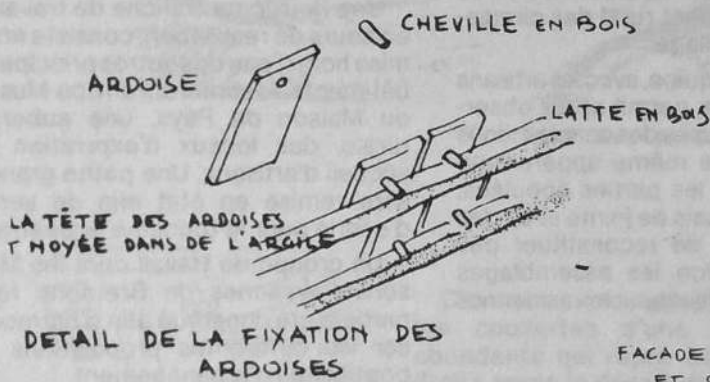
présentation et critique par les propriétaires
auteurs de cette restauration

A l'origine, cette maison possédait deux pièces de tailles inégales, au rez-de-chaussée du corps principal, séparées par un couloir reliant la porte du devant à celle de l'arrière.

Le sol était en terre battue et incliné d'arrière en avant ce qui permettait à l'eau de pluie, poussée sous la porte par les vents de tempête, de s'écouler au travers de la maison par une rigole.



ETAT ANCIEN



FACADE NORD ET COUR

DETAIL DE LA FIXATION DES ARDOISES

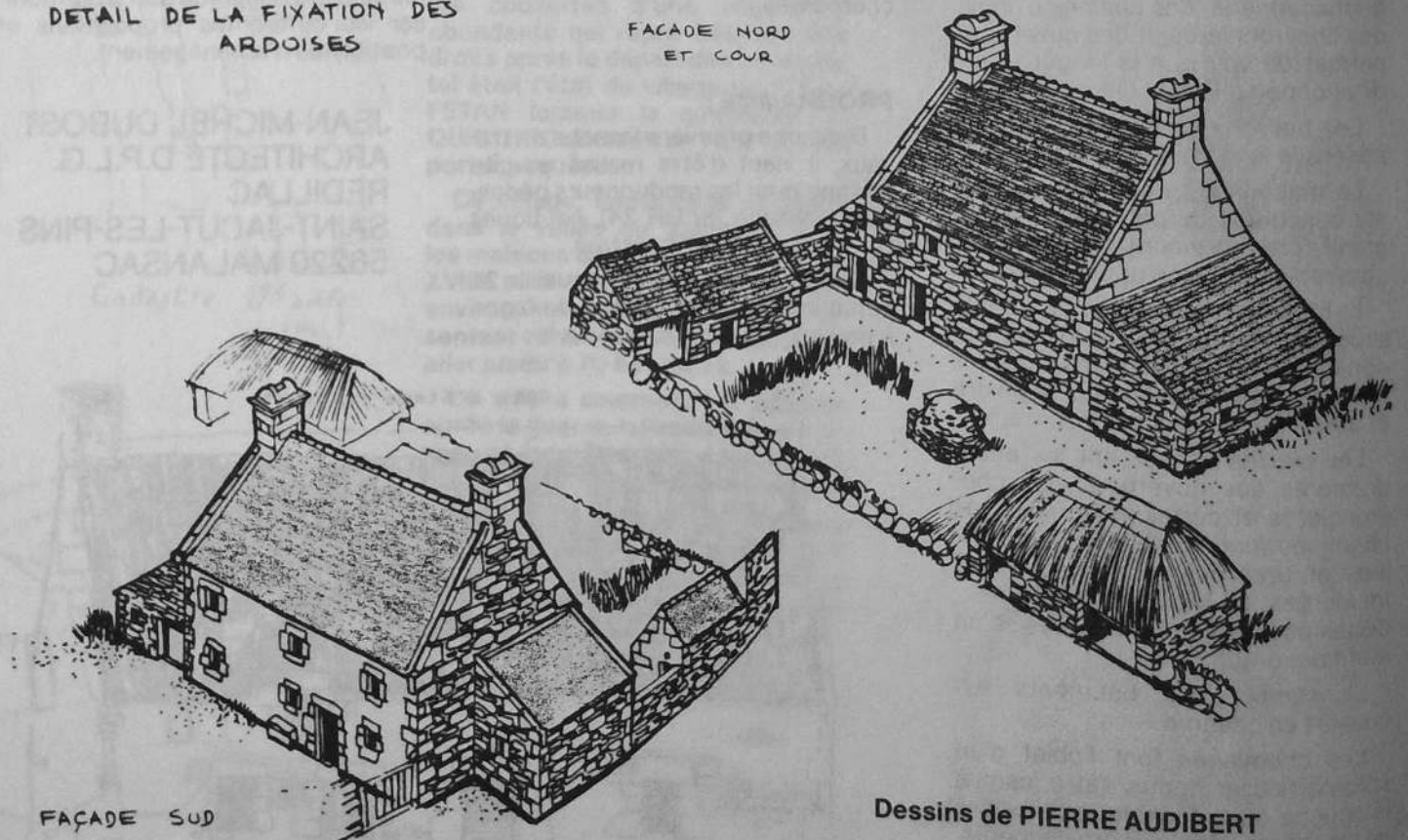
FACADE SUD

Dessins de PIERRE AUDIBERT

FAÇADE NORD ET COUR

FACADE SUD

Dessins de PIERRE AUDIBERT



ETAT ACTUEL

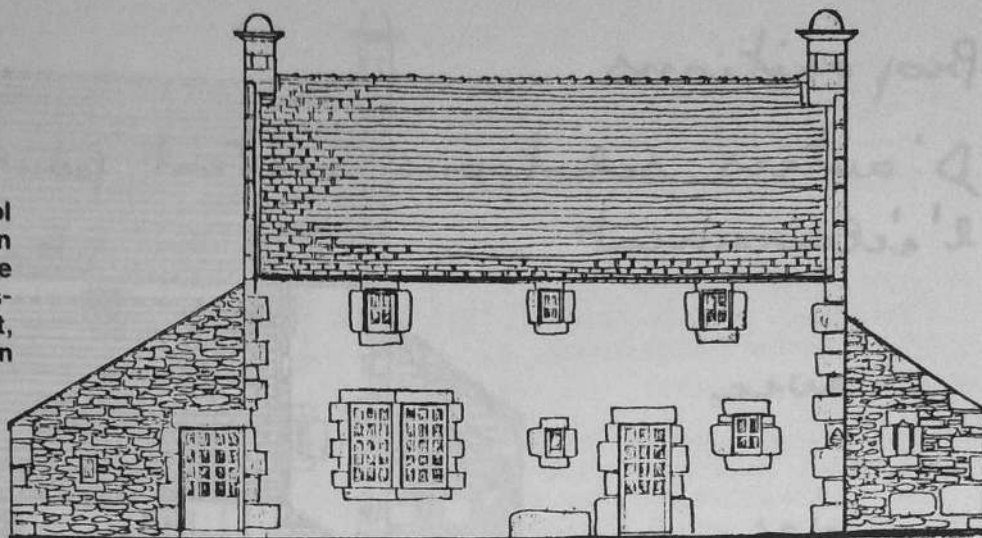
Il a d'abord fallu creuser le sol pour le rendre plan et creuser un grand fossé le long du mur arrière de la maison afin d'éviter cette descente des eaux de pluie qui se fait, maintenant naturellement, par un écoulement dans la rue.

Le second travail consistait à percer une porte, à gauche de l'âtre, afin d'avoir accès à la cuisine et au sanitaire créé dans ce qui était auparavant l'étable.

Plus tard, on nous a conseillé deux petites fenêtres identiques à celle d'origine et accolées. Mais le conseil est arrivé trop tard.

Tout ceci ne nous donnait pas cependant une assez grande surface d'éclairage. On nous a conseillé une fenêtre à meneaux comme il y en a dans les manoirs bretons... Mais ceci ne convient pas du tout à notre simple ferme. Le résultat est d'autant moins satisfaisant que le jambage est fait de granit taillé en bordure de trottoir. La vigne vierge que nous faisons pousser en ce moment cachera les dégâts.

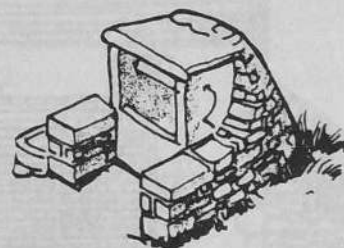
Nous avons gagné une belle vue sur la mer et un ensoleillement maximum.



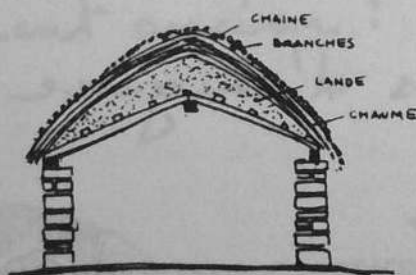
Nous refusons la solution qui consiste à ouvrir une baie à l'arrière. Dans ce pays, cette fenêtre ne nous aurait apporté qu'eau de pluie, vent, peu de lumière et pas du tout de vue.

Comme beaucoup, nous avons cédé à la mode des petits carreaux et aux menuiseries peintes en blanc.

Les carreaux sont trop petits. La proportion de bois plein aurait dû être plus importante pour les portes. En attendant de les refaire, et pour que le regard soit moins attiré par ces mauvaises transformations, notre recours va être de les repeindre en rouge lie-de-vin, couleur très utilisée dans cette région autrefois et, d'ailleurs, couleur retrouvée sur les portes d'origine.

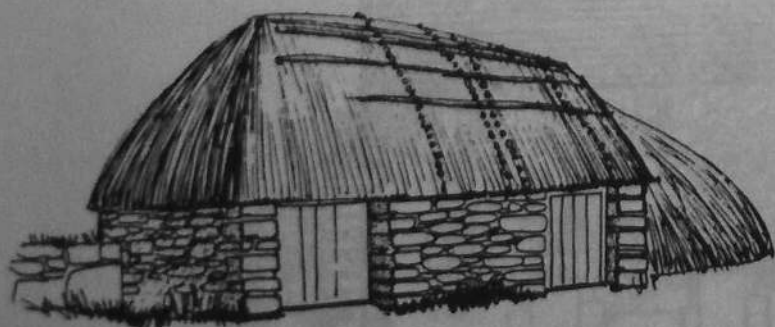


LE Puits



COUPE

REMISE



Combien de temps le toit tiendra-t-il encore ? Jusqu'à présent l'entrepreneur a accepté de lui mettre des "rustines". Lorsqu'il sera entièrement refait, nous demanderons le jointoyage des ardoises. Cette solution permet aux ardoises de résister aux assauts des tempêtes et évite le toit totalement noir. Il n'y aura pas de "chiens assis" mais plutôt une ou deux petites lucarnes ou "verres morts", suivant la nécessité, sans céder à la symétrie.

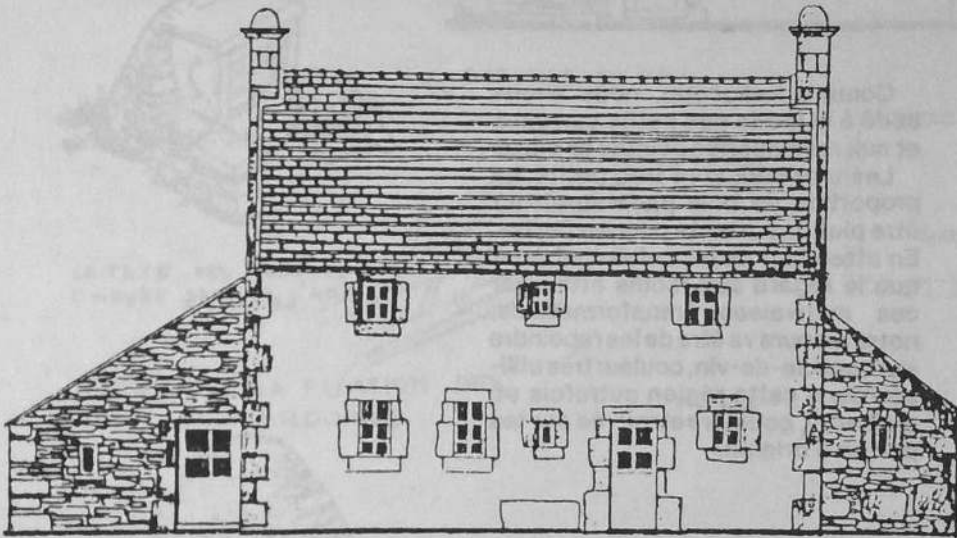
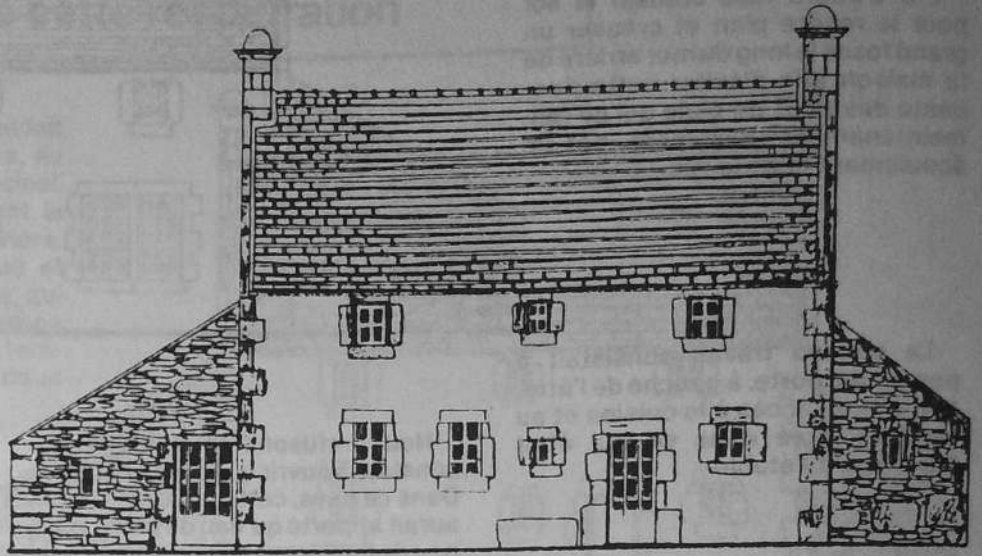
MENIK ET JEAN-MARIE NOEL

Propositions

D'autres solutions existent pour améliorer l'éclairage

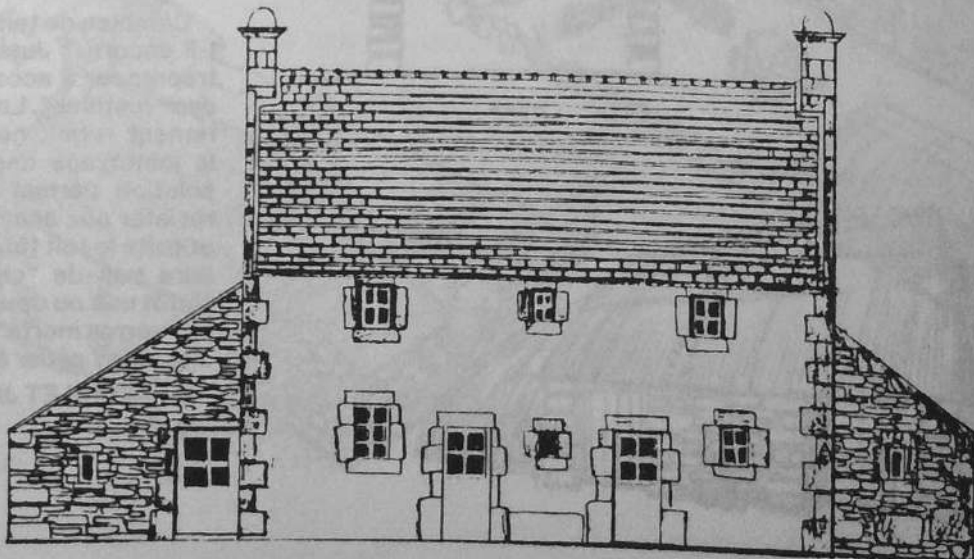
avec

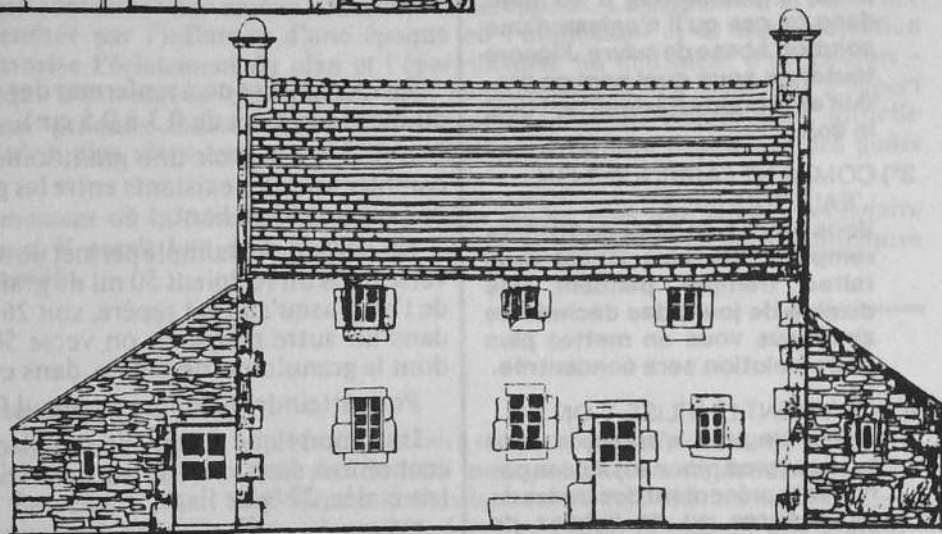
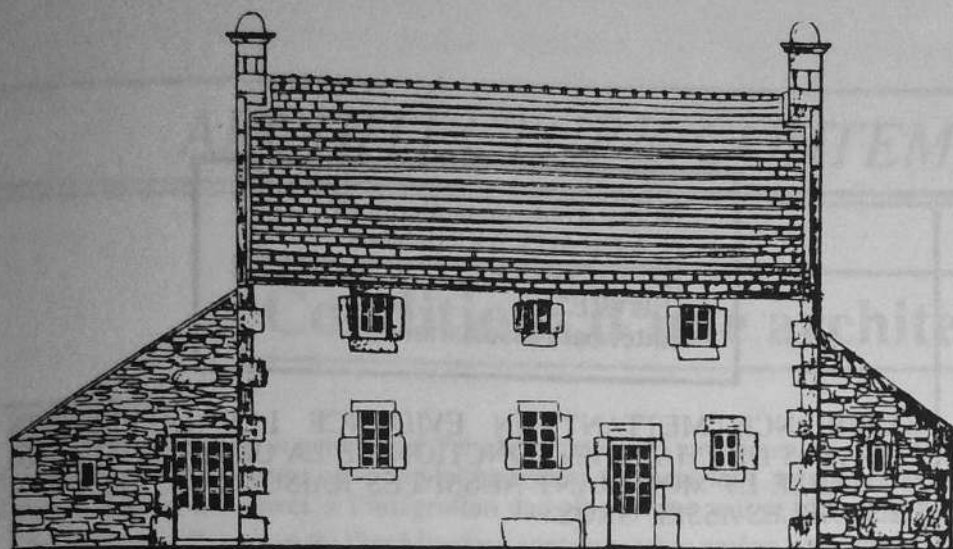
des



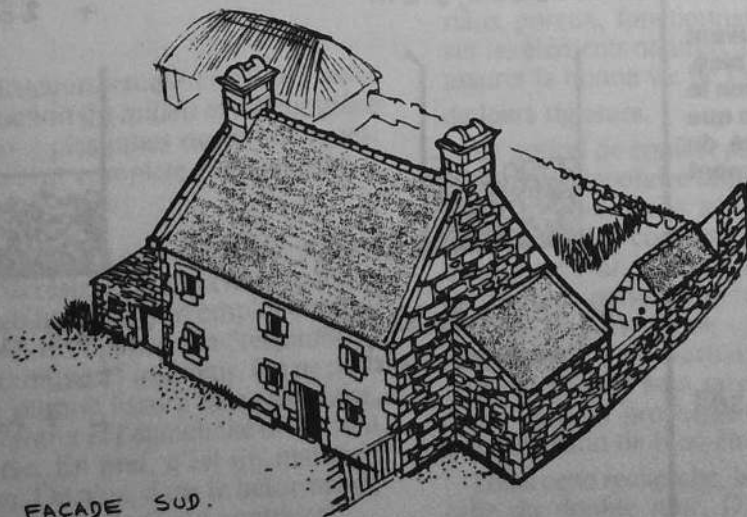
menuesseries
semblables

avec menuiseries d'origine





quelle solution vous semble être en accord avec le bâtiment ancien ?



FAÇADE SUD.

MELON - PORSPODER
 Kerveoc
 M^{re} et M^{lle} Noel

L'EAU ZINGUEE

1°) QU'EST-CE QUE L'EAU ZINGUEE ?
C'est de l'eau dans laquelle on a fait tremper des déchets de zinc.

2°) OU LA TROUVE-T-ON ?
OU EN TROUVE-T-ON ?
On la fabrique ; cependant il est possible qu'un produit ayant les mêmes effets puisse être trouvé dans le commerce, il se peut dans ce cas qu'il s'agisse d'une solution à base de cuivre. J'ignore toutefois sous quel nom ce produit est vendu en admettant qu'il le soit.

3°) COMMENT FABRIQUE-T-ON L'EAU ZINGUEE ?
Vous prenez un seau de 10 litres rempli d'eau dans lequel vous faites tremper pendant une dizaine de jours des déchets de zinc, plus vous en mettez plus votre solution sera concentrée.

4°) COMMENT L'UTILISE-T-ON ?
L'eau zinguée s'applique à la brosse (gros pinceau) sur les parois présentant des traces de moisissures ou de lichens de mousses

Sous un mois les effets dus à l'application d'eau zinguée sont sensibles : mousses et champignons disparaissent.

Eventuellement si les murs sont très atteints une deuxième application 15 jours après la première peut être envisagée.

Pour terminer il faut préciser que les propriétés de ce liquide n'agissent que 6 mois environ, et qu'il faut parallèlement à cette action remédier si possible à toutes les causes de l'humidité des murs.

Ce traitement est le plus souvent utilisé sur des maçonneries, le pisé, matériau poreux, absorbera bien le produit, dont l'action n'en sera que plus efficace. Seule l'humidité du mur se trouvera provisoirement modifiée.

PASCAL LALOY
Architecte
Membre du Service Conseil
TB - MPB

Note extraite de la plaquette
"LA CHAUX AERIENNE
ET TECHNIQUES DE MISE EN
ŒUVRE"
éditée par l'association.

EXPERIENCE METTANT EN EVIDENCE LES DIFFERENTS DOSAGES DE CHAUX EN FONCTION DE LA GRANULOMETRIE DU SABLE ET MONTRANT AUSSI LES RAISONS DE L'EMPLOI DES SABLES ASSEZ GROS.

Le sable utilisé doit renfermer des gros grains qui constituent l'armature du mortier (grains de 0,3 à 0,5 cm).

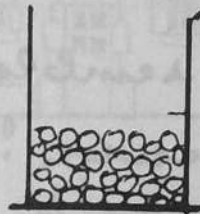
Il doit aussi avoir une granulométrie étalée : les grains fins viennent combler les vides existants entre les grains les plus gros et permettent ainsi une économie de liant.

Une expérience simple permet de mettre en évidence cette économie : on verse dans un récipient 50 ml de grains de sable, tous de 0,5 cm, on ajoute de l'eau jusqu'au trait repère, soit 26 ml d'eau ; dans un autre récipient, on verse 50 ml de sable 0/5 (sable tout-venant dont la granulométrie s'étale, dans ce cas, de 0,01 cm à 0,5 cm).

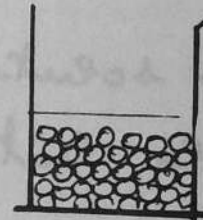
Pour atteindre le même repère, il faut ajouter 7 ml d'eau.

Imaginons que l'eau soit remplacée par un liant, la chaux, on aurait économisé, dans le cas de cette expérience en prenant le sable à granulométrie étalée, 27 % de liant.

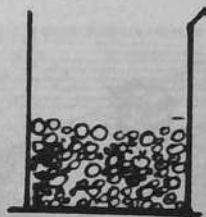
D'où une économie financière et la diminution de risques de retrait qu'aurait pu entraîner un mortier trop dosé.



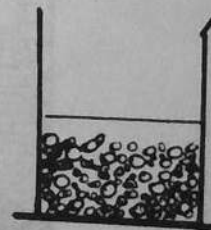
50 ml de grains
de 0,5 cm.



50 ml de grains de 0,5 cm
+ 25 ml d'eau



50 ml de sable 0/5
Tout venant



50 ml de sable 0/5
Tout venant
+ 7 ml d'eau

ARCHITECTURE CONTEMPORAINE

Conditions d'une architecture

Pour peu qu'on se soit penché sur l'étude des maisons anciennes, on reste émerveillé de l'ingéniosité et de la variété des techniques appliquées, de l'emploi judicieux des matériaux, toujours d'origine locale et de la qualité de la main-d'œuvre. Quant à l'aspect, à l'intégration dans le paysage, qui ne s'accorde à les citer en exemple !

Au contraire, l'examen de l'architecture contemporaine amène beaucoup de déceptions. La dispersion et l'absence d'unité s'ajoutent à la monotonie engendrée par l'influence d'une époque où l'unification et la standardisation sont de règle. La maîtrise technique favorise l'éclatement du plan et l'éparpillement au détriment d'un confort - insonorisation, isolation thermique - qui n'est obtenu que par un coût supplémentaire. La pauvreté d'aspect et la raideur de matériaux, réduits aux produits industriels coulés ou moulés, rendent encore plus difficile l'intégration dans le site. Le bâtiment n'est plus alors que le jeu d'une esthétique arbitraire dépendant des goûts de chacun et non l'expression du sol.

Cela coûte cher et fait réfléchir au moment où la crise de l'énergie semble rendre plus que jamais nécessaire une politique d'économie. C'est pourquoi il paraît bon d'en étudier les causes et surtout de proposer quelques remèdes en comparant ce qui est comparable.

I - La difficile et paradoxale recherche actuelle

Depuis le début du siècle, nous assistons à l'influence croissante de l'industrie et de la standardisation sur l'architecture : Walter GROPIUS, le "Bauhaus", LE CORBUSIER, pour ne citer que les démarches les plus spectaculaires, tous constatent le développement industriel et pensent qu'il faut suivre son courant, adopter ses formes et même son esprit pour renouveler les arts et l'architecture en particulier.

Ces idées restent celles des générations en place, rationalisme, fonctionnalisme, réalisme n'étant qu'un des aspects de cette production. La période écoulée est suffisamment vaste pour que nous puissions former et formuler un jugement. L'ébranlement récent de la société industrielle nous amène à considérer plus lucidement la valeur de sa production.

L'époque antérieure, dont la technique était analogue à celle des pays non industrialisés, va nous servir de point de comparaison dans la recherche d'une courbe prospective.

Les techniques

Le principe de la construction actuelle consiste à isoler complètement la construction du milieu extérieur grâce à la qualité de matériaux : plastiques ou synthétiques. L'enduit qui recouvre le tout complète cette volonté.

Le ciment

Par ailleurs, l'emploi du ciment est exclusif. Le ciment est un bon matériau par sa résistance aux chocs mécaniques, par son inconductibilité mais son emploi comme isolant est plus discutable. Il s'oppose à la "respiration" du mur, emprisonne l'humidité à l'intérieur. On ne peut pas empêcher une faille ou une fissure de se produire, ce qui permet à l'eau de rentrer et l'étanchéité du ciment joue alors en sens inverse. En bref, c'est un matériau qui manque de souplesse. De plus, dans le béton armé, il est associé au fer qui travaille de façon contraire.

Il faut aussi faire ressortir son emploi désastreux lorsqu'il sert de liant avec un matériau tendre comme les calcaires et toutes les roches déjà altérées dans les cas de restauration. Ces pierres, qui possèdent une grande porosité et un rythme d'humidification et d'assèchement lié à celui des intempéries, durcissent à leur périphérie au contact du ciment. La partie poreuse intérieure continue son rythme d'humidification tandis que la surface extérieure y devient insensible. Elles se trouvent ainsi déséquilibrées, ce qui provoque le vieillissement et des fissures, de façon imperceptible mais sûre.

Tous ces effets ont pour résultat de couper la maison d'un climat extérieur qu'on est obligé de reconstituer d'une manière artificielle.

II - La maison ancienne

Au contraire, la maison ancienne employait des matériaux poreux, fonctionnait comme un filtre, prélevant sur les éléments naturels le nécessaire et le meilleur pour assurer la bonne vie de l'habitant, tout en le préservant de leurs rigueurs.

La notion de confort paraît importante car la maison ne doit pas répondre seulement à des critères fonctionnels, matériels mais assurer un équilibre physique et psychique. Le confort est le résultat d'une certaine qualité de l'air, d'une qualité de température que les appareils de mesure habituels ne testent pas. Leurs indications, ne portant que sur un point donné et un matériau donné, sont inévitablement restrictives. Ces données du confort sont saisies dans leur ensemble par le corps humain provoquant, lorsqu'elles sont réalisées, une sensation de bien-être.

Dans cette recherche, la meilleure technique apparaît celle du double mur. Deux murs de parement étant

montés, le vide intérieur laissé entre eux était comblé par un blocage de terre et de cailloux. Mais les deux murs n'étaient pas liés : le mur extérieur ne transmettait à l'intérieur ni la température extérieure, ni l'humidité, ce qui augmentait d'une part le volant thermique de la construction, cependant que le mur intérieur voyait sa déperdition de température diminuer. Cet effet jouait de même pour les bruits, au moins les chocs sonores, le poids d'ailleurs que le mur représentait se chargeant d'étouffer les bruits. D'autre part, l'humidité extérieure (pluie) ou intérieure (condensation) se trouvait aspirée par ce vide qui ne prenait sa vraie valeur que s'il était relié à un puisard creusé au pied du mur.

Ainsi les murs hourdés à la chaux - ou simplement à la terre - étaient poreux, asséchés dès que mouillés et formant volant thermique contre l'irruption de la température extérieure. D'où cette sensation de confort. Le point essentiel était l'emploi du mortier de chaux et non du ciment. A quoi il faut ajouter une mise en œuvre simple et une technicité généralisée.

III - Les moyens dont nous disposons

En regard, en effet, qu'avons-nous ?

- un béton armé qui tend à supplanter les autres matériaux comme gros œuvre ;
- un emploi abusif du ciment ;
- une mise en œuvre dont la technicité est réduite tous les jours car réservée au seul spécialiste : tout doit être fait vite donc n'importe comment, l'impératif n'est pas de bien travailler mais de ne pas perdre de temps ;
- ou même c'est le spécialiste coûteux qui prouve le manque d'adaptation des ouvriers locaux.

Mais il serait injuste d'imputer aux hommes et aux ouvriers du bâtiment ce qui ne dépend pas d'eux. Les méthodes d'enseignement et l'emploi ne leur laissent pas le choix. Ils n'ont pas les connaissances générales que donnait jadis automatiquement la vie dans une communauté rurale. Spécialisation veut dire œillères.

On remarque aussi l'emploi exclusif de machines. Les bulldozers, les "machines-outils" ne peuvent pas prétendre avoir le fini, la délicatesse d'un artisan d'autrefois avec un outil "manuel", contrôlé à chaque instant par l'esprit intelligent et vigilant de celui qui le maniait. Ces machines sont génératrices de bruit et de pollution, ce qui prouve leur manque d'adaptation et la disproportion entre la dépense d'énergie et le but poursuivi.

IV - Une nouvelle direction

Ce double bilan dressé va nous servir à mieux saisir les points sur lesquels nous pouvons intervenir et à jeter les bases d'une évolution.

L'opposition des deux techniques apparaît surtout dans les principes qui président à la mise en œuvre des matériaux. Elle provient également de leur renouvellement complet. On constate, en effet, le faible coût de la construction ancienne en face de la cherté de la construction moderne qui réduit la qualité de l'investissement au détriment de l'entretien et du fonctionnement, c'est-à-dire aux dépens de celui qui va l'habiter.

Le problème de l'énergie qui se pose de façon aiguë depuis peu rend plus patente encore cette opposition.

V - L'énergie solaire

En réalité, ce n'est pas cette recherche elle-même qui transforme les règles de base de la construction mais elle met en lumière une nécessité qu'on avait oubliée : ne pas gaspiller l'énergie. Ce n'est pas la peine, en effet, de capter pour disperser par la suite.

Ainsi, le chauffage d'une maison à l'énergie solaire n'est pas un simple équipement qu'on adapte du jour au lendemain à une maison quelconque mais il existe des formes rationnelles, des dispositions et des matériaux sans lesquels son apport risque d'être décevant.

C'est là où l'architecture entre en jeu.

La forme et les matériaux

La maison doit donc elle-même capter et conserver l'énergie. Sa forme, son orientation, la dimension et l'emplacement de ses ouvertures ne sont plus alors le jeu d'une simple recherche esthétique.

D'autre part, les matériaux doivent également servir de volant thermique, ce qui conduit :

- à éliminer les matériaux conducteurs d'un coefficient supérieur à 0,4 : les métaux (1),

le béton armé, au moins en ossature, en ceinture ou en dalle.

- à préconiser :

la brique pleine,

le bois,

la terre,

et, bien sûr, la pierre dans la limite de son prix de revient.

Si le "parpaing" est un bon accumulateur thermique, son imperméabilité et son opacité ne permettent pas d'en faire un emploi continu.

Nous nous rapprochons ainsi des techniques et des matériaux anciens.

VI - Les règlements

Mais c'est alors que des difficultés d'un autre ordre apparaissent :

- celles de se procurer des matériaux qui ont disparu du marché,

- celles de règlements rigides qui ne laissent pas la porte ouverte à ces techniques.

On risque de se trouver en désaccord avec les règles de D.T.U. C'est pourquoi, sans mettre en cause ces règlements qui existent et qui ont leur valeur, il faut que les compagnies d'assurances et les tribunaux admettent que ces règlements ne sont pas les seuls et que les architectes sont justement là pour proposer de nouvelles solutions. Qu'on ne les condamne pas sur des principes mais sur des faits.

Sans cette liberté indispensable, les architectes n'ont plus de raison d'être et la construction est figée dans un monolithisme dont on connaît le résultat esthétique, expression d'une réalité.

VII - Mise en œuvre

Quant au temps de réalisation et au soin à apporter à la mise en œuvre, il serait bon de se demander s'il n'est pas préférable de passer un temps relativement modéré mais supérieur à celui qu'on accorde actuellement, plutôt que de payer cette précipitation :

- par un emploi de matériaux brutaux et sans souplesse rendant une maison inconfortable,

- par une technicité spécialisée coûteuse,
- par un bouleversement du sol avec l'emploi d'engins lourds.

Cette liste restant incomplète.

Il faut penser aussi à la formation. Souhaitons qu'un grand mouvement de recherche se fasse pour plus de réalité dans l'expression, plus de sensibilité dans l'exécution, sans chercher à imiter la production industrielle. Souhaitons que la machine soit de plus en plus adaptée aux gestes de l'homme. Le test en est facile. Ce n'est pas la dépense d'argent qui doit compter mais celle de l'énergie, les deux devant se rejoindre

VIII - Le pays

Ainsi, nous avons examiné trois des besoins de l'architecture :

- la qualité des matériaux,
- la qualité de la mise en œuvre,
- l'adaptation aux besoins de l'habitant.

La question serait incomplète si un quatrième besoin n'était pas examiné : l'adaptation au milieu de vie.

La production locale

Il faut une production de matériaux locaux. Si les architectes ont été victimes de la production industrielle mécanique d'une banalité inévitablement désespérante, c'est que la série ne peut réaliser autre chose quand elle s'appuie sur le goût moyen d'un marché trop vaste, dont les matériaux sont "plats" et remplacent - et tuent - les produits de l'artisanat de grande beauté plastique, vivants, exprimant le sol, le milieu de vie.

Mais la production artisanale dans le contexte actuel ne peut pas vivre seule. Elle a besoin d'un échelon plus en rapport avec la production nationale et internationale, et, localement, c'est au niveau régional que des entreprises peuvent espérer fournir des produits encore proches de la vie du pays et commercialisables sur un marché suffisant.

(1) Donnons à ce sujet l'exemple des menuiseries métalliques (aluminium) dont le seul emploi fait perdre une grande partie du gain du double vitrage, au point qu'un simple vitrage à cadre de bois isole autant qu'un double vitrage à cadre métallique.

L'expression architecturale

Des formes architecturales resteront toujours désincarnées si elles ne sont pas faites pour le "pays". C'est un climat, une couleur, une forme. A chaque population correspond une mentalité, un genre d'action, des exigences, un passé. Un pays ne veut pas dire une nation. Chaque région a ses pays différents. Le pays, c'est celui qui a formé un homme, pays qu'il a parcouru à pied étant jeune, auquel il se sent appartenir.

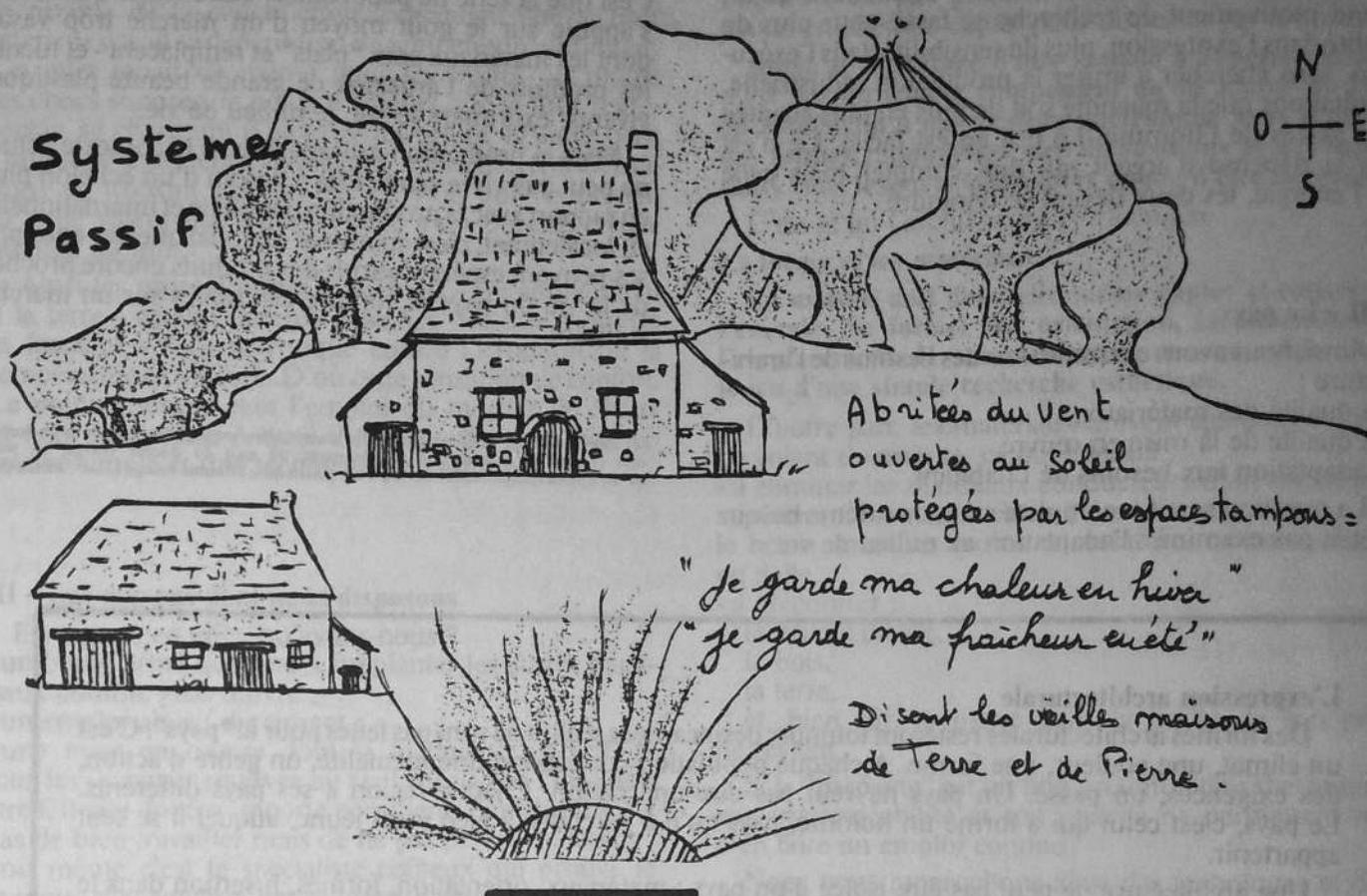
Une architecture ne peut pas être isolée d'un pays : matériaux, orientation, formes, insertion dans le paysage, c'est là où elle prend sa valeur. La région est une dimension déjà bien vaste. Mais elle peut s'opposer au gigantisme et à la mégalomanie, aux formes passe-partout.

La vraie loi de l'univers et de la vie n'est pas la contrainte de la production mais celle du renouvellement. Victimes de la confiance absolue dans la civilisation industrielle en place et de ses produits, victimes de facilités qui se paient chèrement ailleurs, les architectes sont trop souvent tombés dans un esthétisme sans force créatrice.

Un contact nouveau avec le pays, la vie dans une région vivante peuvent la leur apporter en leur donnant la possibilité d'exprimer un terroir et la valeur d'un groupe social, s'opposant ainsi au gigantisme provoqué par une vision spéculative. Cet échange international ne peut d'ailleurs subsister que grâce aux innombrables échanges régionaux et à leur production. Ce gigantisme tue l'homme et tuer l'homme, c'est tuer l'architecture. C'est le danger que nous courons.

ALBERT DEGEZ
décembre 1979

Architecture bioclimatique



Construire une ARCHITECTURE BIOCLIMATIQUE, c'est d'abord réduire les besoins thermiques de la construction, par son implantation en fonction :

- de la morphologie du terrain pour les fondations,
- des données climatiques, ensoleillement, rose des vents dominants pendant la saison de chauffage et pendant la saison chaude.

En conséquence, il faut veiller à ce que le choix du terrain et les cahiers des charges des lotissements permettent l'implantation la plus favorable et autorisent la conception d'un HABITAT CAPTEUR.

L'urbanisme bioclimatique permet l'architecture bioclimatique : l'habitat capteur

L'habitat capteur, c'est le système passif..., chance pour l'architecture. Ce type d'habitat peut permettre une architecture qui, par sa forme compacte, ses matériaux et leurs couleurs, s'intègre aux paysages bâtis ou non bâtis.

Il nécessite :

- des espaces-tampons (équivalents des annexes dans l'habitat ancien) ;
- des ouvertures au soleil, avec leurs volets ;
- des serres ;
- des murs "Trombe" (murs, sol captent la chaleur, la stockent et la restituent) ;
- une isolation parfaite.

Les matériaux peuvent être choisis en fonction de leurs propriétés dans ce que recèle le sol du "pays". Les maisons anciennes déjà avaient utilisé ces principes, vivaient avec le "pays" et le climat, s'abritaient du vent, de l'humidité, s'ouvraient uniquement au soleil.

Le chauffage vient en appoint : cheminées à récupération d'air chaud, cheminées-chauffe-eau, récupération de toute chaleur (eaux usées, gaz...), éoliennes, pompes à chaleur (mais avec dépendance électrique et coût élevé). **C'est le système actif, supplément au système passif.**

Les capteurs à air et les capteurs à eau sont le système actif solaire.

Une autre voie : le solaire "actif" sur l'habitat ancien. Il faut savoir que les capteurs peuvent être placés sur un autre bâtiment que le bâtiment à sauvegarder (une annexe). Le solaire ne doit pas entraîner un saccage de ce patrimoine. Nous nous devons d'être vigilants.

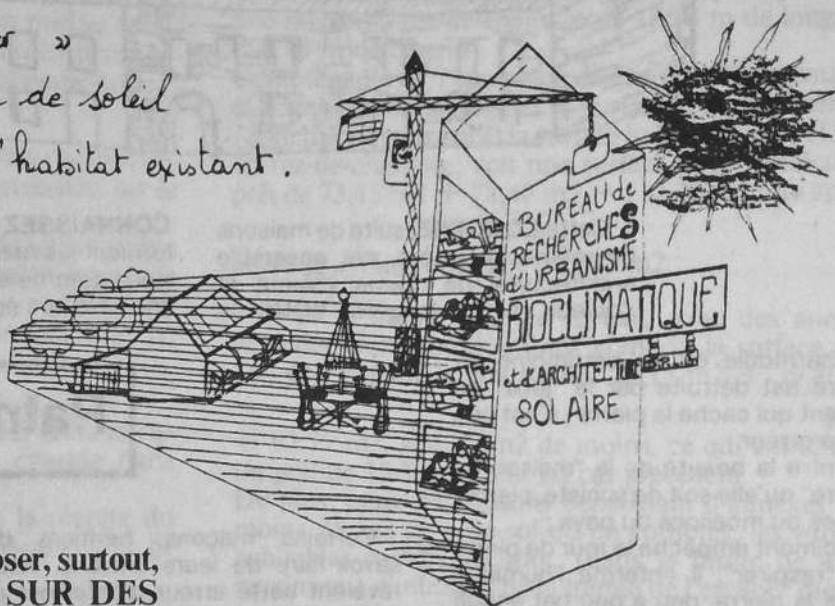
Attentifs à cette possibilité, ce choix, nous montrerons les réalisations les plus intéressantes, alliant bon fonctionnement et respect. Pour le moment nous ne connaissons pas de telles restaurations mais nous sommes à l'écoute et réceptifs.

systeme actif,
appoint au Systeme passif



« ou vais-je me poser »
pensait le capteur de soleil

Soucieux de ne pas saccager l'habitat existant.



Nous risquons de nous voir proposer, surtout,
**LA TECHNOLOGIE SOLAIRE SUR DES
CONSTRUCTIONS NEUVES ORDINAIRES**
qui n'ont, en fait, aucune des qualités requises
pour le système passif avec appoint actif.

Ce SOLAIRE-là doit alors être des plus
complexes pour avoir des résultats. Il risque
d'être trop cher et médiocre sur le plan thermi-
que et esthétique.

De l'avis d'architectes particulièrement compétents,
l'habitat capteur (système passif) n'est pas plus cher que
la construction traditionnelle. Selon la qualité de la
conception, il permet une économie de chauffage de
35 % à 60 %. Le système actif, plus onéreux, permet
de réaliser un complément d'économie d'énergie.

Dans l'Ouest, et spécialement en Bretagne, nous
connaissons des réalisations fort intéressantes par leurs
qualités architecturales et leurs résultats en économie
d'énergie : à Saint-Lô, Perros-Guirec, Trégastel, Ploufragan,
Bréal-sous-Montfort, Chartres-de-Bretagne, dans le
Morbihan. Nous souhaitons enrichir constamment
notre liste de références.

Selon vos choix d'implantation, en accord avec les
architectes qui ont construit ces maisons bioclimatiques
et les propriétaires, nous pourrions vous situer ces réalisa-
tions d'un point de vue technique.

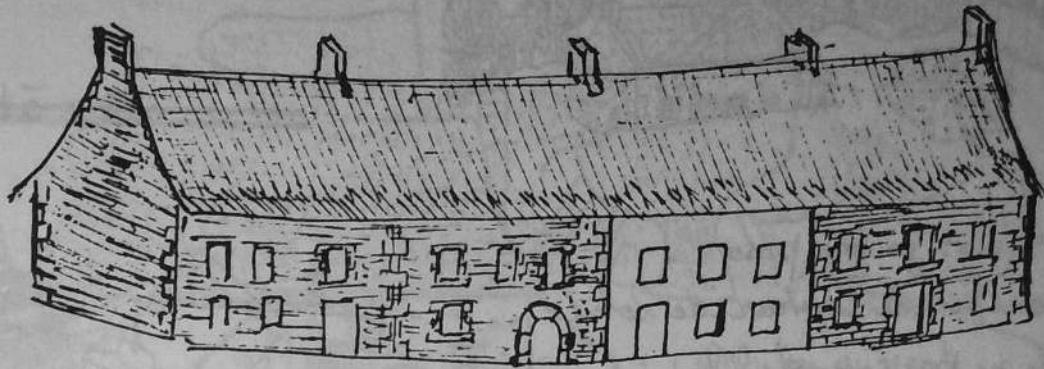
Les responsables de l'Association "Tiez Breiz - Mai-
sons paysannes de Bretagne" prospectent. Ils espèrent
des contacts avec des architectes nous signalant leurs
réalisations. En effet, l'Association souhaite aider la
promotion de l'architecture bioclimatique en Bretagne

par une information directe, des réunions d'information
et en montrant les réalisations lors de sorties d'étude
d'habitat et d'expositions.

**"Apprendre à voir pour connaître, compren-
dre, apprécier la différence, choisir", telle est
notre démarche dans la restauration qui s'ap-
plique aussi dans le domaine de l'architecture
contemporaine, y compris bioclimatique.**

Pour vous documenter, vous pourriez lire **"Cons-
truire avec le climat"** plaquette que vous pouvez
consulter à la Direction Départementale de l'Équipe-
ment de votre département ou commander (20 F) en
écrivant au
Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
2, avenue du Parc de Passy
75775 PARIS Cedex 16

Si vous souhaitez vous informer davantage, nous
pourrions vous suggérer d'autres titres, selon vos besoins.
Nous restons à votre disposition, dans la mesure de notre
savoir et de nos moyens, pour vous aider.



Cette **LONGERE**, suite de maisons de même caractère, cet ensemble architectural de même volume et couleur, cette longère **VOUS** la

CONNAISSEZ et l'aimez : ses maisons forment les rues de nos bourgs et villages comme elles sont le décor qui encercle nos églises.

L'harmonie de ce patrimoine de pierre est détruite par le "jetis" de ciment qui cache la pierre ; c'est une triple erreur :

- contre la beauté de la "maison en pierre" qu'elle soit de schiste, pierres plates ou moellons du pays ;
- le ciment empêche le mur de pierre de "respirer", il enferme l'humidité dans la pierre, peu à peu cet enduit va se fissurer et peut-être même aussi la pierre, c'est l'erreur contre le confort de la maison ;
- cacher les pierres sous le ciment, lorsque ce ciment n'est pas techniquement absolument indispensable, c'est aussi l'erreur contre la valeur marchande de la maison et celle des maisons voisines : une maison cimentée a perdu sa valeur de "maison en pierres apparentes".

Certains maçons, héritiers du savoir-faire de leurs anciens, nous révèlent cette erreur d'enfermer et d'entourer les pierres sous du ciment ; ils conseillent, si cela devient nécessaire, de jointoyer avec de la chaux et des sables du pays (p. 14 et 20 "Restaurer en Bretagne" de A. DEGEZ - plaquette sur la chaux aérienne et techniques de mise en œuvre).

Trop nombreuses sont ces rues, ces places de l'église et même maisons isolées, qui sont défigurées par cette erreur néfaste pour la maison, son propriétaire et le paysage bâti et non bâti en Bretagne.

Il est dit qu'on ne construira plus de maison en pierre, alors conservons au moins celles qui restent en ne cachant pas leurs **PIERRES** sous du ciment.

Patrimoine de pierre

MARIE-CHRISTINE LELIEVRE

NOTES DE LA REDACTION

Il faut un permis de construire pour toute modification de façade de construction ancienne : un enduit neuf sur des pierres est une modification de façade. IL JUSTIFIE UN PERMIS DE CONSTRUIRE.

Le ravalement est seulement soumis à une déclaration en mairie.

Nous souhaitons que les élus soient assez sensibilisés pour proposer, au moment de cette déclaration de ravalement, des conseils de restauration qui ne soient pas nuisibles au patrimoine en pierres.

"Maîtres d'ouvrages et Maîtres d'œuvre qui voulez utiliser de la chaux grasse (aérienne), faites l'effort de chercher et d'en réclamer jusqu'à ce que vous ayez satisfaction.

Les détaillants auront de la chaux grasse si la clientèle le demande."

Note extraite de la plaquette
**"LA CHAUX AERIENNE
ET TECHNIQUES DE MISE EN
ŒUVRE"**

éditée par l'association.

Le Pourquoi des "Taupinières"

(ou les raisons économiques des sous-sols semi-enterrés)

PATRICK HOUDANT, architecte DESA

Chargé de mission au C.D.H.R. d'Ille-et-Vilaine

Réfléchissons tout d'abord aux différents rôles que jouent les annexes dans un pavillon en milieu rural. Ces annexes bien souvent ont un triple rôle de rangement, de locaux techniques, de salle polyvalente.

RANGEMENT POUR :

- Les engins de locomotion de la famille : la voiture, les cyclomoteurs ou bicyclettes, la poussette ou le landau, le caddy...

- Le matériel de jardin : le mobilier de jardin (table et chaises) la tondeuse à gazon, la brouette, les outils de jardinage, les pots de fleurs...

- Les affaires dont on ne se sert qu'épisodiquement : valises, matériel de camping...

LOCAUX TECHNIQUES :

- Chaufferie : chaudière et cuve à fuel dans le cas d'un chauffage au fuel, ballon d'eau chaude dans d'autres cas.

- Cave : réserve de vin, entrepôt de la récolte du jardin (pommes de terre, oignons, haricots...) et de plus en plus souvent le congélateur.

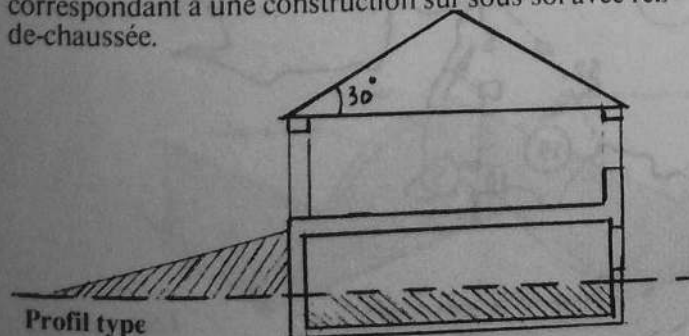
- Buanderie : machine à laver, bac à légumes, séchoir...

SALLE POLYVALENTE :

- Atelier de bricolage des parents et des enfants
- Salle de jeux les jours de pluie
- Salle à manger lors des grandes occasions, où tous les invités ne peuvent trouver place dans le séjour.

Toutes ces différentes fonctions que remplissent les annexes font que la plupart des gens désirent de grandes surfaces d'annexes, mais pourquoi en "sous-sols" semi-enterrés ? Tout simplement parce que le prix de revient du mètre carré hors œuvre des annexes en sous-sol est moitié moins élevé que celui des annexes accolées au bâtiment principal (actuellement environ 550 F le m² HO en sous-sol contre 1 100 F en accolé).

La seconde raison est le montant des prêts P.A.P. (prêt aidé à l'accession à la propriété) qui est maximum pour une surface optimum, cette surface optimum correspondant à une construction sur sous-sol avec rez-de-chaussée.



Profil type

Ce profil avec déblai-remblai permet d'accéder de plain-pied au rez-de-chaussée surélevé, d'avoir des soupirlaux pour éclairer le sous-sol à l'arrière et d'y faire des pièces habitables par la suite.

Prenons l'exemple d'un ménage plus deux enfants : il veut disposer d'un logement type IV - V dont les caractéristiques seront :

- surface habitable minimale 73 m², surface maximale 180 m², surface optimum permettant d'obtenir le prêt maximum 115 m²
(surface habitable + surface des annexes).

Ce ménage approchera du maximum de prêt avec une maison à rez-de-chaussée de 10,80 m de longueur et 8,40 m de largeur.

Compte tenu de l'épaisseur des murs (20 en sous-sol et 35 en rez-de-chaussée) la surface d'annexe sera de 78,40 m² en sous-sol et la surface habitable de 73,15 m² en rez-de-chaussée, soit une surface pour le calcul du prêt de $73,15 \text{ m}^2 + \frac{78,40 \text{ m}^2}{2} = 112,35 \text{ m}^2$, qui appro-

chera la surface optimale de 115 m².

Pour le même prix de revient, avec des annexes accolées, donc moitié moins grandes, la surface prise en compte pour le prêt serait : $73,15 \text{ m}^2 + \frac{39,80 \text{ m}^2}{2}$

$= 92,75 \text{ m}^2$, soit 20 m² de moins, ce qui entraînerait un prêt de 15 % inférieur au cas précédent.

De plus, pour les maisons bénéficiant d'annexes d'au moins 25 m² en sous-sol ou en combles, les surfaces habitables minimales sont (dans la limite de 4 m² maximum) diminuées de la trémie de l'escalier menant au sous-sol ou en combles. Cette clause encourage la construction de pavillons de type économique, dans le sens où le plan reste identique dans les trois cas de figure (rez-de-chaussée seul, sous-sol plus rez-de-chaussée, rez-de-chaussée plus étage). Ceci favorise sans aucun doute l'industrialisation et la commercialisation, mais sûrement pas l'esthétique.

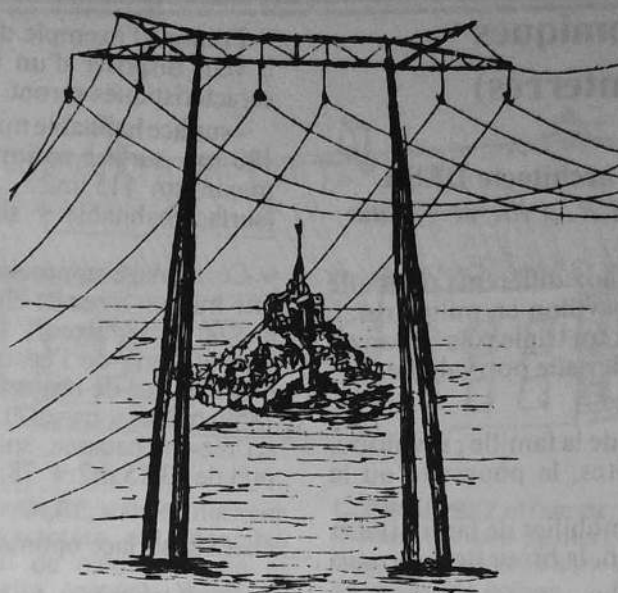
D'autres raisons d'ordre réglementaire ont des répercussions économiques qui font qu'il y a, là encore, intérêt à avoir une maison avec sous-sol et rez-de-chaussée. Ce sont :

La réglementation du lotissement : compte tenu de l'interdiction dans de nombreux lotissements de construire en mitoyenneté, les constructions sont obligées de s'implanter à 3 m des limites latérales des parcelles, ce qui oblige, avec des annexes accolées, à avoir un terrain de 3 à 3,50 m plus large, sur une longueur d'environ 20 m (du fait des marges de recul sur la voie publique et en fond de parcelle) soit 60 à 70 m² supplémentaires à environ 100 F le m² : 6 000 à 7 000 F supplémentaires.

Le calcul de la surface hors œuvre nette qui sert de base au calcul de la taxe locale d'équipement et la taxe d'espaces verts :

Dans les deux cas de figure, la surface hors œuvre nette est sensiblement la même, car avec un sous-sol, on peut déduire jusqu'à 60 m² (40 m² pour le garage, 15 m² pour la cave, 5 m² pour la chaufferie).

Le prix de revient du m² hors œuvre le plus économique (celui d'un rez-de-chaussée simple avec une toiture à 30°) s'associant avec ce qui a été dit précédemment, conduit à la prolifération de maisons à rez-de-chaussée sur sous-sol semi-enterrés couvertes d'un toit à 30° et à un profil type.



Saint-Michel et les kilowatts

La recherche de compléments d'énergie ou d'énergies nouvelles entraîne la réouverture de certains dossiers concernant des projets mis en veilleuse depuis les années de croissance facile. Ainsi, le projet de grande usine marémotrice dans le golfe normanno-breton fait-il actuellement l'objet d'une réactualisation par l'E.D.F. Dans le même temps, année du patrimoine oblige, une grande opération de Sauvetage du Mont-Saint-Michel est inaugurée par le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie. Ces deux objectifs ne se situent pas sur le même plan, l'un est purement économique, l'autre est de type culturel et historique. Est-ce une coïncidence si, a priori, tout semble les opposer.

Je souhaiterais, au cours de cet article, donner les informations de base permettant de fonder l'opinion de tous ceux qui, amoureux du Mont, de sa baie, de ses sables et de sa mer, perçoivent le projet d'usine marémotrice comme une transformation radicale de la nature, une pure projection de l'utopie technologique des années 60.

La baie du Mont-Saint-Michel présente à coup sûr un site très favorisé pour capter l'énergie des marées. La forme générale du rivage où l'angle droit constitué par la côte bretonne et normande oblige l'onde de marée venant de l'Atlantique à converger et amplifie ainsi le marnage qui, en vive-eau, atteint 14 mètres, sa valeur moyenne annuelle étant de 10 m. La figure n° 1 représente les grands flux d'énergie qui se trouvent ainsi ou transférée dans l'axe de la Manche ou consommée sur place par le frottement sur les fonds. L'unité est le gigawatt, c'est-à-dire mille mégawatts ou encore un million de kilowatts.

Figure 1. Les énergies transmises en différents points de la Manche. Chiffres dans des cercles : puissance moyenne consommée par frottement. Chiffres accompagnant les flèches : puissance moyenne traversant chaque limite. L'unité est le gigawatt ou million de kilowatts.

Figure 2. L'utilisation la plus efficace de la marée consiste à pomper l'eau au moment des heures creuses pour profiter d'une plus grande hauteur de chute lors des pointes de consommation.

Figure 3. Implantation des deux projets principaux d'usines marémotrices dans la baie du Mont-St-Michel. Projet CAQUOT, de St-Malo à Carteret. Projet EDF 58, de Cancale à Chausey et Granville (double trait).

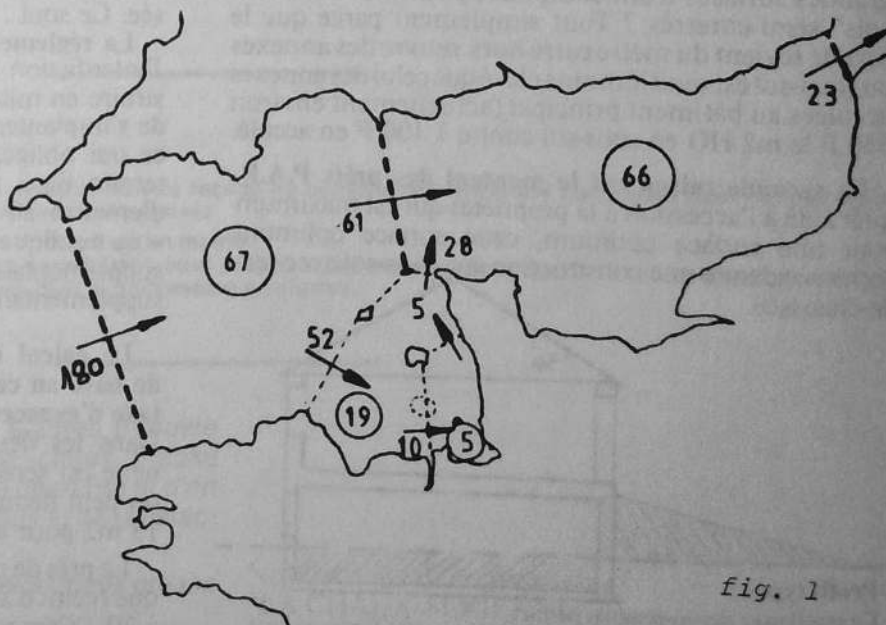


fig. 1

Pour information qui permette, par la suite, d'être attentifs, nous avons demandé pour vous l'avis d'un spécialiste de biologie marine.

Il ne faut pas cependant s'arrêter au fantastique apparent de ces chiffres : une centrale nucléaire française, telle celle de FLAMANVILLE, produira avec quatre réacteurs, 5,2 gigawatts, soit la moitié de l'usine marémotrice dont nous parlons ici. Il n'y a pas, entre le nucléaire et la marée, la différence potentielle que l'on peut évaluer entre le nucléaire et le solaire, des milliers de fois plus riche que toute autre source d'énergie sur la terre.

L'utilisation de ces énormes mouvements d'eau qui atteignent jusqu'à 400 000 m³ à la seconde, se fait selon un procédé très ancien : même si le bulbe-turbine moderne semble différent du moulin à eau, le principe consiste à faire tourner un générateur par l'intermédiaire de pales d'une hélice. L'usine de la Rance a servi de laboratoire d'essai pour ce type d'installation. Sa puissance installée est de 240 mégawatts, mais la discontinuité de fonctionnement fait que sa production annuelle représente le soixantième de la future usine nucléaire de FLAMANVILLE. Sur ces mêmes bases, il faut imaginer que l'usine du Mont-Saint-Michel représenterait approximativement 120 usines de la Rance réunies dans un même ouvrage. Le principe de la Rance serait néanmoins retenu : les turbines fonctionneraient aussi bien au remplissage qu'à la vidange des bassins de retenue ("double effet"). De plus, elles fonctionneraient aussi en pompes pour hausser au maximum le niveau de l'eau à la pleine mer ou au contraire vider à l'extrême des bassins. Le raisonnement est le suivant : la production continue de l'électricité nucléaire, pratiquement non modulable, fait qu'à certaines heures creuses on disposera d'énergie sans utilisateurs potentiels ; l'électricité sera alors consommée par les bulbes qui deviennent moteurs et vont fonctionner en pompe (figure 2) et accumuler de l'eau que l'on fera "turbiner" aux heures pleines.

Ainsi, la gestion d'une telle usine marémotrice devra prendre en compte le rythme discordant de la marée (24 h 45 mn) et celui de la journée de 24 h, les variations d'amplitude de la marée selon les vives-eaux et les mortes-eaux, les heures de pointe dans la demande, etc.

Sans doute ce fonctionnement classique est-il dépassé maintenant. En effet, on envisage d'installer une centrale nucléaire entre les deux bassins (figure 3) ; son énergie électrique servirait à maintenir une réserve d'eau que l'on exploiterait à la demande. L'opération peut être globalement positive, mais elle introduit le nucléaire.

On peut enfin juger utile d'utiliser l'énorme ouvrage ainsi réalisé en mettant purement et simplement des usines nucléaires dans la paroi, leur refroidissement et leur isolement seraient alors facilement réalisés !

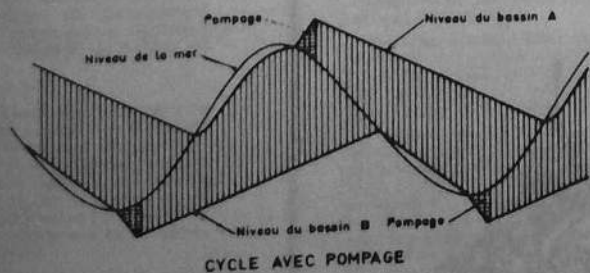


fig. 2

Quant à l'ouvrage, il serait gigantesque de 40 à 100 km de long, 30 m de haut, 70 de base, 200 bulbes-turbines de 10 m de diamètre ; il nécessiterait 17 millions de m³ de béton coulé, à raison de 2 000 tonnes par jour à certains moments ; la durée des travaux est de 10 à 15 ans ; les enrochements viendront de CAROLLES, de CHAUSEY, d'ERQUY ou du cap FREHEL ; des ports spéciaux seraient construits, des téléphériques,...

Il s'agirait d'un des ouvrages les plus gigantesques que l'homme a réalisés. CHAUSEY ne serait plus qu'un petit accident dans la rectitude des coffrages. Son coût est-il réellement chiffrable ? et donc le prix réel du kilowattheure restera très approximatif au niveau de l'étude du projet.

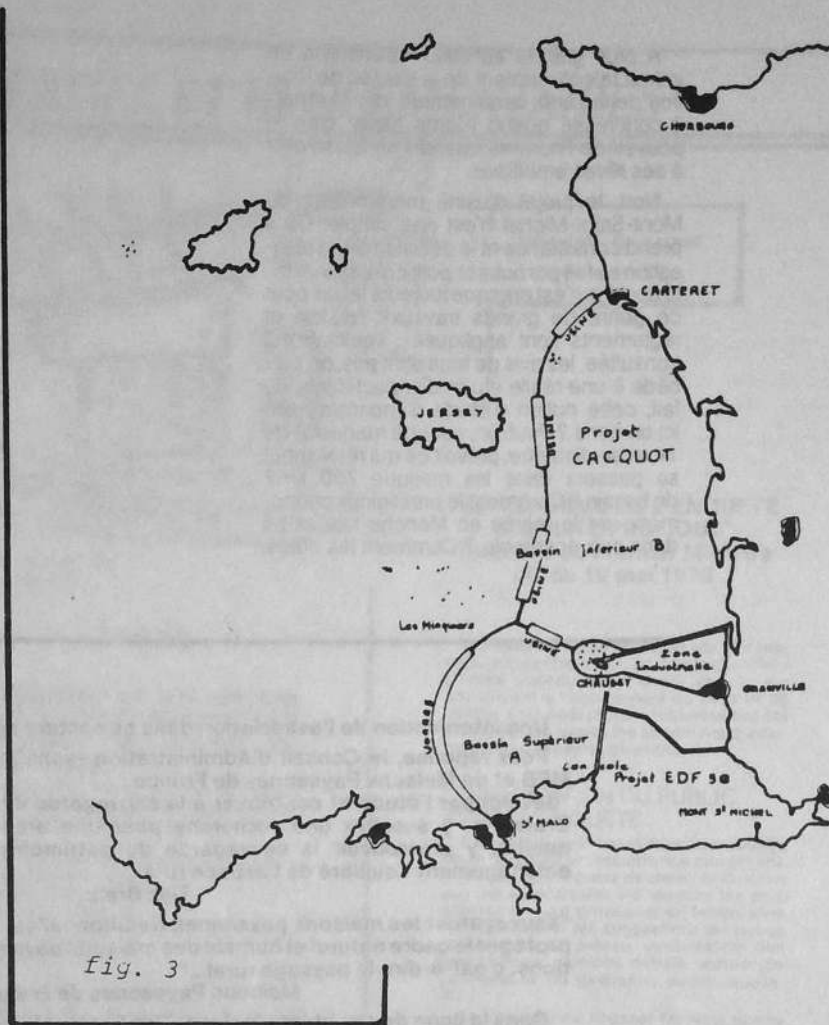


Fig. 3

Mais, à côté de ces aspects techniques, terminons par les préoccupations écologiques qui ne manquent pas de naître.

La nature des fonds de la baie est sableuse et vaseuse : de 20 à 30 m de sédiments fins et l'on sait que chaque année des millions de tonnes s'ajoutent sur le site, d'où le problème du comblement actuel. Bien sûr, les travaux humains sont en partie responsables, mais il s'agit aussi d'un phénomène géologique à long terme. Or, on sait que la Rance a tendance à s'envaser en amont de l'Usine. Ne craindrait-on pas de voir en quelques lustres les bassins de retenue comblés ? Quelles seraient alors les "succeuses" à la dimension de l'opération ?

D'autre part, la turbulence de la marée, affaiblie par la protection des digues, risquerait l'accumulation sur place des sédiments apportés par les fleuves, ainsi que le dessalement des eaux entraînant un changement de faune et de flore et une menace pour les marais salants.

La marée devrait subir, à l'extérieur, une diminution de 1 m environ en amplitude en raison de l'énergie captée par l'ouvrage (résultats d'une étude sur maquette). Mais, au niveau des bassins, les choses seraient très modifiées : CANCALE et le bassin supérieur seraient toujours entre mi-marée et pleins, tandis qu'à GRANVILLE le niveau du bassin inférieur oscillerait entre la mi-marée et le bas de l'eau. Donc bien des habitudes à changer dans la pêche et la plaisance !

La courantométrie serait bien sûr modifiée, peut-être sur une grande échelle, et les incidences éventuelles sur les sites de FLAMANVILLE et de LA HAGUE seront bien sûr à préciser sérieusement, car ces sites ont été choisis justement à cause des forts courants locaux (Raz BLANCHARD) qui dissipent les calories ou des radioisotopes !

A plus grande échelle, il s'ensuivra un infime ralentissement de la vitesse de rotation de la Terre, certainement infinitésimal ; il concrétise quand même assez bien le pouvoir de l'homme quand il se laisse aller à ses rêves ambitieux.

Non, le projet d'usine marémotrice du Mont-Saint-Michel n'est pas simple. Ou il prend consistance et la décision de sa réalisation se fait par oukase politico-administratif comme c'est presque toujours le cas pour ce genre de grands travaux ; où lois et règlements sont appliqués : l'opinion est consultée, les avis de tous sont pris, on procède à une réelle étude d'impact. Mais, au fait, cette notion d'étude d'impact a-t-elle ici un sens ? Peut-on, sur une maquette de 14 m de diamètre, prévoir ce qui réellement se passera dans les quelque 700 km² de bassin ? Comment le prestigieux phénomène de la marée en Manche réagira-t-il dans son ensemble ? Comment les côtes,

au Nord et à l'Ouest des digues, vont-elles se comporter ? Peut-on prévoir et considérer comme acceptables les incidences sur la faune, la flore des fonds et du littoral ? Bien sûr, on établira quelques contrats de recherche avec des laboratoires scientifiques dont les prudentes conclusions serviront d'alibi aux décideurs. Oui, il me semble aussi prétentieux de penser à la réalisation d'un tel ouvrage que de penser prévoir et évaluer les risques multiples de l'impact de sa réalisation à moyen et long termes.

Pour terminer, rappelons que le projet d'usine marémotrice du Mont-Saint-Michel se nomme aussi projet des îles Chausey. Dois-je vous parler aussi de l'espoir que certains mettent dans la réalisation d'un parc national marin... des îles Chausey !

F. BENARD
Professeur à l'Université de CAEN

Une intervention de l'association dans ce secteur se justifie-t-elle ?

Pour réponse, le Conseil d'Administration rappelle les objectifs de Tiez Breiz MPB et de Maisons Paysannes de France :

"développer l'étude et contribuer à la sauvegarde de l'architecture paysanne en Bretagne, y susciter une recherche pour une architecture contemporaine de qualité, y promouvoir la sauvegarde du patrimoine naturel et y favoriser un aménagement équilibré de l'espace rural".

Tiez Breiz

"sauvegarder les maisons paysannes traditionnelles..., protéger le cadre naturel et humain des maisons paysannes et de leurs agglomérations, c'est-à-dire le paysage rural..."

Maisons Paysannes de France

Dans la ligne de ses objectifs donc, Tiez Breiz - Maisons Paysannes de Bretagne est toujours intervenue pour demander un aménagement équilibré, l'application de la Directive Nationale d'Aménagement du littoral depuis sa parution.

DANS LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL, une digue, dite "de Bretagne" dont l'origine remonte au XIIIe, protège le littoral et l'arrière-pays des assauts de la mer sur 36 km. L'urbanisation ponctuelle très particulière s'est appuyée sur la digue. L'habitat ancien est très typé.

TIEZ BREIZ - MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE

a contribué à faire connaître, découvrir la digue lors d'une sortie d'étude, à faire obtenir des subventions aux élus pour la mise en valeur de cette digue.

Par des expositions, nous avons tenté de mettre en évidence l'intérêt du patrimoine architectural, de l'urbanisation très particulière.

Au moment où le projet d'**USINE MAREMOTRICE** est à l'étude, il nous semble intéressant de redire l'intérêt de la baie, tel que nous le trouvons résumé dans **LA FICHE DE COTATION DES SITES NATURELS DU LITTORAL FRANÇAIS :**

"Les traits de sa morphologie littorale, l'amplitude exceptionnelle des marées découvrant des estrans sablo-vaseux atteignant rarement une telle extension, la diversité et la concentration de l'avifaune, l'importance des activités conchylicoles et ses conséquences pour l'économie locale, confèrent à la baie du Mont-St-Michel une place unique sur le littoral français."



TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

PUBLICITE DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Circulaire du
Ministre de l'Équipement
du 31 décembre 1976

Les citoyens, de plus en plus attentifs à l'évolution de leur cadre de vie, doivent pouvoir être informés en temps utile des projets et décisions qui se préparent et qui intéressent directement l'environnement de leur vie quotidienne.

Ceci s'applique naturellement aux permis de construire.

La réglementation prévoit d'ores et déjà des mesures de publicité des décisions de cette nature. La présente circulaire les complète en organisant les modalités pratiques d'une publicité des demandes de permis de construire.

La publicité des demandes de permis de construire permettra aux citoyens de s'informer sur les constructions envisagées au voisinage de leur résidence ainsi qu'en tout autre lieu auquel ils portent intérêt. Informés, ils auront ainsi la possibilité d'attirer l'attention des autorités locales responsables au cours même de l'instruction du permis sur tel point qui leur paraîtrait préoccupant. Cette possibilité offerte à tous les citoyens de prendre position sur un projet avant que ne soit prise la décision administrative est aussi susceptible d'éviter certains risques ultérieurs de contentieux.

Mais l'usager est aussi celui qui dépose la demande. Il attend que les autorités statuent rapidement. Il ne faut donc pas que la formalité nouvelle se traduise par de nouvelles complications, des délais supplémentaires ou une insécurité juridique accrue.

Vous communiquerez aux maires la teneur de la présente instruction en leur demandant de mettre en œuvre les mesures d'information des citoyens qu'elle définit.

Le système mis en place comportera les dispositions suivantes :

Le maire ouvrira un registre des demandes de permis de construire qui pourra être consulté. Son contenu est précisé en annexe.

Le maire a aussi la possibilité de porter à la connaissance du public, par voie d'affichage les indications qui figurent sur le registre. Cet affichage pourrait avec avantage être effectué, pour les grandes villes, dans les annexes de la mairie les plus proches du lieu du projet. Il peut également utiliser le support du bulletin municipal s'il en est édité avec une périodicité régulière et fréquente. Dans ce cas, la même information devrait concerner les décisions de permis de construire elles-mêmes. Tout autre moyen peut aussi être utilisé.

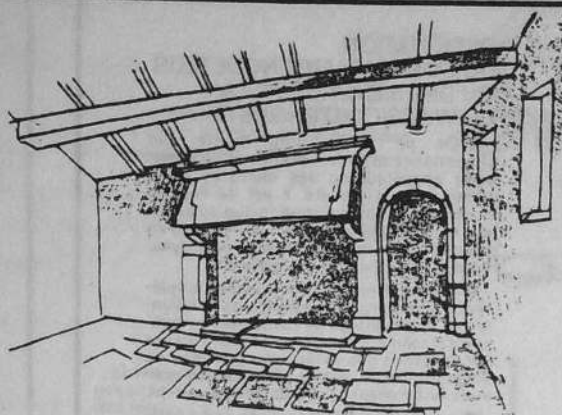
Ces mesures apporteront aux habitants les informations qu'ils souhaitent avoir sur les projets qui se préparent. Il appartiendra au maire de leur fournir de plus amples explications et de porter, le cas échéant, à leur connaissance le dossier déposé. Les communes dans lesquelles le pouvoir d'instruction des permis de construire est transféré au maire ainsi que les communes dans lesquelles le nombre de permis et de certificats d'urbanisme est élevé devraient mettre en œuvre prioritairement ces dispositions.

De même que pour les maires, les directeurs départementaux de l'équipement informeront les citoyens qui les saisiraient du dépôt d'une demande de permis de construire.

J'attache beaucoup d'importance à ce que la publicité des demandes de permis de construire devienne une pratique courante. Habitants, usagers, professionnels ou non, doivent trouver auprès des collectivités locales ainsi qu'auprès des services de l'équipement les informations auxquelles ils ont droit. Elles peuvent leur être fournies sans difficulté majeure.

Je vous demande de me rendre compte pour le 30 juin 1977 par un rapport succinct, des mesures prises par les collectivités locales ainsi que du développement pris par les nouvelles possibilités mises par vos services à la disposition des citoyens.

JEAN PIERRE FOURCADE



CHEMINÉE DE LA 'MAMADE'
EN GRANIT

KERVOT - PLOUGASNOU
LES CHEMINÉES

"LA REFORME DE L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE" Directive du Premier Ministre JO du 19 mai 1976

L'enquête d'utilité publique est une procédure qui permet de contrôler le caractère d'utilité publique des divers projets qui concourent à l'équipement du pays et de vérifier si les opérations envisagées ont été entourées de toutes les conditions d'information souhaitables du public.

L'INFORMATION DU PUBLIC AVANT L'ENQUETE

Elle revêtira des formes diverses et souples selon la nature et l'importance des projets en cause. Il conviendra de choisir en fonction des données locales les moyens les plus appropriés pour provoquer en temps utile les réactions et les suggestions du public (conférence de presse, consultation des associations, réunions débats, exposition permanente ou itinérante, audio-visuelle, etc.).

La directive du Premier Ministre donne néanmoins les consignes suivantes :

— expliquer les grandes orientations suffisamment à l'avance.

L'information préalable portera sur les grandes orientations du projet, même si celles-ci ne sont pas encore définies de manière précise. Elle consistera à en expliquer les raisons d'une manière large et très à temps (plusieurs mois pour les projets importants).

• — faire jouer la concertation avec les élus et avec les associations d'habitants

L'information doit s'adresser au public de façon générale, mais aussi aux organismes professionnels, aux associations d'habitants, bref à toutes les catégories d'intérêts concernés.

— informer simplement et clairement

L'administration veillera à s'exprimer de la manière la plus simple et la plus explicite, afin que son action soit comprise aussi des non-spécialistes. L'usage des sigles et des expressions trop techniques sera évité.

Après la phase de l'information préalable, les enquêtes seront lancées dès que les projets auront un degré d'élaboration suffisant pour pouvoir être présentés au public.

CONTENU DU DOSSIER D'ENQUETE

La notice explicative, pièce essentielle du dossier, comprendra un exposé justificatif complet. Elle fera ressortir notamment l'objet de l'opération et son insertion dans l'environnement et devra préciser les mesures prévues pour éviter les atteintes à cet environnement.

Ces dispositions visent aussi les projets autres que ceux de l'administration et les avantages attendus de la réalisation d'un projet précis seront justifiés.

Enfin, les cartes et plans seront établis à une échelle qui rendent lecture facile et la présentation de maquettes permettant de mieux faire comprendre le projet peut être utile.

ANNEXE

1 - CONTENU ET UTILISATION DU REGISTRE COMMUNAL DES DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE.

Dès réception, la demande de permis de construire sera inscrite sur le registre qui se composera de feuillets numérotés.

Les informations suivantes seront mentionnées sur le registre :

- Date d'enregistrement ;
- Nom du demandeur ;
- Adresse du demandeur ;
- Date de la demande ;
- Adresse du terrain ;
- Superficie du terrain ;
- Nature des travaux envisagés ;
- Surface hors d'œuvre brute des constructions envisagées (s'il y a lieu).

Ce registre pourra être consulté en mairie dans les mêmes conditions que le registre chronologique des actes de publication et de notification des arrêtés du maire prévu à l'article 83 du code de l'administration communale.

Le contenu du registre doit être exhaustif et tout acte analogue par ses effets à une demande (demande de permis modificatif, de transfert, de prorogation) sera enregistré de la même façon.

2 - INFORMATION DES USAGERS PAR LES SERVICES DE L'EQUIPEMENT

Les services de l'équipement offriront aux usagers les mêmes informations que les maires.

En outre ils peuvent améliorer l'information des usagers en mettant à leur disposition les listes de demandes de permis de construire produites automatiquement chaque mois par le système informatique répertoriant les opérations de construction (Siroco). Ces listes sont en possession des services régionaux de l'équipement qui en transmettent des copies aux directions départementales. Elles ne concernent que les demandes de permis donnant lieu à une construction de surface hors œuvre brute (sont ainsi exclues les modifications de l'aspect extérieur par exemple). Si elles ne couvrent qu'un peu plus des trois cinquièmes des demandes de permis ce sont néanmoins les plus importantes.

Ces listes pourront être consultées dans les services régionaux et départementaux. Copie de tout ou partie de ces listes peut être vendue selon le même tarif que les autres documents issus de Siroco.

Il vous appartiendra de décider si les opérations de reproduction doivent être faites par la direction départementale de l'équipement comme pour les autres demandes d'information susceptibles d'être satisfaites par Siroco. Ce sera souvent le cas des milieux professionnels auxquels le service régional de l'équipement peut fournir d'autres informations (listes exhaustives pour la région ; liste des demandes de permis de construire de plus de x... logements ; liste des demandes de permis de construire de plus de x... m² de surface...).

La statistique du service régional de l'équipement vous apportera toutes les précisions utiles.

PUBLICITE DE L'AVIS D'OUVERTURE DE L'ENQUETE

Cet avis devra comprendre la nature de l'opération envisagée, l'époque, la durée et le lieu (ou les lieux) de l'enquête, les jours et les heures de consultation du dossier d'enquête, l'indication de la possibilité d'inscrire des observations sur le registre d'enquête ainsi que le nom du ou des commissaires enquêteurs et le cas échéant, le lieu, les jours et heures de réception du public.

Cet avis devra également être rédigé en termes simples et clairs.

Journaux et affichages

L'avis sera publié dans deux journaux locaux au moins, ainsi que dans deux journaux à diffusion nationale pour les grands projets - qui peuvent être déclarés d'utilité publique mais par décret en Conseil d'Etat seulement -, ou encore par affichage, à la mairie de la (ou les) commune(s) concernée(s), dans les quartiers où le projet est envisagé ou dans d'autres lieux fréquentés par le public.

Réunion et réception du public

Il faudra, dans la mesure du possible, organiser des réunions d'information et de presse à proximité du lieu où le projet est prévu, afin de bien le situer dans son contexte géographique et humain, et pour faciliter les observations du public.

On prévoira le plus souvent possible, dans l'arrêté ordonnant l'ouverture de l'enquête, la réception du public par le commissaire enquêteur.

Cette réception devra toujours être prévue pour les opérations qui peuvent être déclarées d'utilité publique ainsi que pour les plans d'occupation des sols.

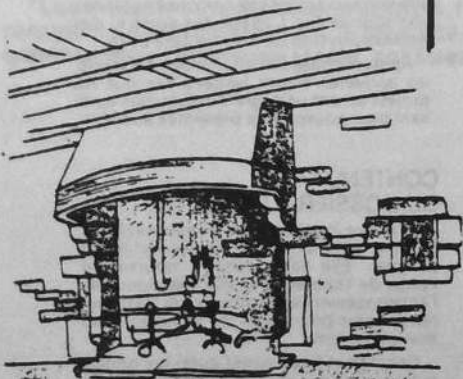
EPOQUE, DUREE ET LIEU DE L'ENQUETE

L'époque de l'enquête doit être déterminée après avis du (ou des) maire. On évitera les périodes de vacances d'été ou d'hiver, à moins que l'opération intéresse les touristes.

La durée de l'enquête doit être fixée en fonction de l'intérêt du public et se prolonger le plus souvent au-delà du délai minimum de quinze jours. Des enquêtes de six semaines, voire deux mois, seront ordonnées lorsqu'il s'agira d'opérations importantes ou délicates.

Le lieu de l'enquête où le commissaire enquêteur siège et où le dossier principal ainsi que le registre d'enquête sont déposés, doit continuer à être, selon les cas, la préfecture, la sous-préfecture ou la mairie de l'une des communes sur les territoires desquelles l'opération est prévue.

Si cette opération s'étend sur plusieurs communes ou si, bien que non localisée sur leurs territoires, elle intéresse certaines communes en raison d'incidences prévisibles, un dossier sommaire et un registre subsidiaire doivent être déposés à la mairie de chacune des communes concernées. S'il s'agit de communes situées dans un département différent de celui où l'opération est prévue, ce dépôt sera décidé après accord du préfet de ce département.



CHEMINEE DE LA MAISON
SITUEE A DROITE DE LA 'MAMADE'

DESIGNATION DU COMMISSAIRE ENQUETEUR OU DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'ENQUETE

● On ne saurait trop insister sur l'importance que revêt le choix du commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête. Il est de l'intérêt aussi bien de l'administration que du public que la (ou les) personne(s) désignée(s) soient en mesure d'accomplir sa mission avec dynamisme, impartialité et compétence.

● Sur les listes de commissaires enquêteurs, figureront moins d'anciens fonctionnaires et davantage de personnes en activité. De même, il conviendra de faire figurer sur ces listes des personnes qualifiées de par leurs études, leurs travaux ou leurs activités, notamment au sein d'une association.

● La création plus fréquente d'une commission d'enquête est à encourager. Cela doit être le cas pour toutes les opérations importantes de dimension régionale ou nationale, ainsi que pour les opérations complexes ou qui posent des problèmes délicats.

● La commission, qui comprendra trois membres dans la majorité des cas, doit être composée de telle sorte qu'elle puisse rendre un avis portant sur tous les aspects de l'opération envisagée, aspect technique, administratif, financier, mais aussi utilité sociale du projet et conséquences sur l'environnement.

ROLE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR OU DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Il est primordial que l'enquête se déroule sous le signe du dialogue entre l'autorité responsable du projet, le commissaire enquêteur et toutes les personnes qui sont intéressées par le projet.

● L'autorité publique responsable du projet doit charger l'un de ses agents - un responsable de bon niveau - du soin d'engager et de maintenir le dialogue. Ce responsable donne au commissaire enquêteur dès sa désignation, puis pendant toute la durée de l'enquête, les renseignements nécessaires pour lui permettre de remplir au mieux sa mission.

● De son côté, le commissaire enquêteur doit connaître le projet de manière à pouvoir répondre aux demandes d'information présentées lors des journées de réception du public ou, si cette réception n'est pas prévue par l'arrêté prescrivant l'enquête, au cours des auditions dont il prend l'initiative.

● Le commissaire enquêteur s'attachera à recueillir le plus grand nombre d'avis et à analyser les arguments développés par le public, afin d'être en mesure de juger le projet.

● Dans un esprit de concertation, on doit admettre que le commissaire enquêteur puisse, le cas échéant, suggérer à l'autorité publique certaines modifications. L'examen de celles-ci en commun avec cette autorité peut en effet aboutir à une amélioration du projet. Bien entendu, si à la suite de ces pourparlers le projet est modifié de façon substantielle, une deuxième enquête doit avoir lieu.

DIFFUSION DES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

● La communication des conclusions du commissaire enquêteur (ou de la commission d'enquête) à toute personne concernée qui en fait la demande est une nouvelle règle prévue par la loi foncière du 31 décembre 1975. Cette communication répond au souci d'informer et doit être faite avec diligence et dans un esprit libéral.

● Le rapport du commissaire enquêteur (ou de la commission d'enquête) doit être déposé à la préfecture, à la sous-préfecture et à la mairie de la (ou des) commune(s) où l'avis d'ouverture de l'enquête a été affiché.

● Les conclusions de l'enquête doivent être envoyées directement à toute autre personne concernée qui en fait la demande.

Les envois des conclusions seront faites dans les mêmes formes que les envois de demandes de communications. Les conclusions seront en outre affichées dans les mêmes lieux où a été affiché l'avis d'ouverture de l'enquête publique.

LOI N° 78 - 753 DU 17 JUILLET 1978 DE LA LIBERTE D'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Le droit des administrés à l'information est précisé et garanti par le présent titre en ce qui concerne la liberté d'accès aux documents administratifs de caractère non nominatif.

Sont considérées comme documents administratifs au sens du présent titre tous dossiers, rapports, études, comptes rendus, procès-verbaux, statistiques, directives, instructions, circulaires, notes et réponses ministérielles qui comportent une interprétation du droit positif ou une description des procédures administratives, avis, à l'exclusion des avis du Conseil d'Etat et des Tribunaux administratifs, prévisions et décisions revêtant la forme d'écrits, d'enregistrements sonores ou visuels, de traitements automatisés d'informations non nominatives.

L'accès aux documents administratifs s'exerce par consultation gratuite sur place, par délivrance de copies en un seul exemplaire.

L'arrêté paru au JO du 3 juin 1980 fixe à 1 franc par page le prix de la copie de document.

SAUVEGARDE DES ESPACES RURAUX ET NATURELS Circulaire du 16 mars 1977 "Circulaire anti-mitige"

Les espaces ruraux et les paysages naturels sont menacés par l'urbanisation diffuse et par des installations ou des travaux qui en changent radicalement l'affectation.

Cette évolution fausse le marché foncier et gêne le développement des activités agricoles. En outre, toute construction ou installation constitue un précédent qui en suscite d'autres, engageant les collectivités locales dans les dépenses d'équipement et de fonctionnement disproportionnée à leurs moyens.

Enfin, des équilibres naturels fragiles sont progressivement rompus. Au-delà des considérations esthétiques, tout un patrimoine est menacé.

Il faut renforcer votre action pour mettre fin à cette évolution. Je vous demande en conséquence de respecter les principes suivants :

1 - Dispositions des plans d'occupation des sols

Vous veillerez à ce que les dispositions applicables aux zones naturelles à protéger au titre de leur valeur agricole ou de leur valeur en tant que site, délimitées par les plans d'occupation des sols, assurent de manière efficace leur protection.

Ces dispositions devront donc prévoir avec clarté et rigueur l'interdiction de construire, de réaliser des lotissements ou des installations de nature à porter atteinte aux paysages.

2 - Application du règlement national d'urbanisme aux permis de construire et aux autorisations de lotissements

Il serait cependant inéquitable et insuffisant de circonscrire cette sévérité aux seules communes concernées par les plans d'occupation des sols.

Aussi, dans les autres communes, appliquerez-vous dans le même esprit le règlement national d'urbanisme et notamment son article R 111-21 qui permet d'interdire les constructions qui par leur situation sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des sites ou des paysages naturels.

Dans les communes non concernées par les plans d'occupation des sols, vous refuserez donc les permis de construire ou les autorisations de lotissements pour les projets situés dans les espaces naturels, d'autant plus systématiquement qu'ils peuvent constituer un précédent et rendre plus difficile l'interdiction de constructions voisines ultérieures ou que les projets présentés sont isolés et éloignés des lieux déjà habités.

Les certificats d'urbanisme seront établis dans le même esprit.

C'est à ce prix que la diffusion excessive des constructions dans les espaces naturels sera freinée.

Extraits de la DIRECTIVE sur la protection et l'aménagement du littoral

1. Objet de la directive. JO 26 août 1979

La protection du littoral est un impératif national auquel doit satisfaire toute décision d'aménagement...

La présente directive fixe trois objectifs :

Combattre l'urbanisation désordonnée du littoral et préserver les espaces naturels, les équilibres biologiques et les possibilités de développement des activités économiques liées à la mer ;

Adapter les équipements au caractère du littoral, exploiter au mieux la richesse collective qu'il représente ;

Veiller à la qualité architecturale des constructions...

2. Organiser et maîtriser l'urbanisation sur le littoral.

2.1. L'organisation et la maîtrise de l'urbanisation sur le littoral reposent sur trois orientations :

Eviter un développement linéaire des constructions à proximité du rivage, que ce soit par une ligne continue de bâtiments ou par une juxtaposition de lotissements ou de constructions dispersées ;

Reporter les constructions le plus possible en arrière du rivage afin de le laisser ouvert et accessible à tous ;

Ménager entre les zones urbanisées, des zones naturelles ou agricoles suffisamment vastes.

2.2. A cette fin :

a) Hors des zones actuellement urbanisées des agglomérations existantes, la construction est interdite dans les espaces naturels préservés ou à préserver en raison de leur destination agricole, forestière ou aquacole ou de la qualité des sites et des paysages, sauf dans les zones d'urbanisation future prévues dans les documents d'urbanisme rendus publics ou approuvés ; sont seules admises dans les espaces cultivables, forestiers ou aquacoles, les constructions liées et nécessaires aux activités correspondantes.

Les zones d'urbanisation future sont strictement délimitées de manière à permettre l'extension normale des agglomérations existantes ;

b) Dans les zones d'urbanisation future, les constructions (quelle que soit la procédure utilisée) s'implantent en ménageant des espaces libres suffisants entre elles et le rivage. A cet effet, une bande littorale d'une profondeur de l'ordre de 100 mètres doit être préservée, sauf cas particulier faisant l'objet d'une justification explicite sur la base de motifs urbanistiques ou de contraintes topographiques.

Cette disposition ne s'applique pas aux installations destinées à des services publics ou à des activités des lors qu'ils exigent la proximité immédiate de la mer ou des plans d'eau ;

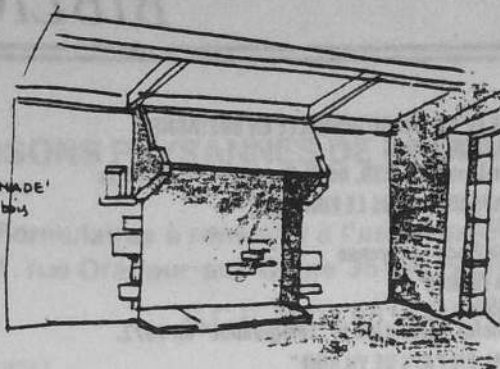
c) Les dispositions des alinéas a et b ci-dessus s'appliquent aux installations touristiques légères (terrains de camping, caravanes, habitat léger de loisir) ; les terrains du bord de mer régulièrement occupés par ces installations sont maintenus dans cette affectation ; ces installations sont à implanter de préférence dans les zones urbaines actuelles ou dans certains secteurs naturels délimités par les documents d'urbanisme et choisis en raison du site, de leurs équipements et avec le souci de ne pas dégrader des milieux naturels ; les préfets usent des pouvoirs qu'ils tiennent de l'article R. 433-3 du code de l'urbanisme pour limiter le stationnement dispersé et désordonné des caravanes ;

b) Les documents d'urbanisme prévoient que les espaces boisés sont soumis au régime défini à l'article L. 130-1 du code de l'urbanisme ;

e) Le fait qu'un terrain soit riverain d'une voie publique ou privée carrossable et équipé en réseaux d'infrastructures (eau, électricité) n'a pas pour effet de le rendre constructible. Pour apprécier leur constructibilité, les terrains ne sont pas considérés comme desservis en voie s'ils ne sont accessibles que par des pistes et des voies construites pour la défense contre l'incendie et l'amenée des moyens de secours en cas d'accident ou des chemins d'exploitation agricole ou forestier.

f) Aucune zone d'aménagement concerté (Z.A.C.) ne peut être créée en l'absence de schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (S.D.A.U.) approuvé ou de document d'urbanisme approuvé ou rendu public.

CHEMINÉE DE LA MAISON
SITUÉE EN FACE DE LA 'MANADE'
maisons en shiste - mouton en bois



g) Hors des agglomérations existantes et des zones d'urbanisation future, l'extension des réseaux de desserte en eau potable, de distribution d'électricité et de gaz, d'assainissement et de téléphone est limitée aux besoins des services publics, des exploitations agricoles ou forestières, de pêche, de conchyliculture et d'aquaculture, et à la desserte des constructions existantes ;

h) La construction ne peut être autorisée dans les zones d'urbanisation future qu'après réalisation d'un réseau d'assainissement et d'un dispositif d'épuration des effluents permettant le respect des normes de qualité des eaux exigées pour les usages de la mer et des plans d'eau. Les installations d'assainissement individuelles ne sont admises qu'aux mêmes conditions.

2.3. Mise en application :

a) Les communes disposeront toutes, dans un délai de quatre ans de documents d'urbanisme rendus publics ou approuvés, conformes aux prescriptions ci-dessus.

La prescription de ces documents doit être décidée au plus tard six mois après la publication de la présente directive ;

b) Dans les communes dont les plans sont en cours d'établissement, le respect des orientations prescrites doit être assuré par application des articles R. 111-14-1, R. 111-14-2, R. 111-21, R. 315-28 du code de l'urbanisme et des dispositions correspondantes applicables aux terrains de camping, aux installations légères ainsi qu'aux carrières.

c) Les documents d'urbanisme rendus publics dont les dispositions applicables aux zones naturelles ou aux zones d'urbanisation future ne sont pas compatibles avec les orientations de la présente directive sont réexaminés et réajustés à cette fin à l'occasion de leur approbation.

Il en est particulièrement ainsi lorsque sont prévues des zones d'urbanisation diffuse proches du littoral, pour des espaces qui ne sont pas actuellement affectés par une telle urbanisation.

Les opérations contraires à ces orientations sont refusées sur le fondement des articles visés à l'article R. 111-1 du code de l'urbanisme et des règles opposables aux tiers de la présente directive en attendant l'approbation des plans réajustés.

d) Lors de leur réexamen, les documents d'urbanisme approuvés sont modifiés et réajustés aux mêmes fins ; en attendant l'entrée en vigueur des plans modifiés ou révisés, les opérations contraires à la présente directive sont refusées comme prévu au paragraphe c (3e alinéa).

e) Les communes qui ne disposent pas de documents d'urbanisme rendus publics, ni approuvés, sont portées sur la liste prévue par l'article R. 442-1 du code de l'urbanisme afin que les installations et travaux divers puissent y être contrôlés.

3. Protéger et mettre en valeur les milieux naturels

Les espaces naturels terrestres ou marins doivent faire l'objet d'une utilisation compatible avec la sauvegarde de leurs caractéristiques écologiques.

4. Adapter les équipements aux caractéristiques du littoral.

Les équipements dont l'utilisation est directement liée à la mer sont seuls admis sur la frange littorale. Ils doivent être conçus de manière à s'intégrer aux sites. En particulier, aucune construction à usage d'habitation n'est autorisée sur le domaine public maritime.

4.3. Routes et chemins :

Les réseaux routiers sont établis ou aménagés de façon à limiter la circulation de transit sur la partie voisine du rivage et éviter de desservir le littoral par des voies parallèles au rivage à proximité de la mer et des plans d'eau. A cette fin, sauf contraintes fortes liées à la configuration des lieux, les mesures suivantes sont appliquées :

a) Les nouvelles routes de transit sont localisées à une distance de l'ordre de 2 000 mètres au moins du rivage, il ne doit être créé de nouvelles routes en corniche ni sur les cordons lagunaires ni sur les dunes.

Les voies de desserte du rivage sont tracées autant que possible perpendiculairement au littoral.

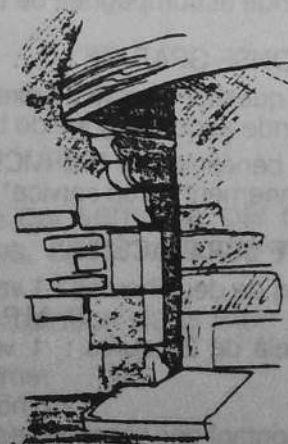
b) La libre circulation du public le long du littoral est facilitée en accélérant la mise en œuvre de la servitude de passage des piétons instituée par l'article L. 160-6 du code de l'urbanisme.

c) Exception faite pour les véhicules de secours et d'exploitation des activités littorales, les voies routières, y compris les chemins ruraux, ne permettent pas aux véhicules automobiles d'accéder directement au rivage ; le stationnement est organisé en arrière de la dune littorale et des plages en évitant toute dégradation du site et l'obstruction des vues sur la mer et les plans d'eau.

5. Veiller à la qualité architecturale des constructions

a) L'architecture des constructions édifiées sur le littoral prend en compte les données caractéristiques de cet espace, notamment en ce qui concerne la nature des matériaux utilisés et la pente des toits. Un soin particulier est consacré à la forme, aux dimensions et à l'implantation des constructions de manière à réduire les gênes apportées à la vue du plan d'eau depuis la terre, et à la vue du rivage depuis l'eau.

b) Afin d'améliorer la qualité des constructions, les services départementaux de l'architecture établissent des cahiers de recommandations architecturales pour chaque secteur sensible du littoral. Ces cahiers sont portés à la connaissance du public pour guider les constructeurs et joints au document d'urbanisme.



DETAIL DU PIED DROIT EN BOIS
HOTTE BOIS ET MAÇONNERIE

BIBLIOGRAPHIE

ARCHITECTURE ET VIE TRADITIONNELLE EN BRETAGNE"

FRANÇOIS PACQUETEAU

Editeur : Berger-Levrault - 229, bd St-Germain - 75007 Paris

"PIERRES ET PAYSAGES DANS LE FINISTERE"

de KERANFOREST

Editeur : Joseph Floch - Mayenne

"PIERRES ET PAYSAGES"

par KERANFOREST

Recueil des articles parus dans le "Télégramme" en 1972.

"HABITAT RURAL EN PAYS DE VILAINE"

de PASCAL LALOY - BERNARD VIVIER

Edité par le Comité Départemental du Tourisme d'Ille-et-Vilaine,
3, rue Martenot - 35000 Rennes

"TECHNOLOGIE ET TERMINOLOGIE DU MOULIN A EAU EN BRETAGNE"

de L. DURAND-VAUGARON

Editeur : L'Ami des Livres - 1, rue des Fossés - Rennes (1970)

"LE MOULIN A VENT EN BRETAGNE"

de L. DURAND-VAUGARON

"LA MAISON DE TISSERANDS A PORCHE EXTERIEUR SURELEVE DANS LE HAUT LEON AU XVIIe"

par ERNEST OLIER

Edition : bulletin paroissial Pleyber-Christ

"LES NOMS DE LIEUX EN PAYS GALLO"

par G. BECHARD

Editeur :

"L'ARCHITECTURE RURALE & BOURGEOISE EN FRANCE"

par GEORGES DOYON & ROBERT HUBRECHT

Editeur : Vincent, Fréal et Cie, Editeurs - 4, rue des Beaux-Arts - Paris.

"ACHETER, RESTAURER, AMENAGER LA MAISON DE PAYS"

par RENE FONTAINE

Guides pratiques Seghers

"GUIDE DE LA RESTAURATION DES MAISONS ANCIENNES"

de R. FONTAINE

Editions la Clef de voûte - 40 bis, bd Combescure 34120 Pézénas.

"ENCYCLOPEDIE DE LA MAISON AUX CHAMPS" 1

RESTAURER SANS TRAHIR

de R. FISCHER

Editions Bias - Paris

"RESTAURER EN BRETAGNE" - "LE MORBIHAN"

de ALBERT DEGEZ

Editions Serg

"GUIDE PRATIQUE POUR L'AMELIORATION DES LOGEMENTS EXISTANTS"

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT - Direction de la Construction

Editions du Moniteur - 17, rue d'Uzès 75002 Paris

"LES PLANCHERS ANCIENS"

Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat

Editions du Moniteur - 17, rue d'Uzès 75002 Paris

"A LA DECOUVERTE DES VILLAGES DE FRANCE"

Plaquette réalisée par le Ministère de l'Education et l'Association "MAISONS PAYSANNES DE FRANCE"

"CONSTRUIRE AVEC LE CLIMAT"

Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie

2, avenue du Parc-de-Passy 75775 Paris Cedex 16

"ARCHI BIO"

de JEAN-LOUIS IZARD

Editions "Parenthèses"

SERVICE CONSEIL BRETAGNE

réservé aux adhérents
assuré par des architectes membres de l'Association

1) - CONSEILS GRATUITS -

Ils n'engagent ni la responsabilité de l'association ni celle de l'architecte

- + lors de promenades d'étude,
- + lors des assemblées M.P.F.,
- + lors de réunions de travail.

2) REPONSE GRATUITE :

- à une question simple d'ordre esthétique, réponse ne nécessitant pas l'établissement de dessins.
- demande accompagnée de timbres pour la réponse.

3) REPONSE GRATUITE :

- à une question simple d'ordre technique, réponse ne nécessitant pas l'établissement de dessins.
- demande accompagnée de timbres pour la réponse.

Pour bénéficier du "SERVICE CONSEIL", l'Association régionale demande une participation aux frais de fonctionnement de ce service*

4) VISITE SUR PLACE** :

a) Moins de deux heures : 1 vacation M.P.F. = 3/5 de celle de l'ordre des architectes, soit 150 F la vacation M.P.F. Bretagne en 1980.

au-delà de 2 heures : 1 vacation M.P.F. Bretagne par heure supplémentaire. Il convient d'ajouter les remboursements des frais de déplacements à plus de 25 km, les frais de repas, d'hôtel, suivant la durée de la consultation.

Le montant des vacations est à régler directement à l'architecte sur place.

*La participation aux frais d'organisation et de fonctionnement est de 50 F

**Réclamer à l'association le formulaire de demande de conseils au Service-Conseil.



GOELAN
maison d'habitation

TIEZ BREIZ - MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE

Formulaires à renvoyer à l'association
1, rue Oradour-sur-Glane 35100 RENNES

C.C.P. 3001 95 W RENNES

BULLETIN D'ADHESION

M., Mme, Mlle Prénom

Adresse Tél.

Adresse maison de campagne Tél.

Profession

Adhère comme

Membre actif : minimum 25 francs

Membre bienfaiteur : minimum 85 francs

Règlement joint par CCP par chèque bancaire
à l'ordre de TIEZ BREIZ - MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE - 1, rue Oradour-sur-Glane
35100 RENNES

DATE SIGNATURE

ABONNEMENT A LA REVUE "M.P.F."

Abonnement à la revue trimestrielle "MAISONS PAYSANNES DE FRANCE"
Valable du 1er janvier au 31 décembre

M., Mme, Mlle Prénom

Adresse écrire en lettres capitales

Pour un supplément de 60 francs (France),
s'abonne à la revue "MAISONS PAYSANNES DE FRANCE"

Par chèque bancaire par chèque postal
à l'ordre et à l'adresse de TIEZ BREIZ - MAISONS PAYSANNES DE BRETAGNE

M., Mme, Mlle Prénom

Profession

- Peut éventuellement,
- offrir du temps : occasionnellement, régulièrement (1/2 journée par semaine, par mois)
 - faire profiter l'association de compétences particulières : photos, dessins, audio-visuel, connaissances juridiques,...
 - offrir du temps pour des permanences lors d'expositions de l'association dans mon pays
 - aider des enseignants du pays à faire une étude du village.
 - à préparer une sortie d'étude d'habitat paysan du pays.

AGREMENT FISCAL

“Les immeubles qui, sans être classés ni inscrits présentent néanmoins un caractère artistique, historique ou touristique particulier, peuvent faire l’objet d’un agrément fiscal”.

Par intérêt artistique, on entend les immeubles présentant un style ou une architecture caractéristique.

Nous voulons montrer la concordance entre les termes du Décret et les qualités de l’architecture paysanne, pour les maisons les plus typiques et encore intactes.

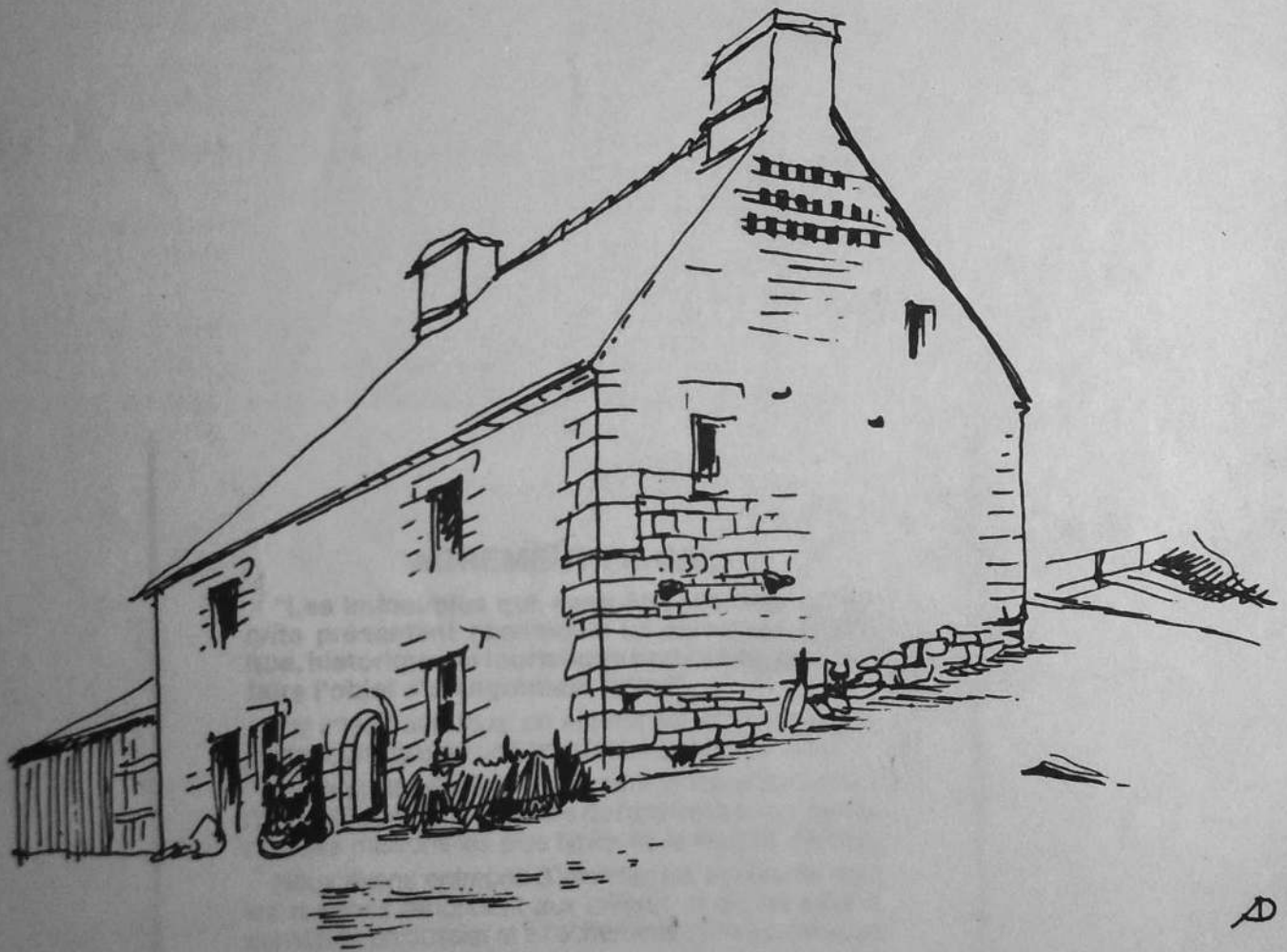
Nous avons entrepris d’informer les adhérents dont les maisons répondent aux critères et de les aider à constituer un dossier et à l’acheminer dans les services administratifs concernés.

**“Keryvot” à PLOUGASNOU (Finistère Nord)
dont le propriétaire a obtenu
L’AGREMENT FISCAL**

Directeur de la publication : S. FENARD

Imprimerie : Atelier de photocomposition Loïc Richomme, 29, rue Saint-Melaine RENNES

Dépôt légal 3ème trimestre 1980



MAISON AU SAINT
MORBIHAN.

D